

Document de référence 2017

incluant le Rapport d'Activité et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017



**Pulvérisation
agricole**

**Arracheuses
de betteraves**

**Pulvérisation
et arrosage du jardin**

**Pulvérisation
industrielle**

1	Information sur le Document de Référence	5	4	Les comptes	59
1.1	Responsable du Document de Référence	6	Comptes consolidés <u>RFA</u>		
1.2	Attestation du responsable	6	4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2017	60
1.3	Responsables du contrôle des Comptes <u>RFA</u>	6	4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2017	62
1.4	Responsable de l'information	6	4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	63
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7	4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	64
2	Présentation du Groupe	9	4.5	Annexe aux comptes consolidés	65
2.1	Historique du Groupe	10	4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	90
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2017	11	Comptes sociaux		
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11	4.7	Bilan au 30 septembre 2017	94
3	Rapport de gestion	23	4.8	Compte de résultat	95
3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	24	4.9	Annexe aux comptes sociaux	96
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	24	4.10	Projet d'affectation du résultat	104
3.3	Recherche et Développement	24	4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	105
3.4	Responsabilité Sociétale des Entreprises	27	4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés <u>RFA</u>	108
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux <u>RFA</u>	39	5	Gouvernement d'entreprise	109
3.6	Facteurs de risques <u>RFA</u>	41	5.1	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	110
3.7	Assurances	45	5.2	Comité d'Audit	110
3.8	Faits exceptionnels et litiges	45	5.3	Comité de Rémunération et de Nomination	111
3.9	Évolution du capital au cours de l'exercice <u>RFA</u>	46	5.4	Mise en place d'un processus ORM	111
3.10	Affectation du résultat de l'exercice	49	5.5	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA	111
3.11	Informations concernant les mandataires sociaux <u>RFA</u>	49	5.6	Rapport du Président du Conseil d'Administration	112
3.12	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2016/2017	56	5.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration <u>RFA</u>	116
3.13	Conventions réglementées <u>RFA</u>	57	6	Informations sur la Société et son capital <u>RFA</u>	117
3.14	Changement de méthode comptable	57	6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries	118
3.15	Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit	57	6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	120
3.16	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	58	6.3	Autres titres donnant accès au capital	120
			6.4	État des nantissements	120
			6.5	Pacte d'actionnaires	120
			6.6	Dividendes	121
			7	Texte des résolutions	123
				Table de concordance	127

Les éléments du Rapport Financier Annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

Incluant le Rapport d'Activité et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2016 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 janvier 2017 ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2015.



Message du Directeur Général

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Notre Groupe a réalisé une belle année 2016-2017 en matière de croissance, de rentabilité et de génération de cash.

L'activité Arracheuses de Betteraves est en progression de + 51 % portée par la fin d'un attentisme lié à la négociation de sortie des quotas sucriers en 2016 et par l'accroissement de 20 % des surfaces de culture en Europe notamment en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Les autres activités du Groupe ont, elles aussi, réalisé une croissance solide : + 12 % en Pulvérisation et Arrosage du Jardin grâce à l'extension du réseau de distribution en Europe, au succès des nouveaux produits et à des conditions climatiques favorables ce printemps. + 8,5 % en Pulvérisation Industrielle avec une fusion SAMES KREMLIN bien perçue par nos clients.

La Pulvérisation Agricole est à + 4 % malgré un contexte français difficile. Suite à de mauvaises récoltes en 2016 et à un prix des céréales qui reste bas, le marché français reste en effet très morose. Nous avons ainsi subi une baisse de - 17 % de nos ventes en France qui représentent désormais moins de 23 % du chiffre d'affaires de cette activité. La confiance des agriculteurs revient grâce à des récoltes 2017 sans mauvaise surprise. L'International reste très dynamique notamment en Australie, en Ukraine et aux Etats-Unis

“ Nous sommes confiants dans le potentiel de croissance de nos marchés ”

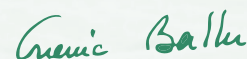
où ET Works réalise un bénéfice opérationnel moins de 2 ans après son entrée dans le Groupe.

Nous poursuivons notre objectif de croissance durable et profitable et avons atteint un nouveau jalon cette année avec une marge opérationnelle à 7,9 % du chiffre d'affaires contre 7,4 % l'année précédente. Les plans d'actions entamés depuis deux ans pour réduire nos stocks génèrent 22 M€ cette année. Ils incluent la flexibilisation de notre outil de production, la mise en place de nouveaux outils de pilotage de notre *supply chain*, des partenariats avec les fournisseurs pour diminuer leurs délais d'approvisionnement et l'amélioration des ventes des machines d'occasion. En plus de la réduction des stocks, ces actions permettent aussi un meilleur taux de service aux clients.

Entreprise familiale, notre objectif est de devenir un leader mondial sur chacun de nos marchés. Par conséquent, nous investissons de manière continue dans l'innovation, dans nos outils de production mais aussi dans nos process et notre organisation. Nous avons poursuivi nos investissements immobiliers en Allemagne et aux Pays-Bas. Nous renforçons nos liens avec des start-ups dans l'AgTech via des partenariats de co-développement, ou des accords commerciaux. Nous privilégions un contact direct avec nos clients avec une présence accrue de nos marques sur les réseaux sociaux. Nous sommes une entreprise humaine, avec des ancrages locaux et avons fait de l'apprentissage un levier d'emploi des jeunes dans nos entreprises, avec un objectif de 3 % d'apprentis sur nos sites.

À l'horizon 2050, la population mondiale atteindra près de 10 milliards d'habitants. Afin de nourrir cette population plus importante, la production agricole va devoir augmenter significativement. Le rendement devra continuer à s'améliorer. Cela passera par une technologie de pulvérisation de plus en plus précise. Elle permettra de limiter l'utilisation et l'impact sur l'environnement des produits phytopharmaceutiques, qu'ils soient de synthèse ou d'origine naturelle. Nous sommes confiants dans le potentiel de croissance de nos marchés, même s'ils sont amenés à subir des variations. Notre forte présence internationale et notre présence dans nos 4 activités atténuent ces fluctuations.

Par ailleurs, notre Groupe affiche une solidité financière qui lui donne les moyens de sa croissance. Nous partageons avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros d'ici quelques années tout en continuant à accroître notre profitabilité.



Gueric BALLU

Directeur Général du Groupe

1

Information sur le Document de Référence

1.1	Responsable du Document de Référence	6
1.2	Attestation du responsable	6
1.3	Responsables du contrôle des Comptes	6
1.4	Responsable de l'information	6
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7



1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Gueric BALLU
Directeur Général

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

Les comptes sont établis, conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;

Et que le Rapport d'Activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes, auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 90 à 93 pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 et page 1 en inclusion par référence, pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 31 août 2015.

Le 17 janvier 2018

Gueric BALLU

Directeur Général



1.3 Responsables du contrôle des Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes de l'exercice 2016/2017 ont été approuvés par :

■ **SA DELOITTE & Associés**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

■ **SA MAZARS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ **SAS BEAS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

■ **M. Alain CHAVANCE**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

1.4 Responsable de l'information

Monsieur Gueric BALLU
SA EXEL Industries
Siège social : 54, Rue Marcel Paul – 51200 Épernay
RCS REIMS 095 550 356
Établissement principal : 52, rue de la Victoire – 75009 Paris
RCS PARIS 095 550 356
Tél. : 01 71 70 49 50

1.5 Information et relations avec les actionnaires

1.5.1 Communication financière

EXEL Industries diffuse une information large à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers de :

- son Rapport Annuel – Document de Référence déposé auprès de l'AMF ;
- la publication d'avis financiers et de communiqués de presse ;
- réunions régulières avec les journalistes, les analystes et investisseurs ;
- visites de nos sites industriels ;
- un site Internet qui dispose d'une partie consacrée à la communication financière et la communication juridique.

De plus, depuis le mois de novembre 2008, EXEL Industries est partenaire de la FFCI (Fédération française des clubs d'investissement), association indépendante, à but non lucratif, au service de la communauté des actionnaires individuels.

1.5.2 Demandes d'information

Les documents sont disponibles sur simple demande et sont téléchargeables sur notre site internet :

www.exel-industries.com, espace « Finance ».

Et ce, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés à l'Établissement Principal de PARIS (75009), 52 rue de la Victoire auprès de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

1.5.3 Publications 2016-2017

24 janvier 2017	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre
-----------------	--

09 février 2017	Assemblée Générale
-----------------	--------------------

28 février 2017	Vente de la société RAM Environnement
-----------------	---------------------------------------

20 avril 2017	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre
---------------	---

15 juin 2017	Résultats 1 ^{er} semestre
--------------	------------------------------------

20 juillet 2017	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre
-----------------	---

26 octobre 2017	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre
-----------------	---

19 décembre 2017	Résultats annuels
------------------	-------------------

1.5.4 Calendrier de communication 2018

23 janvier 2018	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre
-----------------	--

07 février 2018	Assemblées Générales
-----------------	----------------------

19 avril 2018	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre
---------------	---

31 mai 2018	Résultats 1 ^{er} semestre
-------------	------------------------------------

19 juillet 2018	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre
-----------------	---

25 octobre 2018	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre
-----------------	---

18 décembre 2018	Résultats annuels
------------------	-------------------

1.5.5 Sociétés réalisant des études sur le groupe EXEL Industries

- Gilbert Dupont (Crédit du Nord) ;
- ID Midcap ;
- Oddo Securities ;
- Portzamparc.

2

Présentation du Groupe

2.1	Historique du Groupe	10
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2017	11
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11
2.3.1	Les activités et les produits du Groupe	11
2.3.2	La clientèle - les fournisseurs	16
2.3.4	Les moyens de production	17
2.3.5	Les investissements	21

2.1 Historique du Groupe

Dès 1946, Vincent BALLU, ingénieur ETP et père du Président du Conseil d'Administration actuel, invente, met au point et construit lui-même le prototype du premier « tracteur enjambeur », destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation vaudra à son créateur le premier prix de « L'Association viticole champenoise » et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

1952

Création de TECNOMA pour commercialiser ses tracteurs enjambeurs.

1953

TECNOMA devient concessionnaire local des pulvérisateurs VERMOREL.

1959

Invention par TECNOMA du premier pulvérisateur en résine de synthèse.

1960

TECNOMA commence à fabriquer lui-même ses nouveaux pulvérisateurs.

1966

Rachat de VERMOREL (ex-n° 1), d'Ulysse Fabre et de Lachazette.

1967

Premier oscar à l'exportation.

1975

Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.

1980

Décès du fondateur : Vincent BALLU. Patrick BALLU, ingénieur Arts et Métiers et CPA, succède à son père, la Société réalise près de 80 millions de francs (12,2 M€) de chiffre d'affaires.

1986

Modernisation de l'usine d'Épernay, nouvelle gamme de pulvérisateurs agricoles. Reprise de RAM et de CARUELLE près d'Orléans, et de NICOLAS à Agen.

1987

Création du groupe EXEL et reprise de BERTHOUD, le leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin, avec ses filiales SEGUIP, THOMAS et PERRAS. Le groupe EXEL triple sa taille et devient un leader mondial des pulvérisateurs pour la protection des végétaux.

1988

L'Entreprise est élue « Entreprise française la plus innovatrice ».

1989

Reprise de VITITRAC et de LOISEAU, entreprises concurrentes en tracteurs enjambeurs.

1990

Reprise de PRÉCICULTURE, leader français des automoteurs de pulvérisation.

1993

Simplification des structures juridiques du Groupe, autour d'EXEL Industries, qui détient la plupart des marques et des brevets.

1996

Rachat de KREMLIN, leader français du matériel de peinture. Après l'agriculture et le grand public, le groupe EXEL est désormais présent dans l'industrie.

1997

Le groupe EXEL Industries s'introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.

1998

Le chiffre d'affaires consolidé dépasse 1 milliard de Francs (150 M€).

1999

Acquisition d'EUROTEC (UK).

2000

Doublement de l'usine de PRÉCICULTURE. Acquisition des entreprises FISCHER et REXSON. EXEL Industries devient n° 3 mondial* de la protection des matériaux.

2001

Acquisition de SAMES, n° 2 mondial* de la pulvérisation industrielle électrostatique, et de MATROT, leader dans les automoteurs pour l'agriculture.

2003

Fusion de KREMLIN et REXSON. Acquisition d'HERRIAU (Protection des Végétaux).

2006

Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.

2007

Acquisition de MOREAU, leader français des arracheuses de betteraves. EXEL Industries devient ainsi l'un des principaux acteurs européens de l'arrachage de betteraves.

Acquisition du groupe danois HARDI, n° 2 mondial de la pulvérisation agricole. Avec cette acquisition, EXEL Industries consolide son leadership mondial dans la Protection des Végétaux.

2009

Acquisition de Johnstone USA. EXEL Industries consolide ses positions dans la Protection des Matériaux en Amérique du Nord.

2012

Acquisition d'AGRIFAC, société néerlandaise spécialisée dans la pulvérisation agricole et les arracheuses de betteraves.

Acquisition du groupe anglais HOZELOCK, l'un des principaux fabricants européens de matériels de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la pulvérisation, les tuyaux techniques (marque TRICOFLEX) et l'aquatique.

2013

Acquisition du groupe allemand HOLMER, leader historique sur le marché des arracheuses de betteraves, avec une présence mondiale. EXEL Industries devient leader mondial sur les marchés des arracheuses de betteraves.

2016

Acquisition du groupe ET Works, société américaine spécialisée dans la pulvérisation agricole.

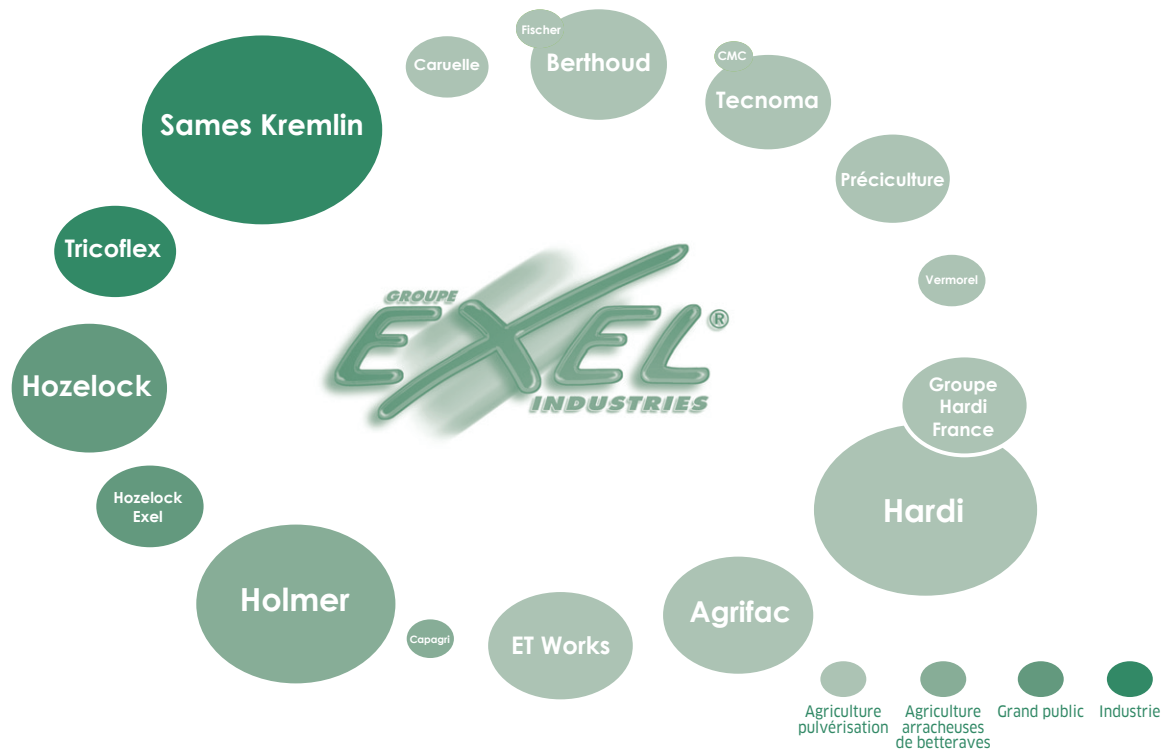
Vente de l'activité semoirs HERRIAU. Fusion de KREMLIN REXSON et SAMES Technologies pour devenir SAMES KREMLIN.

2017

Cession de RAM Environnement. Fusion de MATROT Équipements et de la filiale Française de HARDI. HARDI EVRARD effective à partir du 1^{er} octobre 2017 afin de donner naissance au Groupe HARDI France.

* Données internes à la Société.

2.2 Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2017



2.3 L'activité du groupe EXEL Industries

Le Groupe a 4 activités :



2.3.1 Les activités et les produits du Groupe

Profil du Groupe

EXEL Industries conçoit, fabrique et vend des pulvérisateurs pour l'agriculture et l'industrie. Une pulvérisation efficace permet de protéger et d'améliorer les rendements en optimisant les produits pulvérisés. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage du jardin et des arracheuses de betteraves.

Le Groupe a réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires de 874,2 M€ et a consacré près de 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement. EXEL Industries emploie 3 508 collaborateurs en CDI dans 28 pays et 22 sites de production.

2.3.1.1 Pulvérisation Agricole

Chiffre d'affaires de l'activité : 381 M€, soit 43,6 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 1 817 (en CDI)

Sites de production : 14

Description

La pulvérisation agricole consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant avec précision aux plantes la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin. L'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de ne protéger que la plante et d'éviter toute dispersion des produits pulvérisés.

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur), porté ou bien traîné par un tracteur. Sa valeur est comprise entre 2 000 et 400 000 €, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir un certain nombre d'options (dépliage, géométrie, hauteur...).

Il existe différentes techniques de pulvérisation d'engrais et de médicaments, par exemple :

- **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide ;
- **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage ;
- **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé ;
- **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (avec 10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : AGRIFAC, APACHE, BERTHOUD, CARUELLE, EVRARD, HARDI, MATROT, NICOLAS, SEGUIP, THOMAS et TECNOMA, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

Contraintes normatives

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.

Voici un extrait des principales normes et réglementations en vigueur :

- directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les

pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254 partie I et partie VI ;

- amendement à la directive machine (directive 2009/127/CE adoptée par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ». Les pulvérisateurs neufs commercialisés dans l'UE doivent être conformes à ces nouvelles exigences environnementales depuis le 15 décembre 2011 ;
- directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128/CE votée par le Parlement européen en janvier 2009) qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicaments avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytosanitaires, le respect de bonnes pratiques, etc. ;
- passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens ;
- arrêté du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive ;
- nouvelle « loi sur l'eau », votée le 20 décembre 2006, qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- plan Ecophyto visant à réduire les quantités de médicaments appliqués et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs ;
- loi d'orientation agricole loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, instaurant de nouvelles dispositions destinées à encadrer les traitements à proximité des lieux publics.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaments et de toujours appliquer « la bonne dose au bon endroit et au bon moment ». A titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5 % du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7 %).

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5 % du budget annuel de protection des plantes, alors que le pulvérisateur est en fait le pilote et joue un rôle essentiel dans l'obtention d'un bon résultat pour l'application. On comprend donc ainsi mieux l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs, face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution des politiques de subventions (en particulier, avec la Politique Agricole Commune de l'Union européenne),

Tendances

Les agriculteurs doivent mieux cerner les charges liées à la mécanisation. La productivité de l'hectare disparaît progressivement pour une productivité de l'Homme. Ce nouveau challenge entraîne :

- des itinéraires culturaux simplifiés (semis direct par exemple) ;
- une agriculture raisonnée ;
- une pulvérisation :
 - plus précise (liaison GPS pour moduler les quantités en fonction du besoin local),
 - plus rapide (limiter les temps de déplacement sur des exploitations plus grandes),
 - plus sûre, plus fiable (adapter et respecter les quantités pour plus d'efficacité),
 - mieux gérée (pré-programmation des traitements pour mieux les maîtriser),

- et permettant une véritable traçabilité (pour prouver, si nécessaire, le bon respect du cadre réglementaire).

Tous ces perfectionnements rentrent dans le cadre de « l'agriculture raisonnée, de précision » (respectueuse de la qualité nutritionnelle des aliments, de la santé et de l'environnement), dans lequel le pulvérisateur va jouer un très grand rôle.

Description des sociétés concernées

EXEL Industries a dix-sept filiales directes : AGRIFAC, TECNOMA, BERTHOUD, CARUELLE NICOLAS, HARDI, PRÉCICULTURE, CMC, VERMOREL, EMC et ETW :

TECNOMA Technologies, société basée à Épernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque TECNOMA. En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vigneron, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques TECNOMA, LOISEAU et VITI LABEL.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 42,1 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 46,8 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

BERTHOUD Agricole, société installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de BERTHOUD couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. BERTHOUD, marque leader du marché français, a réalisé un Chiffre d'Affaires de 49,9 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 53,1 M€ (sur 13 mois) pour l'exercice précédent.

CARUELLE NICOLAS, société installée à Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : CARUELLE et SEGUIP, pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, NICOLAS et THOMAS, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 9,4 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 17,9 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

Le groupe HARDI, dont le siège est situé à Nørre Alslev au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins.

Le groupe HARDI comprend 9 sociétés dans le monde, dont 2 en France avec HARDI-EVRARD et HARDI Service et compte 8 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de HARDI une des marques leader de la pulvérisation agricole dans le monde.

Le groupe HARDI a réalisé un CA de 138,0 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 147,7 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

PRÉCICULTURE, société installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : BERTHOUD, CARUELLE, SEGUIP et TECNOMA. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis, afin de commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

PRÉCICULTURE fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et TECNOMA, qui les équipent de leurs pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 38,0 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 40,6 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), société installée à Épernay dans la Marne, a rejoint le groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 3,4 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 3,5 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

VERMOREL, société basée à Ploiesti en Roumanie, fabrique des sous-ensembles mécanosoudés pour le reste du Groupe.

La société a réalisé un CA de 2,6 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 3,7 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

EMC, société basée à Volgograd en Russie, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles destinés au marché russe qui vend sous différentes marques d'EXEL Industries.

La société a réalisé un CA de 9,0 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 7,5 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

Le groupe AGRIFAC, dont le siège est situé à Steenwijk en Hollande, a été acquis en juillet 2012. AGRIFAC fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Condor et des pulvérisateurs trainés haut de gamme sous la marque Milan. AGRIFAC fabrique également des arracheuses de betteraves intégrales, commercialisées sous la marque HOLMER Exxact. Le Groupe comprend une filiale en Angleterre et une en Australie.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe AGRIFAC au titre de l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 80,2 M€ (sur 12 mois) contre 67,1 M€ (sur 13 mois) pour l'exercice précédent.

Le groupe ET Works, dont le siège est situé à Mooresville dans l'État de l'Indiana aux États-Unis, a été acquis en janvier 2016. ET Works fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Apache. Le groupe comprend 4 filiales commerciales aux USA.

Le CA du groupe ET Works au titre de l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 78,4 M€ (sur 12 mois) contre 47,0 M€ (sur 9 mois)

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- John Deere (États-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- Jacto (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres ;
- Amazone (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- Kuhn, filiale du groupe Bucher (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

2.3.1.2 L'arrachage de betteraves

Chiffre d'affaires : 176 M€, soit 20,1 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 381 (en CDI)

Site de production : 1

EXEL Industries développe, construit et commercialise 3 lignes de produits dans l'arrachage de betteraves.

Arracheuse de betteraves

Une gamme complète d'arracheuses de betteraves répondant aux besoins les plus variés. L'arrachage de betteraves peut se faire selon différents procédés : avec une automotrice adossée à un tracteur, une automotrice ou bien une intégrale uniquement.

- Le premier procédé nécessite le passage d'un tracteur auquel sont attachées une effeuilleuse à l'avant et une unité d'arrachage à l'arrière. Les betteraves sont laissées en andain sur le sol et doivent ensuite être ramassées par une débardeuse. Ce procédé est en voie d'extinction en Europe et reste encore très utilisé aux États-Unis.

- L'automotrice arrache les betteraves lesquelles sont directement transférées dans une benne de stockage qui roule à côté de l'automotrice. Une petite trémie de 5 à 7 m³ permet de constituer un stock tampon durant le temps de remplacement d'une benne par la suivante. Ce type de matériel, uniquement utilisé en France, est de plus en plus remplacé par des intégrales, plus grosses et plus puissantes.
- Une intégrale dispose d'une capacité de stockage qui lui permet d'arracher les betteraves et de ne transférer sa récolte qu'une fois sa capacité de stockage pleine. Les capacités de stockage des intégrales varient de 12 à 40 m³. Elles permettent d'éliminer ou de réduire fortement le nombre de bennes nécessaire au stockage.

Les arracheuses de betteraves bénéficient d'une très importante technicité, car ce sont des machines qui doivent pénétrer dans le sol pour arracher les betteraves sans les abîmer, avec le moins de terre possible et ce, quelles que soient la météo, la qualité du terrain et la topologie des champs.

Les efforts de Recherche et Développement visent à améliorer encore le taux de disponibilité des machines (utilisation 7j/7 et 24h/24 en saison), à augmenter la productivité d'arrachage de betteraves, à améliorer la qualité d'arrachage et le nettoyage des betteraves, à réduire les consommations de carburant et à limiter le tassement des sols.

La conception d'une arracheuse de betteraves implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Déterreurs de silos

Des déterreurs de silos permettent le nettoyage et le chargement de betteraves avant leur transport dans les sucreries : en effet lorsqu'une machine intégrale a déversé sa récolte en bout de champ, un avalueur de tas vient ramasser les betteraves et les transfère dans une benne de transport jusqu'à la sucrerie.

Porteurs de grosse et moyenne capacités

Des porteurs de grosse et moyenne capacités sont utilisés pour la logistique dans les champs. Les porteurs de grosse et moyenne capacités TERRA Variant sont utilisés pour transporter des betteraves ou des céréales de l'outil de récolte (l'arracheuse ou la moissonneuse) vers le bord du champ ou directement dans le camion.

Description des sociétés concernées

Une très large gamme d'arracheuses de betteraves et de ramasseurs de tas est proposée sous la marque HOLMER Exxact fabriquée par les filiales suivantes du Groupe : HOLMER et AGRIFAC.

CAPAGRI, société installée à Noyelles-sur-Escault dans le Nord, fabrique et commercialise des pièces pour les arracheuses de betteraves et de pommes de terre principalement. La société a réalisé un CA de 0,9 M€ pour le dernier exercice contre 1,9 M€ (sur 13 mois) pour l'exercice précédent.

Le groupe HOLMER, situé à Eggmühl (Bavière) en Allemagne, fabrique et commercialise des arracheuses de betteraves intégrales, des avalueurs de tas et des véhicules systèmes de forte capacité. Le groupe possède 1 site de fabrication en Allemagne et 6 filiales commerciales, en France, Pologne, République Tchèque, Ukraine, aux USA et en Turquie. Il dispose également d'un bureau de représentation en Chine, à Pékin.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe HOLMER au titre de l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 159,8 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 117,5 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- Ropa (Allemagne), qui se diversifie avec une gamme d'arracheuses de pommes de terre ;
- Grimme (Allemagne) est le leader mondial des arracheuses de pommes de terre.

2.3.1.3 La pulvérisation et l'arrosage du jardin

Chiffre d'affaires : 108,8 M€, soit 12,5 % du Chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 447 (en CDI)

Sites de production : 2

À travers ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux, propose des produits innovants de haute qualité, qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels.

Arrosage du jardin

Les outils d'arrosage permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières. La marque HOZELOCK offre une gamme de produits complète et variée dans chaque catégorie ; elle est non seulement devenue le leader des marchés britannique et scandinave, mais elle est également présente dans toute l'Europe ainsi qu'en Australie.

Pulvérisateurs de jardin

Les pulvérisateurs de jardin permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles. Dans le cadre de cette activité maraichère, EXEL Industries fabrique et distribue en France et en Europe une gamme d'appareils de pulvérisation pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels sous la marque BERTHOUD, qui est reconnue dans le milieu de l'agriculture pour la qualité de ses produits. Les pulvérisateurs de jardin TECNOMA et HOZELOCK viennent compléter la marque BERTHOUD en France et à l'international. Le groupe EXEL Industries fabrique et distribue également une gamme de pulvérisateurs de jardin sous la marque Cooper Pegler, reconnue pour sa robustesse et sa fiabilité sur les marchés agricoles de Grande-Bretagne, l'Amérique latine, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques. Cette offre est rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires pour les espaces publics et les jardins privés en France et à l'international.

Le groupe EXEL Industries fabrique et commercialise également une gamme de pulvérisateurs de jardin professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

Description des sociétés concernées

Le groupe HOZELOCK est installé à Birmingham en Grande-Bretagne. Il assemble et commercialise du matériel de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la protection des végétaux, les tuyaux techniques et l'aquatique. Le groupe comprend cinq filiales à travers l'Europe et le reste du monde.

Le chiffre d'affaires du groupe HOZELOCK au titre de l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 76,2 M€ (sur 12 mois) contre 71,5 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

HOZELOCK EXEL est une société installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage et une offre de brumisation. Enfin, elle propose aussi des alternatives aux pulvérisateurs pour désherber avec des désherbeurs thermiques et électriques.

La société détient une forte part de marché en France à travers ses marques grand public, dont BERTHOUD, TECNOMA et LASER. Ses produits sont également distribués dans toute l'Europe. HOZELOCK EXEL a réalisé un chiffre d'affaires de 38,7 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice, contre 34,1 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- Gardena (Allemagne et Europe) ;
- Cellfast (Pologne et Europe de l'Est) ;
- Claber (Italie et Europe du Sud) ;
- Fitt (Italie et Europe) ;
- Matabi (Espagne) ;
- Gloria, Mesto, Solo (Allemagne) ;
- Private Label (pays divers).

2.3.1.4 La pulvérisation industrielle

Chiffre d'affaires : 208,4 M€, soit 23,8 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 849

Sites de production : 5

L'activité Pulvérisation Industrielle du groupe EXEL Industries se réalise à travers les sociétés SAMES KREMLIN et TRICOFLEX.

La pulvérisation industrielle couvre de nombreux domaines : la protection, la finition, ainsi que la lubrification.

Les produits développés par ces sociétés permettent de préparer, distribuer, doser, mixer et appliquer tous types de produits liquides, poudre ou épais, sur des matériaux divers comme le bois, le métal, le plastique, le verre ou encore le cuir.

Pulvérisation industrielle

Sur le marché de la pulvérisation industrielle, le Groupe dispose aujourd'hui de la nouvelle entité **SAMES KREMLIN** avec deux positionnements complémentaires :

- application par pulvérisation ou extrusion de produits en phases liquides et épaisses ;
- application électrostatique de poudre et produit en phase liquide.

Avec deux sites de production en France, à Stains (93) et Meylan (38), la société **SAMES KREMLIN** et ses 16 filiales, sont capables de répondre mondialement aux besoins de leurs clients, pour tous les process industriels d'assemblage (joints et colles), de protection des supports (anticorrosion, couches primaires techniques, autres protections diverses) et d'embellissement (teintes, bases, laques et vernis).

Pour rivaliser avec la concurrence toujours plus agressive, **SAMES KREMLIN** mise sur l'innovation, et l'adéquation optimale de la réponse au besoin de chaque client et une *supply chain* efficiente.

En tant que concepteur de technologies différenciantes, **SAMES KREMLIN** développe des gammes complètes de pompes, de machines, de tuyaux techniques et d'applicateurs, manuels, automatiques ou robotiques. Ces produits permettent aux clients de réaliser des gains de productivité importants en apportant une

pulvérisation toujours plus précise, en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur.

Description de la société

SAMES KREMLIN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 175,8 M€ (sur 12 mois) pour le dernier exercice contre 171,7 M€ (sur 13 mois) pour l'exercice précédent, dont 155,7 M€ à l'international soit 89 %.

À l'origine des techniques de pulvérisation pneumatique (1925), poudrage électrostatique (1960), et pulvérisation *airmix*® (1975), **SAMES KREMLIN** possède de nombreux brevets et consacre 8,6 % de ses effectifs à la R&D.

L'offre est segmentée en six gammes de produits, liées à des techniques spécifiques :

- **Airspray (Pneumatique)** : pulvérisation de produit par effet pneumatique, qui permet les meilleures qualités de finition ;
- **Airless** : pulvérisation de produit par atomisation sous forte pression à travers un orifice calibré, qui permet des débits très élevés avec un bon rendement mais une qualité de finition relativement grossière ;
- **Airmix**® : pulvérisation Airless et Pneumatique combinées, permettant ainsi des hauts débits et rendements d'application avec une bonne qualité de finition ;
- **Électrostatique Liquide** : pulvérisation pneumatique ou par bol tournant (atomisation centrifuge sur une arête fine) de gouttelettes de produit chargé électriquement, qui permet une excellente qualité de finition avec un fort rendement de dépôt, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de peindre les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **Électrostatique Poudre** : pulvérisation dans un flux d'air maîtrisé, ou par bol tournant (distribution centrifuge sur une arête fine) de particules de poudre chargées électriquement, qui permet une dépose sur des supports conducteurs, avec un fort rendement et une bonne qualité de finition, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de recouvrir les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **Extrusion** : les produits à forte viscosité sont pompés, éventuellement chauffés, puis extrudés ou pulvérisés sous forte pression, afin de constituer un cordon de formes et tailles diverses, ou bien une couche uniforme de matériau sur un substrat.

SAMES KREMLIN conçoit et fabrique tous ses équipements constitués de pompes, d'applicateurs, et d'organes de régulation de la pression, de la température et du débit.

Les pompes sont à billes double ou quadruple, membranes ou bien palettes pour les plus fortes viscosités. Elles sont motorisées pneumatiquement ou bien électriquement.

Les applicateurs sont des pistolets ou pulvérisateurs à bol tournant, en versions manuelles, automatiques ou robotiques, pour pouvoir être monté respectivement dans des machines ou sur des robots.

L'ensemble des équipements de **SAMES KREMLIN** permettent aux utilisateurs d'atteindre les meilleurs niveaux de performance, de productivité et de qualité dans leur process industriel, tout en réalisant des gains de production importants (coût matière, coût total de possession) et en protégeant l'environnement ainsi que la santé de l'opérateur (réduction des brouillards de peinture).

Sur la base de ses équipements, **SAMES KREMLIN** conçoit, fabrique et distribue des solutions standards à travers un réseau mondial d'intégrateurs qualifiés. Ces solutions, des niveaux technologiques les plus simples au plus complexes sont manuelles, automatiques ou robotiques, et permettent d'appliquer des liquides, poudres ou produits épais.

Afin de répondre aux besoins quotidiens de ses clients, **SAMES KREMLIN** développe et commercialise une offre de Services au travers de ses distributeurs formés et qualifiés, lui permettant ainsi de devenir et de rester par la suite, le fournisseur préféré de tous ses utilisateurs.

Les marchés adressés sont très nombreux et répartis en sept grandes catégories qui sont l'automobile, le bois, l'agricole, la construction, l'industrie, les transports et les biens de consommation.

L'ensemble des gammes de produits **SAMES KREMLIN** est commercialisé à travers des nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Japon, Inde, Asie du sud-est, Australie, Russie et Afrique du Sud).

Principaux concurrents

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- Graco (USA) avec les marques Graco et Gema ;
- Finishing Brand (USA) avec les marques Devilbiss, Ransburg et Binks ;
- Nordson (USA) ;
- Wagner (Allemagne) ;

2.3.2 La clientèle - les fournisseurs

2.3.2.1 La clientèle agricole de pulvérisateurs

Les pulvérisateurs agricoles sont principalement vendus, départ usine, à des distributeurs de machines agricoles, parfois appelés concessionnaires. Ils assurent les démonstrations, la vente et la mise en route ainsi que le service après-vente, la reprise et la revente des occasions.

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution.

La raison de cette politique « multi-marque » et « multi-réseau » est motivée par :

- la segmentation et la couverture du marché en terme géographique ;
- la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur ;
- le maintien et le développement des parts de marché, historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, qui sont basés sur des arguments spécifiques et un mix marketing original ;
- la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles, en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréés du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finaux des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vignerons, des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En bon gestionnaire d'entreprise, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits « propres ». Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués. Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

2.3.2.2 La clientèle agricole d'arracheuses de betteraves

Les arracheuses de betteraves sont principalement utilisées par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), des regroupements

- Anest Iwata (Japon) ;
- Dürr (Allemagne) ;
- ABB (Suisse/Suède) en pulvérisation électrostatique.

Fabrication de tuyaux techniques

TRICOFLEX, société installée à Vitry Le François dans la Marne, est un spécialiste de la fabrication de tuyaux techniques. Ces tuyaux sont utilisés aussi bien dans le domaine du grand public que dans l'industrie.

TRICOFLEX a rejoint le Groupe en octobre 2012, suite à l'acquisition de HOZELOCK.

Le CA du groupe TRICOFLEX au titre de l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 47,0 M€ (sur 12 mois) contre 44,2 M€ (sur 13 mois) l'exercice précédent.

d'agriculteurs (CUMA), de très grandes Agro-Holding qui peuvent intégrer l'ensemble de la filière jusqu'à la fabrication de sucre (principalement dans les CIS) ou les planteurs ayant des surfaces de betteraves très importantes. Les valeurs de tas sont réservés aux ETA et Agro-Holding.

Les ventes sont principalement faites en direct dans les pays où HOLMER est établie avec une filiale propre, ou à travers des distributeurs dans d'autres pays. La vente implique presque toujours la reprise d'une machine d'occasion qu'il faudra rénover et placer sur le marché. Les pays en cours de mécanisation ou en train de changer de mode d'arrachage sont de bons débouchés pour ces machines d'occasion.

Dans le cadre du remplacement d'une partie du parc vieillissant, les agro-holdings russes ont procédé à des appels d'offres importants sur l'exercice. HOLMER en a gagné une majorité, ce qui a fait croître significativement ses ventes en Russie. Les ventes de machines neuves ont également repris en Ukraine.

L'utilisation intensive des machines (plus de 1 000 h en 3 mois) nécessite un support technique extrêmement réactif, 24h/24 en saison. Ce support est fourni par nos équipes propres et nos distributeurs à travers le monde. Une logistique efficace pour les pièces de rechange est également indispensable pour satisfaire les utilisateurs.

2.3.3.3 La clientèle grand public

Les produits HOZELOCK et HOZELOCK EXEL, spécialisés dans l'arrosage et la protection des végétaux, sont vendus principalement à travers des distributeurs spécialisés (jardineries, coopératives et grandes surfaces de bricolage) dans les circuits de distribution traditionnelle et la VPC. Le Groupe bénéficie de relations privilégiées avec de grands groupes internationaux, nationaux et un réseau de distributeurs indépendants.

Au travers de ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, PERAS, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, devenu l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'arrosage grand public, propose des produits liés à la pulvérisation et à l'arrosage dans le milieu du jardinage. Les produits sont caractérisés par leur performance et par leur technologie, leur sécurité, leur design et leur facilité d'utilisation.

HOZELOCK EXEL fabrique et commercialise aussi une gamme de pulvérisateurs professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

Enfin, des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques et électriques, rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires pour les espaces publics et les jardins privés.

2.3.3.4 La clientèle industrielle

Acteurs majeurs dans les marchés traditionnels et pérennes tels que l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, les biens de consommation, la machinerie agricole, les sociétés de l'activité Pulvérisation Industrielle poursuivent leur développement vers des marchés à forte valeur ajoutée : agroalimentaire, santé et énergies renouvelables...

Cela permet à l'activité Pulvérisation Industrielle de financer la recherche et l'innovation.

Le réseau de commercialisation des produits se fait aux travers de deux axes :

Distribution

Les équipements sont vendus depuis nos usines au travers de multiples réseaux de distribution animés par toutes nos filiales. Ces réseaux sont composés de « Revendeurs Agréés » (vente type distribution moderne), « Distributeurs Agréés » (vente active accompagnée de services) et intégrateurs (vente de solutions « clés en main »).

Sélectionnées selon des critères précis, les sociétés membres des réseaux sont continuellement formées et animées, afin de monter en compétence et d'assurer la satisfaction de nos clients utilisateurs finaux.

Les Clients grands comptes

Afin de rester au contact de nos marchés, nous avons une approche spécifique des « grands comptes », pour lesquels nous pouvons intervenir en vente directe ou sinon supporter nos partenaires de distribution.

2.3.4 Les moyens de production

Les techniques utilisées

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- l'injection, et la sur-injection, de résine de synthèse thermoplastique ;
- l'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes) ;
- le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes ;
- le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe ;

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance :

Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia, Porsche, BMW Bosch, Chrysler.

De par la grande diversité de nos marchés et clients, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est bien équilibré entre nos différents comptes.

L'industrie constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées, là où la demande de produits est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés) ;
- est en recherche constante de nouvelles solutions pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

2.3.3.5 Les fournisseurs

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe, à chaque fois que plusieurs fournisseurs étaient susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achat sont :

- la mécano-soudure : châssis d'appareil, bras de rampe, etc. ;
- les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie ;
- la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, elle demande des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

- la préparation des surfaces et l'application de peinture liquide ou poudre, par procédé électrostatique (manuelle ou automatisée).

Organisation de la production

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots autonomes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement.

De plus, le Groupe applique le *Lean Management* dans ses usines. Le *Lean Management* est un processus, qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises.

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2)} et ⁽³⁾	Superficie terrains (m ²)	dont Superficie bâtiments utile (m ²)	Activité
AGRIFAC Machinery BV	Eesveesenweg 15-17, 8332 JA Steenwijk – Pays-Bas ⁽³⁾	40 510	18 175	Production Bureaux
AGRIFAC Australia	44 Meliador Way, Midvale, WA 6056 – Australie ⁽²⁾	3 450	900	Production Bureaux
	24 Duke Street, Jondaryan, QLD 4403 – Australie ⁽²⁾	4 000	480	Production Bureaux
AGRIFAC UK Ltd	1 Martin Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni ⁽¹⁾	3 966	625	Production
	Thorby Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni ⁽²⁾	4 200	1 444	Production Bureaux
BERTHOUD Agricole SAS	1, rue de l'Industrie, 69220 Belleville-sur-Saône ⁽¹⁾	60 715	16 372	Production Bureaux
BERTHOUD Sprayers Ltd	4 Oldmedow Road, Hardwick Industrial Estate King's Lynn Norfolk PE30 4JJ – Royaume-Uni ⁽²⁾	-	105	Bureaux
FISCHER Nouvelle SARL	Zone industrielle, 1868 Collombey – Suisse ⁽²⁾	2 990	1 990	Production Bureaux
CAPAGRI SAS	Rue Pasteur, 59159 Noyelles-s/Escaut ⁽²⁾	même site que HOLMER Exxact	même site que HOLMER Exxact	Bureaux
MAIZY TESSOUS SCI	Route de Villers, 02160 Maizy ⁽¹⁾	17 400	3 000	Réserve Foncière
CARUELLE NICOLAS SAS	2, rue de l'Industrie, 45550 St-Denis-de-l'Hôtel ⁽¹⁾	31 302	13 787	Production Bureaux
	Terrain d'essai	35 629	-	Terrain d'essai
CMC SAS	1, rue Vincent Ballu, 51200 Épernay ⁽²⁾	même site de TECNOMA Technologies	même site de TECNOMA Technologies	Bureaux
EMC	5, SERIJNY PROEZD - 400075 VOLGOGRAD – Russie ⁽²⁾	4 820	4 820	Production Bureaux
ET Works Inc.	2201 Hancel Parkway Mooresville, IN 46158 ⁽¹⁾ – USA	10 600	31 124	Production Bureaux
	455 Merriman Rd. Mooresville, IN 46158 ⁽¹⁾ – USA	6 832	441 108	Bureaux Entrepôt
Ohio Valley Ag	2730 West 2nd St. Owensboro, KY 42304 ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ – USA	2 978	20 457	Vente
	202 North Thurston Dr. Russellville, KY 42276 ⁽²⁾ – USA	7 689	845	Vente
	1328 N. Liberty Circle W. Greensburg, IN 47240 ⁽²⁾ – USA	6 070	1 219	Vente
	920 Commerce Dr. Fairfield, IL 62837 ⁽²⁾ – USA	1 416	687	Vente
High Plains Apache	5321 35th St. South Frontier, ND 58104 ⁽²⁾ – USA	8 094	465	Vente
	3909 N. Brush College Rd. Decatur, IL 62521 ⁽²⁾ – USA	8 094	1 202	Vente
	1701 Eastside Court SE Mandan, ND 58554 ⁽¹⁾ – USA	6 354	929	Vente
Southern Application Management	21129 Highway 6 E. Batesville, MS 38606 ⁽²⁾ – USA	24 281	1 858	Vente
EXEL Industries SA	54, rue Marcel Paul, 51200 Épernay ⁽³⁾	Site de TECNOMA Technologies	Site de TECNOMA Technologies	Siège du Groupe
	52, rue de la Victoire, 75009 Paris ⁽²⁾	-	398	Et. Principal Bureaux
	Villefranche-sur-Saône (69400) et Saint-Jean-d'Ardières (69) ⁽¹⁾	22 738	-	Réserve Foncière

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2)} et ⁽³⁾	Superficie terrains (m ²)	dont Superficie bâtiments utile (m ²)	Activité
HARDI INTERNATIONAL A/S	Herthadelvej 10, 4840 NORRE ALSLEV – Danemark ⁽¹⁾	155 176	47 062	Production Bureaux
GROUPE HARDI FRANCE SAS	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple ⁽¹⁾	13 827	5 182	Production Bureaux
	Rue du 21 Mai 1940, 62990 Beaurainville ⁽¹⁾	62 697	16 911	Production Bureaux
HARDI SERVICE SAS	116, rue des Pommiers, 60480 Noyers-St-Martin ⁽³⁾	70 000	25 000	Production Bureaux Entrepôt
	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple ⁽²⁾	Même site que HARDI EVRARD	2 940	Bureaux
HARDI GmbH	Schaumburger Straße 17, 30900 Wedemark – Allemagne ⁽²⁾	2 000	662	Bureaux
HARDI Australia PTY	Cross Keys Road, CAVAN SA 5094 – Australie ⁽³⁾	58 776	15 200	Production Bureaux
ILEMO-HARDI SA.	Poligono Industrial "El Segre", 25080 LLEIDA – Espagne ⁽²⁾	13 182	6 007	Production Bureaux
HARDI North America Inc.	1500 W 76 th Street, DAVENPORT – États-Unis ⁽¹⁾	80 937	11 096	Production Bureaux
HOLMER Maschinenbau GmbH	Regensburger Straße 20 - 84069 Schierling/Eggmühl – Allemagne ⁽²⁾	54 275	10 594	Production Bureaux Entrepôt
	Regensburger Straße 4 - 84069 Schierling/Eggmühl – Allemagne ⁽²⁾	5 522	526	Entrepôt
	Kremser Straße 18 - 93055 Regensburg – Allemagne ⁽²⁾	7 156	5 429	Entrepôt
	Zaitzkofener Straße 5 – 93101 Rogging/Pfakofen – Allemagne ⁽²⁾	10 824	1 920	Production Bureaux Entrepôt
	Lange Straße 48 - 39387 Oschersleben – Allemagne ⁽¹⁾	9 297	1 801	Production Bureaux
	Regensburger Straße 20 - 84069 Schierling/Eggmühl – Allemagne ⁽³⁾	140 000	10 639	Production Bureaux
HOLMER EXXACT SAS	Rue Pasteur, 59159 Noyelles-s/Escaut ⁽³⁾	44 130	14 241	Production Bureaux
HOLMER Budowa Maszyn SP. z o.o	Ul. Wroclawska – 55300 Sroda – Pologne ⁽²⁾	1 100	1 140	Production Bureaux Entrepôt
HOLMER Türkiye Otomotiv Limied Sirketi	42050 KARATY/KONYA, Fevzicakmam Mah. Kenitra Cad. A block 6/E	1 864	864	Production Bureaux Entrepôt
HOLMER CZ s.r.o.	Kldska 1187 /Hradec Kralove 50003 – République Tchèque ⁽²⁾	668	342	Bureaux Entrepôt
HOLMER Ukraine	Ul. Jablunska 144 – 08292 – Ukraine ⁽²⁾	1 042	842	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK EXEL SAS	891 route des Frênes, ZI de Joux, 69400 Villefranche ⁽¹⁾	46 426	18 240	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK Ltd	Midpoint Park, Minworth - West Midlands B76 1AB – Royaume-Uni ⁽³⁾	72 035	34 287	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK Australia Pty	Unit 22 456 St Kilda Road - 3004 – Melbourne – Australie ⁽²⁾	-	71	Bureaux
HOZELOCK Holland BV	Cartografenweg 34 – 5141 MT Waalwijk – Pays-Bas ⁽²⁾	-	520	Bureaux
HOZELOCK Sweden AB	Sisjö Kullegata 9 – 421 32 Västra Frölunda – Suède ⁽²⁾	-	1 170	Bureaux
SAMES KREMLIN SAS	150, av. de Stalingrad, 93240 Stains ⁽¹⁾	37 140	13 081	Production Bureaux Entrepôt
	13, chemin de Malacher, 38240 Meylan ⁽¹⁾	28 245	13 266	Production Bureaux
API SCM SAS	29, av. Asthon Under Lyne, 52000 Chaumont ⁽³⁾	69 086	22 000	Production Bureaux

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2)} et ⁽³⁾	Superficie terrains (m ²)	Superficie dont bâtiments utile (m ²)	Activité
SAMES KREMLIN SA.	Avnd Juan B. Justo 6021 – C 1416 DLB C.A.B.A. – Argentine ⁽²⁾	207	207	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN GMBH	Moselstrasse, 19 – 41464, Neuss – Allemagne ⁽²⁾	1 800	1 748	Bureaux Entrepôt
EXEL INDUSTRIAL	R. Alfredo Mario Pizzoti, 41 -CEP :02060-040 V.Guilherme -SP/SP – Brésil ⁽²⁾	1 467	908	Bureaux
SAMES KREMLIN SA	Botanica, 49 - 08908 L'hospitalet de Llobregat – Barcelona – Espagne ⁽¹⁾	2 177, 20	1200	Bureaux
SAMES KREMLIN SRL	Via Rivoltana, 35 – 20096 Pioltello (Mi) – Italie ⁽²⁾	-	835	Bureaux
SAMES KREMLIN PRIVATE LIMITED	Kothari House, GAT NO.634, Pune Nagar Road, Wagholi-412 207, Pune – Inde ⁽²⁾	-	560	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN SP. zoo	ul. Modlinska 221B – 03-120 – Warszawa – Pologne ⁽²⁾	2000	800	Bureaux
SAMES KREMLIN, UNIPESSOAL LDA	Rua da silveira, 554 – Touria – 2410-269, Pousos LRA – Portugal ⁽²⁾	391	237	Bureaux
KREMLIN REXSON PTE LTD	4 BATTERY ROAD, #25-01, BANK OF CHINA BUILDING – 49908 – Singapour – Singapour ⁽²⁾	-	30	Bureaux
SAMES KREMLIN INC.	45001, Five Mile Road – MI 48170 Plymouth ⁽³⁾	20 234	4 830	Bureaux
SAMES KREMLIN CO., LTD	Building No. 9, No. 3802 Shengang Road, Songjiang District, Shanghai China, 201611 – Chine ⁽²⁾	2 547	2 407	Bureaux Production
SAMES KREMLIN KK	Sky Building 20F, 2-19-12 takashima, Nishiku, Yokohama, Kanagawa – Japon ⁽²⁾	-	15	Bureaux
SAMES KREMLIN SA DE CV	Acceso III N°16A int 15A – Conjunto Quadrum – Parque Industrial Benito Juarez – Santiago de Querétaro, Qro. – México, C.P. 76120 – Mexique ⁽²⁾	856	484	Bureaux
SAMES KREMLIN LLC	ul. Rodionova, 23, 414, Nizhniy Novgorod – Nizhegorodskaya oblast', 603093 – Russie ⁽²⁾	313	297	Bureaux
PRECICULTURE SAS	165, rue des Verriers, 51230 Fère-Champenoise ⁽¹⁾	31 739	9 471	Production Bureaux
TECNOMA Technologies SAS	54, rue Marcel Paul, 51200 Épernay ⁽¹⁾	34 068	18 296	Production Bureaux Entrepôt
TRICOFLEX SAS	17 avenue Jean Juif, 51300 Vitry-le-François ⁽¹⁾	69 074	24 940	Production Bureaux
HOZELOCK TRICOFLEX GmbH	Moselstrasse, 19 - 41464, Neuss – Allemagne ⁽²⁾	-	-	Bureaux
TRICOFLEX BENELUX	Brasschaatsteenweg 270, B-2920 Kalmthout – Belgique ⁽²⁾	-	75	Bureaux
VERMOREL	3, Str. Pompelor, judetul Prahova, Ploiesti – Roumanie ⁽¹⁾	8 433	6 196	Production Bureaux

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'une société du groupe EXEL Industries.

NB :

- aucun des actifs immobiliers n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries ;
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

2.3.5 Les investissements

2.3.5.1 Tableau des investissements réalisés sur les derniers exercices

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements corporels et incorporels	8,5	9,0	50,1	13,0	28,5	20,9
Investissements financiers	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

2.3.5.2 Les principaux investissements

Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements pour plus de 20 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- construction et agencement des bâtiments récemment construits chez HOLMER, AGRIFAC et HARDI Danemark ;
- des achats d'outillage et des aménagements industriels, notamment chez BERTHOUD, HOZELOCK, HOLMER, SAMES KREMLIN et HARDI.

3

Rapport de gestion

3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	24
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	24
3.3	Recherche et Développement	24
3.4	Responsabilité Sociétale des Entreprises	27
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux	39
3.6	Facteurs de risques	41
3.7	Assurances	45
3.8	Faits exceptionnels et litiges	45
3.9	Évolution du capital au cours de l'exercice	46
3.10	Affectation du résultat de l'exercice	49
3.11	Informations concernant les mandataires sociaux	49
3.12	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2016/2017	56
3.13	Conventions réglementées	57
3.14	Changement de méthode comptable	57
3.15	Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit	57
3.16	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	58

3.1 Principaux faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016/2017 s'établit à 874,2 M€, en croissance de 13,4 % à périmètre courant et de 11,7 % à périmètre constant (hors le 1^{er} trimestre d'ET Works, acquis en janvier 2016).

Cette progression est tirée par l'activité Arracheuses de Betteraves qui croît de 51,3 % portée par la fin d'un attentisme lié à la négociation de sortie des quotas sucriers en 2016 et l'accroissement de 20 % des surfaces de culture en Europe. La Pulvérisation et l'Arrosage du Jardin réalise elle aussi une forte croissance de 12,2 % soutenue par l'extension du réseau de distribution en Europe, le succès des nouveaux produits et des conditions climatiques favorables ce printemps. La Pulvérisation Industrielle, marquée par la fusion de KREMLIN REXSON et SAMES Technologie et par la cession de la société RAM Environnement, enregistre une croissance solide de + 8,5 % qui s'appuie à la fois sur les ventes de matériel standard et sur les projets. Quant à la Pulvérisation Agricole, elle croît de 4,2 % à périmètre courant grâce à la bonne performance d'ET Works aux USA et aux ventes hors France de l'ensemble des filiales. Les ventes France, qui représentent moins d'un quart du chiffre d'affaires de l'activité, sont en forte décroissance mais sont stabilisées au 4^e trimestre.

L'EBIT courant est en croissance de 21 %, grâce au redressement de l'activité Arracheuses de Betteraves et à la bonne maîtrise des coûts fixes dans toutes les activités. Les plans de réduction de coûts élaborés l'année précédente ont porté leurs fruits. Par ailleurs, ET Works réalise un résultat opérationnel positif moins de deux ans après son acquisition.

Grâce aux plans d'action entrepris depuis deux ans, le BFR exprimé en nombre de jours du chiffre d'affaires est cette année encore en diminution. Il diminue aussi en masse contribuant à une génération de cash de 21,6 M€ qui s'ajoute à l'amélioration du résultat et permet de réduire l'endettement net de 42,3 M€.

L'Endettement Financier Net (EFN) à fin septembre 2017 ressort à 61,4 M€.

Le *gearing* (Endettement financier net/Capitaux Propres) passe de 34,8 % à 18,4 %. Le levier (Endettement financier net/EBITDA) passe de 1,49 à 0,73.

3.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

Événements postérieurs à la clôture

Transmission Universelle de Patrimoine MATROT Équipements – HARDI EVRARD : La société MATROT Équipement a été absorbée par HARDI EVRARD avec effet au 1^{er} octobre 2017. Ce regroupement permettra de renforcer les synergies et la compétitivité des deux sociétés sur le marché de la pulvérisation agricole.

Perspectives

Les récoltes 2017 ont été globalement sans mauvaise surprise et sont même considérées comme exceptionnelles en Russie. En Pulvérisation Agricole en France, nous projetons un certain attentisme

de la part des agriculteurs tant que le prix des céréales restera bas. Mais dès que les cours remonteront, les ventes devraient repartir en France. L'activité des Arracheuses de Betteraves devrait rester soutenue l'année prochaine même si elle sera légèrement inférieure à cette année exceptionnelle.

Dans la Pulvérisation et l'Arrosage du Jardin, le développement du réseau de distribution et les innovations resteront les moteurs de croissance. La Pulvérisation Industrielle poursuit sa stratégie de recentrage des ventes sur nos circuits de distribution et le matériel standard, qui sont les activités les plus rentables. Cela devrait compenser la baisse des projets automobiles.

Même si nos marchés subissent des variations, ils sont porteurs sur le long terme. Notre stratégie d'internationalisation et notre présence dans nos 4 activités atténuent ces fluctuations, tout en favorisant une croissance profitable et durable.

3.3 Recherche et Développement

3.3.1 Une culture de l'innovation

Depuis sa création, le groupe EXEL Industries a marqué l'évolution décisive des technologies utilisées dans son métier, la pulvérisation.

Dans un contexte toujours plus compétitif, la Recherche et le Développement (R&D) permet au groupe EXEL Industries et à ses filiales :

- d'améliorer l'efficacité de la production, grâce à l'innovation des procédés ;

- de différencier son offre et de créer plus de valeur pour le client ;
- de développer les ventes et les recettes s'y rapportant, par l'innovation de ses produits ;
- de revendiquer la spécificité de son savoir-faire pour se démarquer de ses concurrents.

Chaque année, nous déposons en moyenne 5 à 7 nouveaux brevets avec désignation de plusieurs pays.

Depuis septembre 2014, notre société EXEL Industries a généralisé à l'International la politique qu'elle avait mise en place en matière de propriété industrielle, depuis 1994 – réaffirmant ainsi son rôle de seul holding du Groupe.

À ce titre, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, tout nouveau titre de propriété intellectuelle (Brevet, Marque ou Dessin & Modèle).

Sur la période 2016/2017 nous avons déposé près de 10 nouvelles demandes de brevets.

Les demandes de brevets déposées sur la période précédente ont été étendues en moyenne sur 6 désignations (l'Europe comptant comme une désignation).

La R&D nécessite pour le groupe EXEL Industries et pour ses filiales de mobiliser du temps, des hommes et des coûts importants.

En effet, au moins 6 % de nos effectifs permanents participent activement aux nombreux projets de R&D que nous entreprenons.

La R&D passe aussi par le développement de partenariats avec des entreprises, des universités ou des PME innovantes, par des rachats de brevets, par la surveillance de la concurrence et par la recherche de créneaux porteurs.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle.

En outre, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, notre Groupe utilise le système fiscal du crédit impôt recherche.

3.3.1.1 Pulvérisation agricole

Produits « grandes cultures » et « vignes »

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible ;
- plus de sécurité pour l'opérateur ;
- plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance ;
- plus de protection pour l'environnement ;
- une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

À titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- cabine d'automoteur montée sur glissière hydraulique avec accès cabine au niveau du sol (LASER FC) ;
- gestion électropneumatique de porte-jets 4 sorties (OPTI-SPRAY) ;
- nouveau châssis à largeur variable de 225 à 320 cm pour s'adapter à toutes les cultures (WideTrackPlus) ;
- nouveau châssis avec un réglage de la garde au sol pouvant passer de 125 à 200 cm pour des cultures hautes (ClearancePlus) ;
- nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010 ;
- nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010 ;
- conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce « pilote automatique » fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur ;
- gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultrasons (AutoHeight) ;

- système de relevage « double cadre » et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5 m jusqu'à 3,15 m (Twin Lift) ;
- pompe centrifuge bi-turbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega) ;
- pulvérisation « face par face » avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicaments (Précijet) ;
- pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin) ;
- conduite dite « Automotiv » permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied ;
- système de gestion des remplissages, il évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflow) ;
- remplissage de la cuve principale du pulvérisateur *via* une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear) ;
- système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair) ;
- guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain ;
- système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet) ;
- système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis) ;
- le nouveau pulvérisateur traîné STILA, élu machine de l'année au SIMA 2015 ;
- le nouvel automoteur Condor Endurance, avec une capacité de réservoir de 8 000 L.

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur la seule année 2015-2016, le Groupe a par exemple lancé :

- Rubicon 9000, le nouvel automoteur prévu pour le marché Australien, devrait entraîner un bond de productivité, couvrant 150 ha à 60 litres/ha (soit 50 % de plus en hectare pulvérisé) ;
- Air Drive : équipements de pulvérisation jet porté dans l'interligne. Utilisées avec des buses à injection d'air, ces descentes nouvelles génération permettent de limiter la dérive mais aussi une réduction des quantités appliquées grâce à une optimisation des traitements.

Par conséquent, les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de HARDI EVRARD (136,82 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Meteor 5400 et sa rampe de 44 mètres, ou bien les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

3.3.1.2 Arrachage de betteraves

Produits « arracheuses de betteraves »

HOLMER Exxact dispose de machines extrêmement sophistiquées, qui font l'objet d'améliorations continues. 3 nouveaux brevets ont été déposés au cours de l'exercice.

- Système de nettoyage des betteraves permettant de réduire de moitié « la tare terre » (Rotonet).
- Système numérique de contrôle de profondeur de travail de l'effeuilleuse et du bâti arracheur (Positronic 2).
- Système facilitant l'extraction de la betterave en utilisant les mesures de la position de la tête de celle-ci, par rapport à la profondeur et la nature des sols (Easy Lift).

- EasyHelp permet d'établir un diagnostic immédiat sur son fonctionnement, optimise l'approvisionnement de pièces de rechange.
- Le système AutoFill de détection par laser permet d'automatiser le remplissage des camions par le déterreur de silos Terra Felis 2.
- Le nouveau rotor à fléaux pour betteraves chauves, permet d'arracher des betteraves sans aucune présence de feuilles. Pour plus de rendement, moins d'usure, moins de consommation de carburant.

3.3.1.3 Pulvérisation et arrosage du jardin

Produits « grand public »

Les innovations du groupe EXEL Industries reposent sur la création et le lancement de gammes originales dans le domaine de l'arrosage et de la protection des végétaux, afin de mieux se différencier de ses concurrents, accroître sa part de marché et augmenter ses marges bénéficiaires.

Parmi ses créations originales figurent les tous premiers raccords de tuyau plastique, désherbeurs électriques à choc thermique, pompes d'évacuation multifonctions, dévidoirs avec système d'enroulement automatique, filtres de bassin pressurisés et lances d'arrosage télescopiques.

Quelques innovations

- Désherbeur électrique qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique (Green Power).
- Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une « canne », qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes. (Herbastop et Wonderweed).
- Pulvérisateurs électriques à batteries rechargeables pour le grand public (Libertis) et à batterie lithium-ion pour les professionnels (VERMOREL électrique 3000).
- Le Groupe a présenté à sa clientèle grand public en 2016 des innovations majeures dans le domaine des systèmes d'arrosage automatique, qui comprennent :
 - le premier programmeur électronique d'arrosage contrôlable *via internet* ;
 - le premier programmeur automatique d'arrosage avec capteur de lumière et un système d'irrigation flexible universel qui représente une solution simple et efficace pour les consommateurs ;
 - la gamme de micro-irrigation la plus courte et la plus simple du marché : EasyDrip.

3.3.1.4 Pulvérisation industrielle

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.) ;
- l'amélioration du « taux de transfert » (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible) ;

- la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (composant organique volatil) ;

- la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.).

Spécialiste mondial de la pulvérisation de peinture, SAMES KREMLIN a développé des solutions de mise en peinture, allant de la pompe à l'applicateur :

- les technologies de pulvérisation développées sont extrêmement variées afin de coller parfaitement aux besoins des industriels. Selon la configuration, ce sera la pulvérisation Airspray, Airless, Airmix, ou Extra-finition qui sera préconisée aux clients ;
- un large choix de pompes fait aussi partie de la gamme de produits commercialisés, chacune de ces pompes ayant des caractéristiques techniques spécifiques. Par exemple, pour les produits... :

- **EOS (Efficacité, Optimisation et Simplicité)**. En véritable accélérateur de performances pour les pistolets de peinture, cette gamme de pompe permet de mettre en œuvre sans aucun problème les dernières générations de peintures développées pour tous les marchés industriels dans le monde,
- **THOR** : développée pour l'extrusion de produits épais, les unités de pompage de cette gamme sont, de par leur polyvalence, adaptées aussi bien aux équipements de construction, et à l'énergie solaire qu'à la navigation de plaisance,
- **Gamme 2K** : Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray) qui offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.

Expert mondial de la pulvérisation électrostatique, l'innovation est au cœur de sa stratégie d'entreprise avec notamment :

Les bols électrostatiques

Dernier composant en contact avec la peinture, le bol est l'élément déterminant de la qualité et la précision de l'application. Fabriqué avec des techniques de pointe issues des industries aéronautique et spatiale, il fait l'objet d'attentions particulières, avec notamment le dépôt de nombreux brevets : THV (turbine haute vitesse) gage de finesse d'application, Hi-TE (*High Transfer Efficiency*) pour des rendements optimisés au maximum ou encore le clip magnétique, pour rendre plus simple et rapide le changement de bol.

La technologie ACCUBELL dédiée à l'application des peintures Hydro

La seule technologie brevetée au monde grâce à laquelle l'application des peintures hydrosolubles est possible. Les pulvérisateurs ACCUBELL sont composés d'un réservoir de peinture intégré, isolant la peinture et supprimant alors tout risque de feu potentiel lié à la conductivité de ce type de substrat.

Une solution sur-mesure en robotique

La solution EASY PAINT ROBOT est la déclinaison robotique en Industrie générale et automobile, d'un savoir-faire précis et adapté aux besoins de nos clients en termes de maîtrise des process de mise en peinture, constance de résultat et de qualité de finition. Compatible avec la plupart des machines des autres fabricants.

3.3.2 Marques et brevets

Depuis septembre 2014, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, toute nouvelle marque ainsi que tout nouveau modèle.

Cependant, pour des raisons historiques, nous avons laissé la propriété de certaines marques « phare » aux filiales concernées.

Aujourd'hui, notre groupe EXEL Industries détient près de 1 500 titres de Propriété Industrielle, avec plus de 270 « premiers dépôts » de marques et plus de 280 « premiers dépôts » de demandes de brevets (comptabilisant plus de 1 300 brevets dans le monde), sachant que ces dépôts sont largement étendus dans le monde.

Afin d'être au plus près des besoins du Groupe nous interrogeons régulièrement les différentes sociétés afin de déterminer la nécessité de maintenir ou non nos droits de Propriété Intellectuelle. Tout comme les Brevets, les Marques et Modèles ne sont pas

comptabilisés à l'actif du bilan, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une acquisition à titre isolé ou bien, qui faisaient partie des actifs, lors de la reprise de la société concernée.

Avec l'élargissement à l'International de sa politique en matière de Propriété Industrielle, notre Société a généralisé ses contrats de licence à l'ensemble de ses filiales avec un taux de redevance unique de 1,5 % pour les Brevets et un taux unique de 1 % pour les Marques et Modèles.

Ces nouveaux Contrats en place depuis septembre 2014 se sont substitués, le cas échéant, aux précédents qui étaient en place depuis 1994.

Notre groupe EXEL Industries ne bénéficie par ailleurs d'aucun contrat de licence consenti par un tiers et n'est donc assujéti à aucun versement de redevance de licence.

3

3.4 Responsabilité Sociétale des Entreprises

3.4.1 Méthodologie

Le Groupe est une fédération de PME. Chacune est autonome et responsable sur ses pratiques RH, ses projets environnementaux et sociétaux. Il se dégage une tendance générale en matière de RSE, reflet de l'une des valeurs du Groupe « Comportement Responsable ». Les axes d'amélioration sont donnés par les actionnaires et suivis au niveau du Groupe pour l'ensemble des entreprises.

3.4.1.1 Organisation et outils de reporting

La loi Grenelle II (article 225-102-1 du Code de commerce) a rendu le reporting d'informations extra-financières obligatoire ainsi que la vérification selon des critères de taille et de statuts pour les entreprises françaises.

L'élaboration de ce document se fait en mode projet, avec une organisation en groupe de travail.

Le référentiel utilisé par les Sociétés du Groupe permet une fiabilité des données et une répétabilité dans le temps.

Ce référentiel est transmis à chaque société du groupe EXEL à travers leur Directeur Général, chargé à chacune des sociétés de consolider elle-même les données de ses propres filiales.

Le calendrier fixé a été respecté avec des interlocuteurs impliqués.

Les données sont soumises à un contrôle de cohérence, à une consolidation globale groupe EXEL, et à un audit par les Commissaires aux Comptes.

L'ensemble est ensuite transmis au Siège.

En ce qui concerne les données qualitatives, les tendances générales ont pu être dégagées l'an dernier. Nous travaillons par différentiel,

en demandant aux Sociétés du Groupe quelles étaient les nouvelles actions de l'exercice concernant la RSE.

Les évolutions réglementaires de cette année ont été prises en compte.

3.4.1.2 Périmètre de restitution des données

Les indicateurs concernent toutes les entreprises du Groupe, qui elles-mêmes consolident les données de leurs filiales. Il n'y a aucune restriction géographique.

En début d'exercice la société KREMLIN REXSON SAS a absorbé la société SAMES Technologies SAS, le nouvel ensemble a été renommé SAMES KREMLIN SAS.

Le 28 février 2017, EXEL Industries a cédé la société RAM Environnement à R3S International. Les données concernant RAM ne sont pas intégrées pour les 5 premiers mois de l'exercice. L'impact n'est pas significatif, les effectifs représentant 0,2 % des effectifs du Groupe.

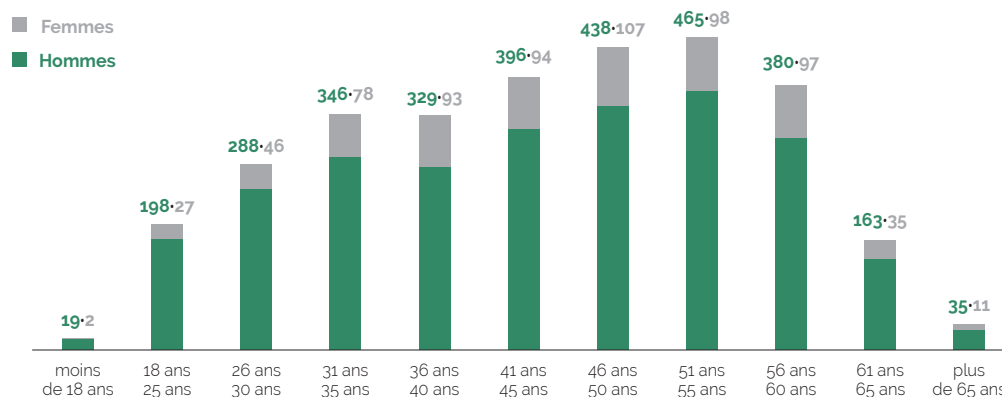
En février 2017, ET Works LLC a absorbé ET Works INC, et a modifié son statut juridique de Limited liability company à Incorporate et est devenu ET Works INC.

Lors de l'exercice 2016/2017, une opération de fusion entre les Sociétés HARDI EVRARD et MATROT ÉQUIPEMENTS a été enclenchée. Cette nouvelle société désormais appelée GROUPE HARDI France existe depuis le 01/10/2017. Dans ce présent rapport pour l'année fiscale 2016-2017, la Société MATROT continue d'apparaître.

3.4.2 Informations sociales

3.4.2.1 Emploi

L'effectif total du Groupe au 30/09/2017, est de 3 745 salariés (CDD + CDI), dont 18 % de femmes et 82 % d'hommes, répartition stable par rapport à l'an dernier.



Les effectifs globaux ont augmenté de 0,6 %. Cette stabilité est répartie sur l'ensemble des activités du Groupe.

Le Groupe comptabilise au total, 614 départs dont 125 licenciements (deux fois moins que l'an dernier), et 668 embauches.

La pyramide des âges garde une répartition équilibrée, avec vieillissement stable, puisque 51 % des salariés sont en première partie de carrière (moins de 45 ans).

Les jeunes de moins de 25 ans restent bien représentés (6,6 % des effectifs au 30/09/2017, avec une hausse par rapport à l'an dernier). La part des seniors (plus de 55 ans) est en légère augmentation à 19 %. La moyenne d'Age est de 44,1 ans.

Zone géographique	Pourcentage
France	43,3 %
Europe hors France	39,6 %
Amérique du Nord	8,7 %
Australie	3,1 %
Asie	2,3 %
CIS	2,3 %
Amérique du Sud	0,5 %
Afrique	0,2 %

En termes de zone géographique, le Groupe emploie principalement en Europe, et surtout en France. La part hors France continue à se développer pour passer aujourd'hui à 56,7 % des effectifs. On constate que le mouvement d'internationalisation continue.

Effectifs : les historiques

	01/10/2016-30/09/2017	01/09/2015-30/09/2016	01/09/2014-31/08/2015	01/09/2013-31/08/2014
Effectifs moyens	3 664	3 739	3 786	3 868
Intérimaires	204	174	144	377

Les effectifs sont en léger recul suite aux adaptations liées aux difficultés du pôle agricole, les autres secteurs étant plus stables.

La hausse des intérimaires se situe surtout au niveau du pôle industrie dont l'activité a été importante cette année.

Note sur les effectifs :

Un effectif est donné au 30/09/2017 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis), et CDI présents au 30/9/17, quel que soit leur

temps de travail. C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par âge, sexe, et zones géographiques.

Pour les effectifs moyens : il s'agit des moyennes sur 12 mois, des effectifs présents au dernier jour de chaque mois, sans tenir compte des éventuels temps partiels, et comprenant les CDD (dont apprentis) et les CDI.

Rémunérations

	01/10/2016-30/09/2017	01/09/2015-30/09/2016	01/09/2014-31/08/2015	01/09/2013-31/08/2014
Rémunérations incluant la participation	193 046 K€	214 007 K€ 13 mois	187 551 K€	195 951 K€

3.4.2.2 Organisation du travail

3.4.2.2.1 Le temps de travail

La partie agricole du Groupe organise son temps de travail pour faire face à une réelle saisonnalité (annualisation, modulation, heures supplémentaires, travail en équipes). Cette année, la charge de travail a incité les entreprises du pôle industrie à organiser du travail le samedi et la nuit.

Cependant, pour l'ensemble du Groupe, le travail de nuit reste occasionnel et anecdotique (interventions sur site clients par exemple).

Sur l'ensemble du Groupe, le travail à temps partiel est accepté sans être pour autant encouragé. Seules les surcharges de travail dues à la saisonnalité peuvent conduire certains refus.

Au global, sur l'ensemble du Groupe, le nombre de salariés à temps partiel au 30/09/2017 est de 105 : il passe de 3,3 % de l'effectif à 2,9 %.

Le nombre d'heures théoriquement travaillées sur les 12 mois de l'exercice au niveau du Groupe est de 1762 heures par salarié, ce qui correspond au total des heures travaillées dans l'ensemble des sociétés du Groupe, ramené à l'effectif moyen, hors intérimaires.

3.4.2.2.2 L'absentéisme

L'absentéisme de l'exercice 2017 a légèrement augmenté de 2,58 % à 2,84 %, mais reste au-dessous des 3 %, seuil limite que nous nous sommes fixé comme objectif. Ce relatif maintien, malgré les réorganisations dans le Groupe, est consécutif à des actions volontaristes menées par chaque entité, et pilotées au niveau du Groupe.

Note sur l'absentéisme :

L'absentéisme calculé est basé sur des absences courtes (jusqu'à 3 mois).

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant les jours ouvrés d'absences réelles au nombre de jours théoriquement travaillés. Nous excluons les accidents du travail ou maladies professionnelles, les congés maternité, paternité et parentaux, les congés sans solde ou pour événements familiaux, les longues maladies...

Cette méthode permet de refléter un aspect du climat social dans le Groupe.

Bien que l'absentéisme reste bas, ce thème constitue l'un des 4 axes de travail sélectionnés par le Groupe : pour nous permettre de progresser en termes de Bien-Être au travail, et pour diminuer les coûts liés à l'absentéisme. Des actions concrètes ont été mises en place dans les Sociétés du Groupe :

- entretiens au retour d'un salarié absent plus d'une semaine pour un accueil de retour chez TRICOFLEX, CARUELLE, BERTHOUD, PRECICULTURE, VERMOREL ou TECNOMA ;
- formations qualifiantes pour renforcer la motivation (CQP plasturgie pour les ouvriers chez TRICOFLEX, développement de la polyvalence chez CARUELLE, VERMOREL ou BERTHOUD) ;
- renforcement de la communication (par service, au niveau de la Direction, au niveau des partenaires sociaux, auprès des salariés sur des thèmes santé spécifiques, maintien du contact avec le salarié malade) ;
- prime d'assiduité, chez HOZELOCK EXEL ou VERMOREL.

3.4.2.3 Relations sociales

Au-delà des réunions et négociations obligatoires, respectées dans les pays concernés, des réunions régulières sont en place avec des représentants du personnel, des managers, voire les équipes en direct, pour aborder tous sujets : conditions de travail, rémunération, présentation des résultats et de la stratégie d'entreprise...

La Direction de BERTHOUD reçoit les managers après chaque réunion de Comité d'Entreprise.

Chez SAMES KREMLIN, suite à la fusion des deux entreprises, la Direction a décidé de renégocier l'ensemble des règles de l'entreprise avec les partenaires sociaux, sans attendre la caducité des anciens accords de SAMES Technologies. Un groupe de travail est en place pour travailler sur le Bien-Être au Travail.

Les entretiens individuels sont en place dans toutes les entreprises françaises, et dans de nombreuses entités internationales.

Le journal Exechos, édité au niveau du Groupe, est distribué à chaque employé à son domicile. Les communiqués de presse Groupe sont diffusés dans les entreprises. Un dossier « Green Business » revient à tous les numéros.

Le Comité de Groupe rassemble des représentants des plus grosses sociétés de tous les pays. Les membres du Comité de Groupe sont également invités à l'Assemblée Générale.

Gueric BALLU, le Directeur Général du Groupe, visite les entreprises régulièrement, rencontre les équipes et se rend sur les sites de production.

Certains accords sont signés de manière volontaire au niveau de chaque entité, sans être répertoriés au niveau du Groupe, en vertu de notre politique de fédération de PME et PMI. On compte aujourd'hui 71 accords en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe.

Exemples de pratiques : accords de modulation du temps de travail, notamment dans les activités agricoles, accords de prévoyance chez SAMES KREMLIN, accord de droit à la déconnexion chez TECNOMA, accord de maintien dans l'emploi des seniors chez PRECICULTURE...

La valeur n° 7 : « Fierté d'Appartenance » est vécue à travers des événements tels que la médaille du travail, des journées portes ouvertes, des formations destinées à l'ensemble des équipes, l'organisation de « l'Académie EXEL », une démarche « EASY WORK » très participative chez HOLMER.

3.4.2.4 Santé et sécurité

Là encore, au-delà des règles légales dépendant de chaque pays, les conditions de santé et de sécurité au travail sont prises en compte très sérieusement dans toutes les sociétés du Groupe, avec des constantes :

- la formation des employés : secouristes, incendie, appareils de levage ;
- le port des Équipements de Protection Individuelle est généralisé.

Ce thème est l'un des 4 axes retenus pour une mise en place et un suivi de plans d'actions au plus proche du terrain.

De manière générale mais pas systématique, un suivi médical est organisé. De même l'analyse des accidents du travail, même bénins, est en place dans la majorité des entités, de manière plus ou moins formelle. Chez HARDI par exemple, cette analyse est faite en dialogue avec le salarié concerné.

La grande majorité des sites a mis en place une protection sociale pour les employés, notamment en ce qui concerne la santé.

Pour tous les sites qui comprennent une activité de production, une personne est en charge des aspects liés à la sécurité, cumulant souvent avec une responsabilité liée à l'environnement (exemple de TRICOFLEX ou de SAMES KREMLIN). Des postes en alternance ont été créés sur ce thème.

La communication reste un levier sur la plupart des sites : communication du nombre de jours sans accidents chez TECNOMA ou MATROT, analyse des accidents avec plan d'actions et informations dans les bulletins de paie chez TRICOFLEX, journée de sensibilisation chez BERTHOUD ou HOZELOCK LTD...

Chez HOLMER, démarche collaborative EasyWork prenant en compte notamment les conditions de travail et de sécurité ; création d'un poste de correspondant sécurité.

Chez SAMES KREMLIN, les salariés peuvent avoir accès à une assistance sociale et une infirmière.

Chez HARDI, chaque ouvrier est testé sur ses connaissances en matière de risques et de mesures de sécurité sur son poste de travail. L'analyse des risques est basée essentiellement sur les retours des salariés en poste.

Chez TECNOMA, un ergonome a réalisé une étude de postes, et ses préconisations sont suivies de plans d'actions.

Chez TRICOFLEX, un salarié est dédié 100 % aux sujets HSE, et une collaboration est en place avec la CARSAT. Les managers ont bénéficié de coaching sur le thème de la sécurité.

Au total sur le Groupe, 1 maladie professionnelle est déclarée sur l'exercice fiscal 2017.

Les accidents du travail sont systématiquement enregistrés, et formellement déclarés le cas échéant.

	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Taux de fréquence	21,97	25,58	19,32	25,07
Taux de gravité	0,58	0,51	0,42	0,45

Le taux de fréquence est en progrès.

L'augmentation du taux de gravité se concentre sur des accidents au sein d'HOLMER Maschinenbau où les arrêts ont été particulièrement longs.

Note sur ces deux indicateurs :

■ **Taux de fréquence :**

$$\frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre d'accident avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

■ **Taux de gravité :**

$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêts consécutifs à des accidents du travail} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre moyen de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

3.4.2.5 Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation : les besoins de formations sont issus d'entretiens individuels entre le manager et l'employé, croisés avec la stratégie des entités. Les plans sont annuels et spécifiques à chaque entité, les services Ressources Humaines peuvent être impliqués lorsqu'ils existent selon les entreprises. Les formations sont validées par les Directions Générales, en cohérence avec la stratégie d'entreprise. Des systèmes d'évaluation à chaud et à froid se mettent en place dans certaines entités, comme HOZELOCK EXEL par exemple.

Les thèmes principaux abordés :

- le management : l'Académie EXEL est une formation sur les outils du management, dédiée à chaque manager, et organisée par le Groupe. AGRIFAC a mis le focus cette année sur le travail collaboratif à travers des formations à la méthode DISC, proche du développement personnel. SAMES KREMLIN a mis en place plusieurs opérations de coaching et d'accompagnement d'équipes pour développer l'intelligence collective ;
- la sécurité reste le premier thème abordé dans chaque société ;
- de par l'internationalisation du Groupe et les Synergies à développer, les langues sont également un grand thème de formation ;
- les compétences techniques font également l'objet de nombreuses formations, en particulier des formations sur les produits et savoir-faire. Par exemple, une formation structurée à la soudure a été organisée chez VERMOREL ;
- le thème de l'informatique est également abordé : pour les ERP, les logiciels métiers, ou le pack office ;
- plusieurs entités du Groupe ont mis en place DDMRP, avec des formations en conséquence.

Les entreprises du Groupe totalisent environ 39 700 heures de formation sur l'année civile 2016, soit environ 11,9 heures par salarié en CDI, hors heures passées par les apprentis à l'école, en hausse par rapport à l'année calendaire 2015.

3.4.2.6 Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le taux de féminisation du Groupe progresse légèrement en 2017, il passe de 18,1 % à 18,4 %.

La représentativité des femmes dans le management continue d'augmenter sensiblement : il passe à 18,3 % contre 17,3 % l'an dernier.

Le Conseil d'Administration du Groupe compte 1/3 de femmes.

Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur les accords en faveur de l'égalité hommes-femmes. Dans les pays où cette démarche légale n'existe pas, des chartes sont appliquées et respectent les législations locales en matière d'égalité hommes/femmes.

Deux audits ont été réalisés sur l'exercice en interne par un DRH du Groupe sur deux Sociétés (HOZELOCK EXEL et SAMES Technologies – aujourd'hui SAMES KREMLIN Meylan) pour examiner sur le terrain les problématiques autour de la mixité. Le thème de la mixité hommes-femmes a également été retenu par le Groupe pour faire l'objet de plans d'actions spécifiques. (voir 3.4.5)

La politique du Groupe reste bien de privilégier la compétence et la motivation, au-delà de toute considération de sexe.

Concrètement :

- 1 **Effectifs Hommes-femmes** : une attention particulière est portée sur la mixité de certains services, de certaines CSP ou de certains niveaux hiérarchiques : les indicateurs de suivi sont mis en place. Pour promouvoir certains métiers plus techniques auprès des élèves filles, des actions locales de communication sont organisées ;
- 2 **Accès à la formation** : les plans de formation prévisionnels ont été étudiés du point de vue de l'égalité d'accès à la formation ;
- 3 **Mesures particulières** : les problématiques concrètes liées à la mixité sont prises en compte :

- mise en place des entretiens lors des retours de congé maternité/congé parental/absence longue durée,
- attention portée sur l'équilibre vie personnelle – notamment liée aux enfants/vie professionnelle (horaires adaptés aux contraintes notamment scolaires, tolérances horaires, congés enfants malades, souplesse pour la rentrée scolaire, bienveillance sur les temps partiels, pour les entreprises où la modulation est en place, anticipation maximale de l'information pour permettre une bonne organisation personnelle...),
- anticipation sur les gammes de fabrication de certains produits plus lourds pour adapter le poste de travail.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Dans la pratique, le Groupe emploie des personnes en situation de handicap, en salariat ou à travers des ESAT/ou *Local Social Workshops*.

Chez HOZELOCK EXEL, les offres d'emploi sont diffusées auprès de la SAMETH ;

Chez SAMES KREMLIN, une action a été menée avec un cabinet extérieur pour changer le regard de tous sur le handicap, avec des salariés du Comité de Direction qui ont effectué pour eux-mêmes la démarche de reconnaissance d'un handicap.

Pour les entreprises françaises, il est à noter un net progrès sur ce point. Le nombre total d'unités requises est de 89 unités sur l'année civile 2016 dont 71 unités sont pourvues. (L'an dernier, 57 unités pourvues pour 84 requises).

3.4.3 Informations environnementales

Nos industries sont globalement peu polluantes et consommatrices d'eau, d'énergie, et de matières premières. La vocation du Pôle Industrie et du Pôle agricole notamment est de proposer à nos clients des solutions qui leur permettent de réduire leur impact environnemental :

- en limitant les consommations de produits pulvérisés (optimisation des produits et process) ;
- en proposant des systèmes de captage des poussières ;
- en proposant des projecteurs de peintures en poudre avec systèmes de recyclage ;
- en proposant des pulvérisateurs de peintures hydrosolubles ;
- en proposant dans l'activité grand public, des nouveaux produits alternatifs à l'application de désherbants chimiques (ex. : Green power)...

3.4.3.1 Politique générale en matière environnementale

D'une façon générale, nous retrouvons pour chaque société du Groupe, des constantes :

- suivi des réglementations locales : ces réglementations constituent une référence dans tous les pays ;
- au-delà de la réglementation, des actions volontaristes sont mises en place ;
- des responsables des questions environnementales sont identifiés dans de plus en plus de structure. Certaines ont créé des postes dédiés cette année :

La politique de lutte contre les discriminations

La politique générale du Groupe, portée par une éthique forte du Conseil d'Administration : manager ses employés au regard de ses compétences, sans considération de sexe, d'âge, de handicap, d'appartenance à une ethnie, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'état de santé, de situation familiale...

3.4.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Par respect de la loi de chaque pays, mais surtout par conviction éthique, le Groupe respecte les droits et principes contenus dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Groupe est majoritairement implanté en Europe, dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT.

- une préoccupation récurrente concerne les cabines de peinture (maîtrise des rejets dans l'air, recyclage des peintures, stockage des peintures, formation des salariés) ;
- toutes les Sociétés s'efforcent de trier les déchets, en s'appuyant sur les filières locales quand elles existent ;
- toutes les sociétés mettent en place des mesures de recyclage (eau, matières premières).

Notre impact environnemental ne nécessite aucune provision aujourd'hui.

Plus précisément :

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement concernent principalement la bonne gestion des produits chimiques, la bonne utilisation des protections auditives, les procédures de gestion des déchets.

Les investissements industriels qui sont réalisés dans les sociétés du Groupe intègrent toujours une préoccupation environnementale.

Exemples :

- chez ET Works, le responsable de la sécurité est explicitement responsable des questions sur l'environnement, les salariés sont formés pour le recyclage de l'huile et de l'acier ;
- chez SAMES KREMLIN, une campagne de communication a été menée autour du tri des déchets en s'appuyant sur les « JOYEUX RECYCLEURS » ;
- chez HOZELOCK EXEL, les salariés sont sensibilisés aux questions environnementales de manière ludique, avec l'installation de deux ruches.

3.4.3.2 Pollution et gestion des déchets

Sur certains sites, notamment ceux soumis à autorisation ICPE (MATROT, TRICOFLEX, HOZELOCK EXEL...) des démarches structurées autour de l'environnement sont en place : chez MATROT par exemple, les sujets environnementaux sont suivis *via* le service méthodes, qui s'appuie sur un service expert de l'UIMM, et met en place des procédures écrites (canalisation des émissions de COV, gestion des déchets banals et dangereux), le cas échéant, des audits réguliers peuvent être organisés sur certains sites selon les législations en vigueur.

Exemples de réalisations dans les domaines de la prévention de la pollution et de la gestion des déchets :

- chez TRICOFLEX, généralisation des bacs de rétentions, et analyses semestrielles de la nappe phréatique ;
- chez SAMES KREMLIN site de Stains, changement de la machine à dégraisser : abandon du dichlorométhane et utilisation d'alcool modifié ;
- chez SAMES KREMLIN site de Meylan, mise en place de la filière de réutilisation des palettes en bois/réutilisation des emballages carton des fournisseurs en matelas de blocage dans les boxes d'expédition. Les cabines à rideau d'eau ont été remplacées par des cabines à filtres secs pour supprimer l'eau industrielle polluée (outre les gains énergétiques). Les surplus de peinture sont donnés aux écoles de formation, avec le double effet de diminuer le recyclage de ces produits, et d'apporter des moyens supplémentaires à l'enseignement professionnel ;
- chez HARDI, des mesures des émissions dans l'air sont réalisées : D'autres mesures de rejet dans l'eau sont en cours. Un séparateur d'huile a été installé sur le stationnement extérieur des voitures des employés et des pulvérisateurs automoteurs. Les filières pour le tri du papier, du carton, du plastique, de l'acier et du fer sont en place ;
- chez HOZELOCK EXEL : mise en place du recyclage de déchets dangereux, et de poubelles de tri dans tous les services ;
- chez MATROT : filières bois, papier/carton, métaux ferreux & non ferreux, batteries au plomb, déchets dangereux ;
- chez HOLMER : filières papier, plastique, métal, palettes usagées, huiles et ferrailles selon les sites ;
- VERMOREL : filières métal, huile, plastique et papier ;

- TECNOMA : la peinture poudre, la grenaille et le polyéthylène sont repris directement par les fournisseurs pour être retraités et recyclés dans leurs productions ;
- CARUELLE : filières ferraille, grenaille, et papier/carton ;
- PRECICULTURE : filières de récupération DIB, ferraille, bois, palettes, emballages usés, batteries, piles, néons, cartouches, huile, et diluant. Le site est équipé de bacs déshuileurs et de bacs de rétention.

Les produits chimiques sont répertoriés et sont stockés sur des bacs de rétention. La gestion des déchets est maîtrisée : par exemple chez SAMES KREMLIN à Meylan, une soule à déchets est en place, régulièrement vidée et évacuée par un prestataire dédié à la gestion des déchets chimiques. Les chiffons souillés font partie intégrante de cette filière.

Nuisances sonores :

Nos industries sont généralement peu génératrices de bruit. Les entreprises qui génèrent du bruit, en interne comme vis-à-vis du voisinage, respectent les réglementations en vigueur, et ont mis en place une surveillance en établissant et en tenant à jour une cartographie des bruits. Les salariés concernés portent des protections auditives :

- chez ET Works : les niveaux de bruit sont périodiquement mesurés pour assurer un niveau inférieur aux limites autorisées par OSHA ;
- chez SAMES KREMLIN : réaménagement de la zone de production des pulvérisateurs avec des coffrets de confinement du bruit pour les tests turbine : moins de nuisance sonore ; les caissons de ventilation des cabines de poudrage au laboratoire R&D de Meylan ont été insonorisés, déplacement des essais bruyants dans un local dédié et isolé de l'activité principale à Stains ;
- chez HOZELOCK EXEL : réalisation des mesures de bruit lors de l'enregistrement du site ICPE ;
- chez HARDI, des mesures de bruit sont effectuées sur les sites les plus concernés ;
- chez TRICOFLEX : un mur anti-bruit a été installé pour les riverains. Des mesures régulières sont réalisées aux différents points clés du site ;
- chez PRECICULTURE, modification d'une cheminée d'extraction pour limiter les bruits.

3.4.3.2 Utilisation durable des ressources

3.4.3.2.1 Consommation d'eau et d'énergie

	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016 Exercice 13 mois	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Consommation d'eau en m ³	84 544	103 876	89 922	82 036
Consommation d'électricité en kWh	38 392 887	39 138 503	36 426 933	44 819 587
Consommation de gaz en kWh HHV	31 849 679	34 183 482	44 227 278	52 149 764
Consommation de propane en kWh HHV	6 104 867	5 905 669	ND	ND
Consommation de fuel en litres	1 725 434	1 340 794	983 526	740 510

Nous avons le souci de limiter les consommations d'eau et d'énergie. En particulier, les essais en eau des machines agricoles se font en circuit fermé dans la plupart des cas. (exemples : EMC en Russie, HARDI en Australie, BERTHOUD).

Certains processus consommateurs d'énergie, comme des postes de soudures, ont été changés pour des équipements moins consommateurs, comme chez VERMOREL (Roumanie) par exemple.

Des investissements ont été faits en matière d'isolation thermique des bâtiments, par exemple chez CARUELLE (France), où la toiture

et l'isolation ont été refaites sur la section dédiée aux bureaux et aux pièces détachées.

Les éclairages LED se développent, comme chez AGRIFAC, dont la nouvelle usine comporte des panneaux photovoltaïques.

Des bâtiments mieux isolés permettent également des économies d'énergie.

Pour limiter les déplacements, les sites s'équipent d'équipements d'audio et visio-conférence, et utilisent la visioconférence de manière récurrente.

- AGRIFAC utilise sa nouvelle usine 4.0 respecte l'environnement en répondant aux exigences du label de qualité internationale « BREEAM » au niveau le plus élevé « outstanding ». L'évaluation est faite sur neuf catégories : gestion, santé, énergie, transport, eau, matériaux, déchets, utilisation des terres et de l'écologie sans pollution. Grâce à ses 3 000 m² de panneaux solaires sur le toit, l'usine est complètement neutre en énergie. L'achèvement de la construction est prévu pour l'automne 2017.
- chez VERMOREL : remplacement des vitrages en production pour limiter l'éclairage artificiel.
- chez HOZELOCK EXEL : Réfection de toiture, et investissement dans une chaudière pour diminuer les consommations d'énergie. Les salariés ont été sensibilisés au tri sélectif. Installation d'un compresseur à vitesse variable, installation d'une réserve de 30 m³ pour la récupération d'eau de pluie, et réalisation d'un forage.
- chez BERTHOUD, création d'un puits aux essais avec circuit fermé d'eau de manière à faire les tests de nos machines sans gaspillage ; Chaîne de peinture équipée d'un éclairage à LED afin de baisser la consommation électrique. Les températures et l'éclairage sont régulés.
- chez TRICOFLEX : remplacement progressif des éclairages traditionnels par des ampoules à LED.
- chez AGRIFAC, récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires.
- chez SAMES KREMLIN installation progressive de plafonniers à LED en remplacement de tubes fluo, surveillance de la consommation d'eau pour être réactifs en cas de fuite ou de surconsommation.
- chez HOZELOCK LTD : investissements pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau. L'entreprise a remporté une récompense pour la réduction d'utilisation de l'eau dans les sanitaires.

3.4.3.2.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Nos activités de montage sont peu consommatrices de matière première car nous utilisons surtout des composants.

Toutefois certaines sociétés ont des procédés de transformation de matière : VERMOREL (Roumanie, soudure acier) et TRICOFLEX (France, extrusion matière plastique). Ces sociétés réduisent et réutilisent leurs propres déchets.

HOZELOCK LTD, envoie certains déchets de production (extrusion matière plastique) chez TRICOFLEX pour les recycler.

VERMOREL optimise ses plans de découpe et réutilise les chutes.

TRICOFLEX a créé des mélanges expansés permettant d'économiser 30 % de matières premières, et recycle ainsi 80 % de ses déchets de matière plastique. La Société a investi dans une unité de broyage/défilage plus performante. Les process de fabrication sont sous contrôle et permettent de détecter des variations de consommation de matières premières pour la mise en place ciblée de plans d'actions (contrôles et formations).

TECNOMA renvoie ses déchets aux sociétés de retraitement. Un indicateur de rebut de rotomoulage est mis en place depuis 2 ans par machine et par client et permet le suivi d'un plan d'action à moyen terme sur les formes de moules. Sur les nouveaux moules, un système de pression est utilisé pour diminuer le taux de rebut des cuves sur la machine R50. Les salariés sont sensibilisés. Cette année, le taux de rebus a diminué de 30 %.

Chez HOLMER, une nouvelle installation de peinture permet la réduction de la quantité de peinture utilisée.

SAMES KREMLIN a redéfini ses emballages de produits et de conditionnement des expéditions, dans le but de réduire la consommation de cartons.

3.4.3.2.3 L'utilisation des sols

Non applicable pour notre activité.

3.4.3.3 Changement climatique

3.4.3.3.1 Les rejets dans l'air, dont les émissions de gaz à effet de serre

Du fait de notre activité :

Dans le domaine des transports professionnels : nous favorisons le transport en commun pour nos employés (le train plutôt que la voiture). Pour limiter les déplacements, le Groupe se dote de systèmes de visio-conférences et de web conférences. Les flottes automobiles sont gérées de façon à limiter les grammes de CO₂/km. Deux sociétés du Groupe proposent désormais des indemnités kilométriques pour les salariés qui viennent travailler en vélo. Le site chinois de SAMES KREMLIN organise une navette pour les trajets domiciles-bureau.

Sur les sites dotés d'installations de peinture, les émissions de COV sont contrôlées et limitées par les équipements d'extractions d'air et de filtration dont les cabines ou les postes de soudure sont équipés.

Nous favorisons l'installation de chauffage par rayonnement : ils sont moins consommateurs et plus efficaces énergétiquement que les chauffages au fuel, qui ont été remplacés sur certains sites.

	01/10/2016-30/09/2017	01/09/2015-30/09/2016	01/09/2014-31/08/2015	01/09/2013-31/08/2014
Conversion en émission de CO ₂	29 323 757	29 012 009 sur 13 mois	27 507 988	32 050 298

Les émissions de CO₂ pour N-3 sont calculées sans distinguer gaz naturel et propane, contrairement aux dernières années.

Note sur ces rejets

Il s'agit de la conversion des consommations :

Facteurs d'émission	Facteur de conversion	Source
Électricité – mix moyen Europe	0,42 kg CO ₂ /kWh	Base Carbone
Gaz naturel – Europe	0,214 kg CO ₂ /kWh PCS	Base Carbone
Propane, inclus maritime – Europe	0,257 kg CO ₂ /kWh PCI	Base Carbone
Essence à la pompe – France métropolitaine	2,79 kg CO ₂ /L	Base Carbone

Du fait de l'utilisation par nos clients de nos équipements

Les machines agricoles sont consommatrices de carburant et émettent donc des GES. Nos services de Recherche et Développement travaillent sur des machines de plus en plus légères. Les normes que nous respectons sont un référentiel essentiel pour ces machines (Tier 4 Final Emissions Standards, passage de moteurs en phase 4F).

Les équipements de peinture industrielle (pompes et applicateurs) consomment de l'électricité et de l'air comprimé.

Ces consommations représentent un coût pour nos clients, au-delà de l'enjeu écologique. Nous devons progresser en permanence et démontrer que nos équipements consomment le minimum.

3.4.3.3.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Nos clients agriculteurs pourraient être impactés par les changements climatiques. Nos machines s'adaptent déjà à des climats différents, vu notre exposition à différents climats (désertiques en Australie, grandes étendues en Russie, humides en automne pour la betterave, agriculture sur petites parcelles en France...).

HOZELOCK adapte ses gammes pour permettre un plus grand développement de la micro-irrigation, moins consommatrice en eau.

3.4.3.4 Protection de la biodiversité

Les machines agricoles développées par le Groupe pulvérisent la bonne dose au bon endroit au bon moment : en évitant le surdosage

(avec par exemple le Précijet de TECNOMA), en améliorant la précision et la répartition des débits (avec par exemple l'EasyFlo de BERTHOUD), en augmentant la pénétration des gouttes (avec par exemple l'Iris de HARDI).

Nos systèmes de coupe de tronçon ou coupure buse à buse guidés par GPS permettent de ne pas pulvériser deux fois au même endroit. Les buses conçues par le Groupe sont homologuées anti-dérive.

Les produits phytosanitaires atteignent seulement la plante à traiter, et impactent moins la faune, la flore et la biodiversité.

Nous travaillons à réduire le tassement des sols pour préserver la biodiversité dans les sols.

Nos développements dans le domaine agricole s'inscrivent dans le plan gouvernemental ECOPHYTO.

Nos pulvérisateurs de peinture industrielle permettent l'application de produits aqueux non polluants, avec les meilleurs taux de transfert du marché.

Dans la grande distribution, la société HOZELOCK EXEL, a développé des produits moins consommateurs de matière active (jusqu'à 90 % pour le produit Wonderweeder). Sur son site, 2 ruches ont été installées.

Le bâtiment de SAMES KREMLIN a été construit en adaptant ses contours pour respecter une zone classée EBC (Espace Boisé Classé)

Notre désherbeur électrique, qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique, évite l'utilisation de désherbant chimique (Green Power)

3.4.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.4.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société, en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

L'organisation du Groupe en fédération d'entreprises et le respect des cultures locales favorisent l'implantation historique de nos sites dans des zones rurales et leur intégration dans la vie industrielle et sociale locale : Mairies, clubs de foot, écoles, pompiers volontaires, associations, athlètes de haut niveau, etc.

Dans ces zones rurales, nos entreprises représentent un employeur important (emploi direct ou indirect, temporaire ou permanent) et sont en lien avec les Pole Emploi locaux.

3.4.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Nos entreprises proposent des visites pour des écoles, les familles des employés, les résidents locaux, les journalistes, les élus locaux... Nous sommes en relation régulière avec les instances intéressées par l'activité des Sociétés du Groupe. À titre d'exemples :

- le Groupe adhère à l'association FARRE en faveur de l'agriculture raisonnée ;
- certains managers sont impliqués dans des institutions locales (CCI, zones industrielles, Conseils d'administrations, parrainage au sein des missions locales, associations, juge au tribunal du commerce, investissement dans les syndicats professionnels, pépinières d'entreprises...);
- la plupart des entreprises travaillent en relation avec des écoles de tous niveaux pour proposer des stages et des contrats d'apprentissage. Certaines entreprises donnent du matériel de démonstration aux écoles ;

- la Société HOLMER en particulier dédie une personne à temps plein pour gérer un groupe permanent de 28 employés en apprentissage, et s'investit dans le projet « Kids & Technology » ;
- au total dans le Groupe, nous comptons 94 apprentis en moyenne sur l'année fiscale (11 de mieux que l'an dernier). Nous voyons émerger des postes « Cols Blancs » en alternance, et un véritable attrait pour ce mode de formation, de recrutement, et d'implication sociétale. Les salariés s'impliquent dans le tutorat et suivent des formations en ce sens, ils participent aux jurys de recrutement et de présentations de fin d'études, ils sont présents sur des forums ;
- en France, la taxe d'apprentissage est distribuée de préférence aux écoles locales ;
- des pompiers volontaires sont employés dans certaines de nos sociétés et bénéficient de certaines souplesses. Des collectes de sang ont été organisées. Chez ET Works 4 collectes par an ont lieu. Chez SAMES KREMLIN à Meylan, la collecte permet deux fois par an de récolter le sang de 35 à 40 personnes ;
- chez HOZELOCK LTD, on a travaillé avec la police locale pour aider à former leurs chiens à la recherche de drogues en leur procurant un environnement différent d'entraînement. Sur propositions de salariés, l'entreprise a participé à des événements caritatifs.
- HARDI effectue des dons en faveur des enfants défavorisés (Variety Club Bash) et de la recherche contre le cancer (Ride for a Reason)

3.4.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Les sociétés du Groupe gardent généralement un réseau local de sous-traitants et fournisseurs : maintenance, sous-ensembles, composants, organismes de formation, propreté des locaux, agences d'intérim...

La plupart des sociétés fonctionnent avec des chartes s'appuyant notamment sur la responsabilité sociétale des entreprises.

À titre d'exemples :

- BERTHOUD demande explicitement à ses sous-traitants de respecter la réglementation REACH, met en place et suit les Plans de Prévention sécurité, et surveille le prêt de main-d'œuvre illicite ;
- HARDI fait signer une *Supply Code of Conduct* à ses sous-traitants, comprenant les problématiques de respect de la loi, des pratiques de l'Emploi, de non-discrimination, d'environnement de travail, de lutte contre la corruption, et audite systématiquement les nouveaux sous-traitants ;

3.4.5 Mise en place d'un projet au niveau du Groupe pour piloter la RSE de manière proactive

Un projet, commandité par le Directeur Général du Groupe Monsieur Guerric Ballu, et piloté par le Directeur Ressources Humaines du Groupe s'est mis en place l'an dernier autour de 4 axes de travail :

- l'absentéisme ;
- la sécurité ;
- l'apprentissage ;
- la mixité hommes-femmes.

- Chez SAMES KREMLIN, les Conditions Générales d'Achat et les Conditions Particulières d'Achat de Services mentionnent toutes deux des articles relatifs à la RSE.

3.4.4.4 Loyauté des pratiques

La Charte Éthique rédigée cette année au niveau du Groupe devrait voir son déploiement (signatures et communications) en 2018.

3.4.4.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les procédures de doubles signatures sécurisent ces aspects. L'engagement dans des contrats d'achats d'une certaine taille se fait souvent avec l'approbation d'au moins deux employés.

Certaines sociétés, comme HOZELOCK EXEL ou BERTHOUD par exemple, redistribuent régulièrement le portefeuille de fournisseurs.

Nous avons des procédures d'appel d'offres sur beaucoup de contrats Groupe : nous demandons 2 ou 3 devis : assurances, Commissaires aux Comptes, avocats, téléphonie mobile, conseils en Propriété Intellectuelle, choix de l'ERP...

3.4.4.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les solutions développées pour nos clients respectent les directives et normes sécuritaires et environnementales (directive Machine, directive Atex, Reach, RohS, certaines Normes ISO...).

Les actions décrites dans le cadre du respect de la biodiversité ont pour autre conséquence la préservation de la santé des consommateurs en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires.

3.4.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Les Droits de l'Homme transparaissent dans nos valeurs :

- Confiance Initiative ;
- Franchise Transparence ;
- Esprit d'Équipe ;
- Comportement Responsable.

Le respect des Droits de l'Homme est une évidence chez nous, en France comme à l'étranger.

3.4.4.6 Gaspillage alimentaire

Cette thématique est peu significative pour EXEL Industries, seules les cantines étant concernées et ces dernières n'étant pas gérées par le Groupe.

L'équipe projet constituée de plusieurs DRH du Groupe s'est vue confier les missions :

- définir les objectifs sur chacun de ces axes ;
- communiquer auprès de chaque Comité Directeur des Sociétés du Groupe autour de ces axes et faire un état des lieux ;
- accompagner l'élaboration de plans d'actions concrètes en proposant des boîtes à outils ;
- suivre ces plans d'actions sur l'année fiscale 2017 (repris plus haut dans ce document).

Les objectifs fixés et les résultats sont les suivants :

Absentéisme

- 3 % sur 2016/2017 → Taux de 2,84 %.

Sécurité

- Taux de fréquence (défini en page 30) inférieur à 30 dans toutes les entreprises du Groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur, maintien ou amélioration du taux → le taux de fréquence du Groupe est à 21,97.
- Taux de gravité inférieur à 1 dans toutes les entreprises du Groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur: maintien ou amélioration du taux → le taux de gravité du Groupe est à 0,58.
- Le plan d'action mis en œuvre en 2016/2017 sera poursuivi en 2017/2018 en mettant particulièrement l'accent auprès des sociétés qui n'ont pas atteint les objectifs reconduits l'an prochain et fixés par le Groupe.

- Mise en place d'un indicateur d'accidents bénins pour les sociétés qui n'en ont pas.

Apprentissage

- 3 % d'apprentis → le taux d'apprentis (94 salariés en moyenne sur 3 664 en moyenne) reste au-dessous de 3 %, mais il augmente de 2,2 % l'an dernier à 2,6 % cette année.

Mixité

- Mise en place d'indicateurs et de plans d'actions dans chaque société du Groupe.
- Suivi spécifique des mesures mises en place au sein de 2 entreprises du Groupe.

3.4.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société EXEL Industries désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

3

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre et décembre pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 23 % et 44 % des informations quantitatives sociales et entre 13 % et 44 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 16 janvier 2018

L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Nathalie Lorenzo-Casquet

Associé

(1) **Informations quantitatives** : Consommation d'électricité (en kWh), consommation de gaz (en kWh), consommation de fuel (en litres), effectif au 30/09/2017, effectif moyen, nombre d'embauches, nombre de licenciements, taux d'absentéisme, taux de fréquence des accidents (dont nombre d'accidents avec arrêt), taux de gravité des accidents (dont nombre de jours d'arrêt lié aux accidents avec arrêt), nombre total d'heures de formation.

Informations qualitatives : Politiques mises en œuvre en matière de formation, y compris en matière de sécurité, mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes, exemples d'initiatives prises par les sociétés pour réduire leurs impacts environnementaux, mesures pour le tri et la valorisation des déchets, mesures prises en faveur de la biodiversité, sous-traitants et fournisseurs en tant qu'acteurs locaux, charte éthique déployée au niveau du Groupe, respect de certaines directives et normes sécuritaires et environnementales.

(2) PRÉCICULTURE, HOZELOCK EXEL, HOLMER Maschinenbau GmbH, TRICOFLEX.

3.5 Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités :

- gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 % ;
- gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

3.5.1 Comptes consolidés – Principales données consolidées

(en millions d'euros)	30/09/2017	30/09/2016*
Capitaux propres part Groupe avant affectation du résultat	335,6	299,1
Écarts d'acquisition	64,4	65,8
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	157,6	154,5
Trésorerie disponible	103,7	99,7
Dettes financières (courantes & non courantes)	165,2	203,6
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	51,3	56,1
CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)	874,2	819,3
Résultat opérationnel courant	69,5	59,3
(Charges) & produits non récurrents	2,4	(0,6)
Dont dépréciation survaleurs	0	0
Résultat opérationnel	71,9	58,7
Produits & (charges) financières	(8,3)	(7,3)
Résultat net consolidé d'ensemble	45,3	34,2
Résultat net part du Groupe avant affectation	45,3	34,2
Capacité d'autofinancement	59,3	37,1
(en euros)		
Résultat net consolidé d'ensemble par action	6,7	5,0
Capacité d'autofinancement par action	8,7	5,5

* Exercice de 13 mois.

3.5.1.1 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires consolidé est supérieur de 6,7 % à celui de fin septembre 2016 (13 mois), passant de 819,3 M€ à 874,2 M€.
- Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est accru de + 14,3 %, passant de 606,0 M€ à 693,2 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 79 % du chiffre d'affaires, contre 74 % l'année précédente.
- L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée négativement à hauteur de 7,3 M€ par l'appréciation de certaines devises, notamment les dollars australien et américain ainsi que les GBP.
- Le résultat opérationnel courant est passé de 59,3 M€ à 69,5 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 15,2 M€ contre 16 M€ sur l'exercice précédent.
- Le montant net des produits et charges non récurrents du Groupe est positif de 2,4 M€. Il comprend principalement :
 - la clôture d'un litige en notre faveur pour 2,5 M€,
 - des plus-values nettes de cession à hauteur de 0,1 M€,
 - compensé par des charges de restructuration de l'activité Industries et Pulvérisation Agricole pour - 0,2 M€.
- Le résultat financier est négatif de - 8,3 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour - 3,6 M€ et des gains nets de change pour - 4,6 M€.
- Le résultat avant impôts passe de 51,4 M€ à 63,7 M€.
- La charge d'impôt a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 17,7 M€ à 18,8 M€.
- Le résultat net, part du Groupe, a augmenté de 32,6 %. Il s'établit à 45,3 M€ soit 5,2 % du chiffre d'affaires.

3.5.1.2 Bilan

Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 299,1 M€ à 335,6 M€, soit une progression de 36,4 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan :	43,8 M€
Distribution de dividendes :	(7,3) M€
Variation des actions propres :	0,0 M€

Les capitaux propres représentent 47,8 % du total du bilan, contre 42,9 % à la fin de l'exercice précédent.

Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 51,3 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.

Le fonds de roulement est passé de 229,3 M€ à 234,5 M€, en hausse de 5,2 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres :	+ 36,5 M€
+ Variation des provisions :	+ 1,0 M€
+ Variation des dettes financières non courantes :	(35,5) M€
- Variation des actifs non courants :	(3,2) M€

Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 212 M€ au 30 septembre 2017, contre 222 M€ au 30 septembre 2016.

Cette baisse de - 10 M€ s'explique par :

+ Variation des actifs courants (hors trésorerie) :	3 M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à CT)	(13) M€

Au 30 septembre 2017, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de + 14,4 M€, soit 103,7 M€ de disponibilités et - 82,0 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

3.5.2 Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux :

(en millions d'euros)	2017	2016*
Chiffre d'affaires :	24,3	22,2
Résultat d'exploitation :	16,4	15,9
Résultat financier :	45,0	31,9
Résultat net :	57,7	38,2

* Exercice de 13 mois.

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

3.5.3 Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées					25							64
Montant total des factures concernées HT		5	-	0	89	94	30	2	45	244		321
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT		0,13 %	0,00 %	0,01 %	2,21 %	2,35 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,12 %	0,01 %	0,18 %	1,01 %		1,32 %

3.6 Facteurs de risques

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

3.6.1 Risques liés au secteur d'activité

3.6.1.1 Lois et réglementations

EXEL Industries est soumis à des lois et réglementations mises en place par de nombreuses autorités nationales et internationales, notamment en matière environnementale, de fiscalité, des lois et réglementations commerciales et de droit du travail. Ces lois et réglementations sont complexes, changeantes et de plus en plus contraignantes, en ce qui concerne notamment les émissions polluantes pour les équipements diesel ou l'utilisation des produits appliqués par nos pulvérisateurs.

EXEL Industries a un département juridique central et s'appuie localement sur des cabinets extérieurs pour veiller à être en permanence en conformité avec les lois et réglementations applicables. EXEL Industries est membre de plusieurs syndicats professionnels (AXEMA, FIM, METI...) qui éclairent le monde politique et législatif des différents enjeux pour qu'ils puissent prendre les décisions pertinentes sur le long terme.

3.6.1.2 Restrictions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais liquides. Ces produits de plus en plus controversés, sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs.

L'activité de Pulvérisation Agricole représente 44 % du chiffre d'affaires consolidé. L'enjeu de l'agriculture est de nourrir de plus en plus de monde sur la planète (11 milliards de personnes en 2100), tout en respectant l'environnement. Pour contribuer à atteindre ce double objectif, les recherches et les innovations d'EXEL Industries sont orientées vers de plus en plus de précision de pulvérisation qui permettra de réduire de 30 à 50 % les doses des produits d'origine chimique ou naturelle, tout en permettant l'accroissement des rendements. La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

3.6.1.3 Concurrence

EXEL Industries est présent sur des marchés concurrentiels sur lesquels interviennent de plus en plus de groupes internationaux et de nombreux acteurs locaux de tailles diverses. Cette concurrence pourrait notamment l'amener à perdre des parts de marché.

EXEL Industries défend sa performance concurrentielle *via* sa stratégie de différenciation produits, de positionnement haut de gamme, de spécialiste de la pulvérisation par comparaison à ses concurrents qui sont plutôt généralistes.

3.6.1.4 Distribution

En Pulvérisation Agricole, EXEL Industries vend ses produits principalement à des concessionnaires qui sont souvent affiliés à des constructeurs *full liner* généralistes qui proposent toute la gamme de machines agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, pulvérisateurs, semoirs, outils de travail du sol, fenaison... des marques. Le poids de ces marques Tracteurs, qui pratiquent des remises arrières et imposent des contrats contraignants, pourrait fermer progressivement l'accès d'EXEL Industries à ce réseau de distribution.

EXEL Industries s'attache à renforcer son lien direct avec le client final notamment par l'utilisation du digital, une présence accrue de ses marques sur les réseaux sociaux et des démonstrations clients

3.6.2 Risques opérationnels

3.6.2.1 Risques clients

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et des activités diversifiées du Groupe ce qui engendre des clients différents, EXEL Industries considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif.

En Pulvérisation Agricole, les 5 clients les plus importants représentent 9,2 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 6,0 % l'année dernière, dont 2,6 % pour le principal. Pour les Arracheuses de Betteraves, les 5 clients les plus importants représentent 20,4 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 28,7 % l'année dernière, dont 13,9 % pour le principal provenant d'un important contrat livré sur la zone CIS. Hors ce fait exceptionnel, les 5 clients les plus importants représentent moins de 7,8 % du chiffre d'affaires. En Arrosage et Pulvérisation du Jardin, les 5 clients les plus importants représentent 38,4 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 30,1 % en 2016, dont 18,9 % pour le principal. Enfin, en Pulvérisation Industrielle, les 5 clients les plus importants représentent 21,8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 10,9 % l'année dernière, dont 5,8 % pour le principal.

À l'échelle du Groupe, les 5 clients les plus importants représentent 20,5 % du chiffre d'affaires consolidé et sont répartis sur les 4 activités ainsi que différentes zones géographiques.

3.6.2.2 Risques fournisseurs

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements

« plein champs ». Par ailleurs, d'autres modèles de vente sont développés au sein du groupe EXEL Industries, comme par exemple la vente directe (AGRIFAC) ou la vente *via* des filiales de distribution propres (ET Works).

En Pulvérisation et Arrosage du Jardin, une partie significative des ventes passe par la grande distribution où EXEL Industries fait face à une forte concentration des clients qui réalisent des appels d'offres européens.

Sur ce marché, EXEL Industries s'efforce à travailler avec plusieurs enseignes, quitte à développer une gamme de produits différenciée par clients. Toutefois, la Pulvérisation et Arrosage du Jardin ne représente que 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.6.1.5 Conditions climatiques et saisonnalité

Les cycles d'achat saisonniers auxquels sont soumis certains produits d'EXEL Industries et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les activités d'EXEL Industries et ses résultats.

Cependant, l'intensité de la saisonnalité diffère selon les métiers d'EXEL Industries. De plus, la répartition géographique des activités contribue à diversifier et limiter la concentration du risque de variations climatiques sur une région donnée. Enfin, l'activité Pulvérisation Industrielle, qui représente 24 % du chiffre d'affaires consolidé n'est pas impactée ni par la saisonnalité, ni par les conditions climatiques.

sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement sont susceptibles de perturber les productions du Groupe ou entraîner des coûts supplémentaires.

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe EXEL Industries a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays de manière à diviser le risque et de toujours disposer de solutions alternatives. Les 5 fournisseurs les plus importants ne représentent que 6,3 % des achats consolidés du Groupe contre 5,5 % en 2015, dont 1,8 % pour le fournisseur principal. Par ailleurs, EXEL Industries s'attache à ne pas représenter plus de 30 % de l'activité d'un fournisseur tiers.

3.6.2.3 Risques relatifs au prix de matières premières et composants

L'exposition au risque d'EXEL Industries sur les variations de cours de matières premières, soit directement, soit au travers des composants achetés à ses fournisseurs, porte principalement sur l'acier et d'une moindre mesure les matières plastiques.

Le Groupe se protège de la volatilité du prix ces matières premières en négociant des contrats de longue durée auprès de ces plus importants fournisseurs pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix. Par ailleurs, le Groupe peut aussi s'engager sur des commandes fermes selon les opportunités du marché. Cette politique permet de garantir une stabilité de coûts de production sur une durée cohérente avec notre politique tarifaire.

3.6.3 Risques financiers

3.6.3.1 Risques de financement et de liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité afin de faire face à ses engagements et ses besoins d'exploitation et d'investissements. Pour ce faire, le Groupe emprunte sur les marchés bancaires et de capitaux.

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée (*covenants*).

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées sur 5 à 7 ans, ouvertes auprès de différentes banques qui permet de faire face aux besoins courants de liquidités et de saisir les opportunités d'investissements ou d'acquisitions.

EXEL Industries a diversifié sa source de financement en 2016, en émettant deux Euro PP sur 6 et 7 ans pour la somme totale de 30 M€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3.6.3.2 Risques de taux d'intérêt

Par son endettement net portant intérêt, EXEL Industries est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers comme sur ses liquidités.

Au 30/09/2017, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark.

À la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme garanties	39 104 K€
Dettes de crédit-bail	1 816 K€
Découverts et assimilés	33 006 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 90 K€. Par ailleurs, EXEL Industries dispose d'une trésorerie de 103 611 K€ au 30 septembre 2017.

Une variation de 0,5 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter le résultat avant impôt du Groupe de 370 K€.

3.6.3.3 Risques de change

L'exposition au risque de change du groupe EXEL Industries est essentiellement liée à ses activités opérationnelles ainsi qu'à des dettes bancaires en USD et en GBP.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollar US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été comptablement converties au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

La politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 30/09/2017 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

En dollars US

Créances en	18 715 K\$
■ Disponibilités en USD	14 784 K\$*
■ Dettes libellées en USD	(40 901) K\$
■ Créances nettes en USD	(7 402) K\$

SOIT (6 270) K€

* Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

En couronnes danoises

■ Créances et disponibilités détenues en DKK	13 927 KDKK
■ Dettes libellées en DKK	(97 153) KDKK
■ Créances nettes en DKK	(83 227) KDKK

SOIT (11 183) K€**

** Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

En livres sterling

■ Créances et disponibilités détenues en GBP	21 136 K£
■ Dettes libellées en GBP	(61 697) K£
■ Créances nettes en GBP	(40 561) K£

SOIT (45 997) K€

En dollars australiens

■ Créances et disponibilités détenues en AUD	8 756 KAUD
■ Dettes libellées en AUD	13 546 KAUD
■ Créances nettes en AUD	(4 790) KAUD

SOIT 3 178 K€

En yuans chinois

■ Créances et disponibilités détenues en CNY	56 240 KCNY
■ Dettes libellées en CNY	(18 716) KCNY
■ Créances nettes en CNY	37 524 KCNY

SOIT 4 778 K€

MONTANT DES CRÉANCES NETTES LIBELLÉES EN D'AUTRES DEVISES :

6 970 K€

Les pertes nettes de change consolidées au 30 septembre 2017 s'élèvent à 3 638 K€. Elles proviennent majoritairement de l'USD, GBP, AUD et se décomposent ainsi :

- pertes sur règlements : 5 837 K€ ;
- gains sur réévaluation de créances et dettes : 1 435 K€ ;
- gains sur ventes de devises et variation de valeur des devises en banque : 764 K€.

3.6.3.4 Risques de crédit client

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

La gestion du risque client est assurée par les Directions Financières des différentes entités qui mettent en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation

3.6.4 Autres risques

Risques à la suite du Brexit

Les conséquences du vote du « Brexit » le 23 juin 2016 sont à ce stade incertaines et dépendront de nombreux facteurs, notamment des modalités de mise en œuvre. Le Brexit pourrait avoir des conséquences sur la conjoncture européenne et sur l'activité du

de son encours clients. Les ventes à l'exportation sont sécurisées soit par une assurance COFACE soit par un règlement au comptant avant expédition. Il est par ailleurs précisé que la base clients du Groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 3 % du chiffre d'affaires consolidé. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2016.

3.6.3.5 Risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de Gilbert Dupont.

Au 30/09/2017, EXEL Industries détenait ainsi 1 440 de ses propres actions soit 0,02 % du capital.

marché britannique. L'affaiblissement marqué de la livre sterling se matérialise déjà dans les comptes d'EXEL Industries. Le Royaume-Uni ne représente que 10,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et concerne principalement l'activité Pulvérisation et Arrosage du Jardin.

3.7 Assurances

En 2017, tout en tenant compte des spécificités des activités du Groupe, le Groupe a poursuivi sa politique de centralisation des programmes d'assurances afin de garantir :

- une cohérence des risques transférés ;
- une harmonisation des conditions de garanties et de franchises ;
- de meilleurs coûts ;
- une optimisation *via* des économies d'échelle.

Pour 2018, tant en France qu'à l'International, le Groupe poursuivra sa politique en :

- garantissant une meilleure couverture des risques, tant en FRANCE qu'à l'International, en intégrant aux programmes d'assurances existants, l'ensemble des filiales du Groupe ;

- augmentant les garanties dans les domaines le requérant ;
- en réduisant les coûts, notamment par le biais de l'auto-assurance, lorsque le Groupe le juge opportun ;
- mettant en place de nouveaux programmes d'assurance couvrant des risques jusqu'ici non couverts et qu'il juge opportun de couvrir.

Nous veillerons à ce que les principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable.

Notre police d'assurances prend en considération l'évolution des risques, leur évaluation, les conditions de marché et la capacité d'assurance disponible.

Le tableau ci-dessous récapitule tous les domaines actuels couverts par des Assurances Groupe :

Assurances	Principales Garanties
DAB/PE (Programme International)	Tous Risques Sauf
RC (Programme International)	Tous Risques Sauf
RC mandataires sociaux (Programme International)	En cas de mise en cause de la responsabilité des mandataires sociaux et Dirigeants
Flotte Automobile	Garantie pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 5 ans) Les véhicules de - de 5 ans sont assurés en RC/Vol/incendie/ Tous Dommages Accident Garanties pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée > à 7 ans) et hors tracteurs agricoles Les véhicules de + de 7 ans sont assurés en RC/Vol/Incendie
Missions Collaborateurs	Garantie des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels
Individuelle Accident et Assistance	Individuelle accident et assistance des collaborateurs en déplacement (en France et à l'International)
Multirisques professionnels (risque circulation)	Garantie pour matériels agricoles prêtés ou confiés Garantie pour matériels agricoles neufs réalisant des essais

3.8 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.9 Évolution du capital au cours de l'exercice

3.9.1 Répartition du capital à la clôture de l'exercice

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

Au cours de l'exercice 2007/2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5 € à 2,5 €.

Répartition du capital et des droits de vote – EXEL Industries

Actionnaires	Au 31/08/2015			Au 30/09/2016			Au 30/09/2017		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS*	4 263 247	62,81 %	70,97 %	4 263 247	62,81 %	71,02 %	4 263 247	62,81 %	71,04 %
Patrick BALLU et sa famille	906 820	13,36 %	15,22 %	906 866	13,36 %	15,20 %	902 297	13,29 %	15,13 %
SOUS-TOTAL FAMILLE BALLU	5 170 067	76,17 %	86,19 %	5 170 113	76,17 %	86,22 %	5 165 544	76,10 %	86,17 %
EXEL Industries SA	2 344	0,03 %	0,00 %	3 133	0,05 %	0,00 %	1 440	0,02 %	0,00 %
Financiers, divers et public	1 615 489	23,80 %	13,81 %	1 614 654	23,79 %	13,78 %	1 620 916	23,88 %	13,83 %
TOTAL	6 787 900	100,00 %	100,00 %	6 787 900	100,00 %	100,00 %	6 787 900	100,00 %	100,00 %

* EXEL sas est détenue à 100 % par la famille de Patrick BALLU.

Nombre brut de droits de vote

Au 31/08/2015	11 879 711
Au 30/09/2016	11 896 013
Au 30/09/2017	11 890 999

Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil n'est à noter cette année.

Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Lazard Frères Gestion

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

L'Amiral de Gestion

Nombre d'actionnaires

(selon le dernier TPI, au 27/10/2017) : 1 376 (dont 218 inscrits au nominatif)

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

3.9.2 Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 9 février 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 160 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 54,3 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la Société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 30 septembre 2017, elle détenait 1 440 actions.

À la date du 30/09/2017, la société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 30/09/2016	3 133
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 30/09/2017	50 359
Les actions ont été achetées au prix moyen de	80,41 €
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 30/09/2017	52 052
Les actions ont été vendues au prix moyen de	79,55 €
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 30/09/2017	1 440

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 8 février 2018. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2017. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à la fois sur le site de l'AMF et sur le site de la société EXEL Industries.

3.9.3 Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégations données aux Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation*	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2015/2016	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 12/01/2016	1. Augmentation de capital (<i>en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite d'actions, par exercice de BSA</i>)	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	2. Augmentation de capital par émission d'actions et de valeurs mobilières	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	3. Augmentation de capital réservée aux salariés	Avec	Néant	26 mois	Néant	Néant

* Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE sera tenue à l'issue de cette durée pour renouveler éventuellement ces autorisations.

3.9.4 Le marché des titres de l'émetteur

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes :

Mouvements du titre EXEL Industries (source NYSE-EURONEXT)

Période du 01/12/2015 au 30/11/2017

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours (en euros)		
			+ haut	+ bas	Dernier
12/2015	64 524	3.95	63.92	54.43	62.30
01/2016	141 326	9.95	77.22	61.74	70.16
02/2016	41 466	2.89	71.81	67.01	67.50
03/2016	33 247	2.29	71.50	65.90	67.30
04/2016	47 965	3.37	76.67	65.90	76.67
05/2016	18 354	1.39	80.00	70.01	75.50
06/2016	56 225	4.28	81.19	72.10	78.95
07/2016	35 491	2.77	82.95	75.00	75.45
08/2016	69 131	4.89	76.02	68.10	69.35
09/2016	98 106	6.70	70.67	64.00	68.80
10/2016	138 121	9.44	72.75	65.65	66.70
11/2016	104 852	6.67	69.50	69.58	67.30
12/2016	40 818	2.85	77.25	66.50	76.35
01/2017	78 546	6.02	79.90	72.00	79.51
02/2017	22 440	1.77	82.93	71.65	74.06
03/2017	16 659	1.32	80.45	73.86	80.32
04/2017	55 683	4.39	87.50	76.78	87.50
05/2017	22 156	2.10	99.60	86.88	97.59
06/2017	34 156	3.32	104.57	95.00	97.99
07/2017	85 944	8.29	102.02	92.95	100.95
08/2017	18 343	1.89	107.50	101.00	102.30
09/2017	9 239	0.98	107.50	102.20	105.72
10/2017	37 530	0.41	117.44	101.04	114.15
11/2017	5 396	0.54	118.35	109.5	110.00
TOTAL	1 275 718	92,44	118,35	54,43	110,00

3.10 Affectation du résultat de l'exercice

3.10.1 Affectation

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de décider que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 58 515 564 €, soit affecté comme suit :

- distribution d'un dividende de 10 724 882 €, à raison de 1,58 € par action ⁽¹⁾, sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;

- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 47 790 682 € ;

Ce qui porterait le report à nouveau à 253 799 479 €.

3.10.2 Dividendes

Exercice	Dividende par action
2013/2014	1,17 € par action
2014/2015	1,07 € par action
2015/2016	1,07 € par action

3.11 Informations concernant les mandataires sociaux

3.11.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de commerce, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par EXEL Industries, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 et par la société EXEL SAS qui contrôle au sens du même article la société EXEL Industries, sont listés ci-après.

Il est à noter que la société EXEL Industries n'accorde au profit de ses mandataires sociaux :

- ni prêt, ni avance, ni garantie ou caution ;
- ni options de souscription ou d'achat d'actions ;
- ni actions attribuées gratuitement ;
- ni indemnités à raison de la cessation ou de changement de fonction ;
- ni régime de retraite supplémentaire.

⁽¹⁾ Dividende qui serait mis en paiement à partir du 16 février 2018 aux guichets du CM-CIC Market Solutions.

3.11.1.1 Rémunération des Dirigeants mandataires sociaux

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Patrick BALLU (en euros)

Patrick BALLU, PCA EXEL Industries Administrateur	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	73 500	73 500	66 000	66 000
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	6 882	6 882	3 992	3 992
TOTAL	95 382	95 382	84 992	84 992

Rémunération du Directeur Général, Gueric BALLU (en euros)

Gueric BALLU, Directeur Général Groupe Administrateur	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	323 823	323 823	348 309	348 309
Rémunération variable annuelle	138 550	119 000	185 000	138 550
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	7 559	7 559	13 328	13 328
TOTAL	484 932	465 382	561 637	515 187

Rémunération du Directeur Général Délégué, Marc BALLU (en euros)

Marc BALLU, Directeur Général Délégué Administrateur	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	262 777	262 777	246 552	246 552
Rémunération variable annuelle	56 806	52 952	42 587	51 578
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	127 909	127 909	106 186	106 186
TOTAL	462 492	458 638	410 325	419 316

Nota : Taux de change 2015-2016 moyen: 1 € = 0,7786 £.

Taux de change 2016-2017 moyen: 1 € = 0,872 £.

La différence entre la rémunération versée en 2016-2017 et la rémunération due en 2015-2016 correspond à l'effet change.

Rémunération du Directeur Général Délégué, Franck BALLU (en euros)

	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Franck BALLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	85 552*	85 552*	102 253	102 253
Rémunération variable annuelle	7 940*	13 152	12 806	7 940
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence				
Prestations de service				
Avantages en nature	3 328	3 328	3 328	3 328
TOTAL	96 820	102 032	118 387	113 521

* Montants proratisés pour absence LD.

Rémunération du Directeur Général Délégué, Cyril BALLU (en euros)

	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cyril BALLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	112 384	112 384	139 137	139 137
Rémunération variable annuelle	12 350	10 000	11 250	12 350
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence				
Prestations de service				
Avantages en nature			3 920	3 920
TOTAL	124 734	122 384	154 307	155 407

3.11.1.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Rémunération d'EXEL SAS, représenté par Marie-Pierre DU CRAY-SIRIEIX (en euros)

	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marie Pierre DU CRAY SIRIEIX, Administrateur				
Rémunération fixe	88 277	88 277		
Rémunération variable annuelle		12 000		
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées	45 420	45 420		
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service	24 800	24 800	105 012	105 012
Avantages en nature				
TOTAL	173 497	185 497	120 012	120 012

Rémunération de Marie-Claude BERNAL (en euros)

	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marie-Claude BERNAL, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000	20 000
Prestations de service	7 000	7 000	5 000	5 000
Avantages en nature				
TOTAL	27 000	27 000	25 000	25 000

Rémunération de JUMP'TIME, représentée par Claude Lopez (en euros)

	Exercice 2015-2016		Exercice 2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
JUMP'TIME, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité Retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000	20 000
Prestations de service	7 000	7 000	6 000	6 000
Avantages en nature				
TOTAL	27 000	27 000	26 000	26 000

3.11.2 Critères de détermination de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux

En application de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (loi Sapin II) et des dispositions du nouvel article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la Société, en raison de leurs mandats pour l'exercice 2017/2018, doivent être soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

3.11.2.1 Rémunération fixe annuelle des Dirigeants mandataires sociaux

Les Dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe au titre de leurs mandats. Elle est déterminée en prenant en compte la complexité des missions, les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer ces mandats.

3.11.2.2 Rémunération variable annuelle des Dirigeants mandataires sociaux

- Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération variable annuelle.
- Le Directeur Général et les trois Directeurs Généraux Délégués, perçoivent une rémunération variable annuelle, qui est adaptée à leur périmètre de responsabilité personnelle à l'intérieur du Groupe, selon les principes suivants :
 - **Bonus Cible (BC)** : Leur Bonus Cible est déterminé en fonction des objectifs d'**Operating Cash Flow Before Tax annuel** (OCFBT = EBITDA + variation de BFR) de son périmètre de responsabilité personnelle ;

- fourchette de variation du bonus en fonction de l'atteinte de l'objectif d'OCFBT : En fin d'exercice un Bonus Atteignable (BA) est calculé en fonction de l'OCFBT atteint : Ce Bonus Atteignable peut varier linéairement entre 70 % et 130 % du Bonus Cible. Par exemple pour une atteinte à 90 % de l'OCFBT, le Bonus Atteignable serait de 90 % du Bonus Cible ;
- ce **Bonus Atteignable (BA)** est ensuite pondéré en fonction de l'**Évaluation Qualitative (EQ)** de la performance individuelle durant l'exercice : cette pondération a une fourchette allant de 0 % à 100 % du Bonus Atteignable (BA) ;
- le Bonus Payé est constitué du produit : (BA) x (EQ) ;
- pour le Directeur Général, Gueric BALLU, le Bonus Cible est fixé à 185 000 € pour l'exercice 2017/2018 et pourra varier entre 130 000 € et 240 000 € ;
- pour le Directeur Général Délégué, Marc BALLU, le Bonus Cible est fixé à 39 000 € pour l'exercice 2017/2018 et pourra varier entre 27 300 € et 50 700 € ;
- pour le Directeur Général Délégué, Franck BALLU, le Bonus Cible est fixé à 15 300 € pour l'exercice 2017/2018 et pourra varier entre 10 710 € et 19 890 € ;
- pour le Directeur Général Délégué, Cyril BALLU, le Bonus Cible est fixé à 22 000 € pour l'exercice 2017/2018 et pourra varier entre 15 400 € et 28 600 €.

3.11.2.3 Rémunération exceptionnelle des Dirigeants mandataires sociaux

Les Dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération exceptionnelle.

3.11.3 Les stock-options, BSA et BSPCE

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

3.11.4 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au 30 septembre 2017

Sociétés	Mandats au sein du groupe EXEL Industries							
	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Marie-Claude BERNAL	SAS JUMP'TIME ⁽⁴⁾	EXEL SAS
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur et Pdte du Comité d'Audit	Administrateur Rep. CL. LOPEZ ⁽²⁾ et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS ⁽³⁾
AGRIFAC Machinery		Rep. l'Admin. EI ⁽⁴⁾ Rep. l'actionnaire EI ⁽⁴⁾						
ASHSPRING		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾					
BERTHOUD Agricole		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾						
CARUELLE NICOLAS					Directeur Général			
CMC		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾						
ET WORKS		Director ⁽⁶⁾						
HARDI International		Président du CA ⁽⁷⁾						
HOZELOCK AUSTRALIA			Director ⁽⁶⁾					
HOZELOCK EXEL		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾	Directeur Général					
HOZELOCK GROUP		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾					
HOZELOCK HOLLAND			Director ⁽⁶⁾					
HOZELOCK			Chairman ⁽⁵⁾					
HOZELOCK SWEDEN			Chairman ⁽⁵⁾					
Minworth Property UK			Director ⁽⁶⁾					
RASINDECK		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾					
SAMES KREMLIN		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾						
SARL DES GRANDES TERRES							Gérant ⁽²⁾	
TECNOMA Technologies		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾						
THISTLEHAVEN		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾					
TRICOFLEX			Président					

Mandats en dehors du groupe EXEL Industries

Sociétés	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Marie-Claude BERNAL	SAS JUMP'TIME ⁽¹⁾	EXEL SAS
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur et Pdte du Comité d'Audit	Administrateur Rep. CL. LOPEZ ⁽²⁾ et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS ⁽³⁾
ALBARELLE							Présidente ⁽²⁾	
ASSISTEAL							Gérant ⁽²⁾	
AXEMA		Administrateur						
CETIM					Administrateur			
CFJ pro							Gérant ⁽²⁾	
COURS GALIEN							Président ⁽²⁾	
COURS PAVIOT							Président ⁽²⁾	
ESKER						Pdte du Conseil de Surveillance Pdte du Comité d'Audit Membre du Comité de Rémunération		
ESMA			Président					
EXEL	Président	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué			
EXPOSIMA		Administrateur						
Groupe Forestier du Bois Thomas			Gérant					
Groupe Forestier LouMabloé			Gérant					
GF PAP	Gérant							
MPdCS & CO								Présidente ⁽⁸⁾
POTENTIA PHARMACEUTICALS (USA)						Administrateur		
NEOMA	Administrateur							
SCI LE CAPRICORNE	Gérant							
SCI LE LION	Gérant							
SCI LE SAGITTAIRE	Gérant							

Légende :

- (1) JUMP'TIME SAS = Société Administrateur représentée par Claude LOPEZ.
(2) Fonction occupée par Claude LOPEZ à titre personnel.
(3) EXEL SAS = Société Administrateur représentée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX.
(4) EI = SA EXEL Industries.
(5) Chairman = Président du Conseil d'Administration.
(6) Director = Administrateur.
(7) CA = Conseil d'Administration.
(8) Fonction occupée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX à titre personnel.

3.12 Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2016/2017

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les Conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du Capital de l'autre, ne sont plus considérées comme des Conventions réglementées.

En conséquence, ces Conventions sont à présent des Conventions courantes conclues à des conditions normales, au même titre que les autres Conventions :

3.12.1 Abandons de Créance avec Clause de Retour à Meilleure Fortune

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par la SA EXEL Industries à HOLMER Exxact pour un montant total de 10,5 M€ (sans remboursement sur l'exercice 2016/2017) ;

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par la SA EXEL Industries à sa Filiale

CAPAGRI pour un montant total de 2 356 489 € (sans remboursement sur l'exercice 2016/2017) ;

Annulation des clauses de retour à meilleure fortune conclues antérieurement entre MATROT Équipements et EXEL Industries pour un montant total de 10,11 M€ (sans remboursement sur l'exercice 2016/2017).

3.12.2 Contrats de Prêt

Contrat de Prêt consenti à la filiale SAMES KREMLIN Inc. (USA) au taux de 3,5 % (soldé sur l'exercice) signé le 20/03/2012 ;

Contrat de Prêt consenti à sa filiale australienne ERE Australia au taux de 5 % par an (montant restant dû au 30/09/2017 de 6 055 000 AUD) signé le 10/09/2009 ;

Contrat de Prêt consenti à sa filiale américaine ERE USA au taux de 5 % par an (montant restant dû au 30/09/2017 de 168 300,60 USD) signé le 30/06/2008 ;

Avenant n° 4 au Contrat de Prêt consenti à sa filiale VERMOREL, signé le 24/02/2014 au d'intérêt à EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2017 de 236 136 €) ;

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC Machinery au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2017 de 8 665 000 €) signé le 02/09/2013 ;

Contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux LIBOR 1 mois + 3 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 7 415 475 GBP) signé le 29/08/2013 ;

Contrat de Prêt consenti à MINWORTH Property au taux LIBOR 3 mois + 2,2 % (montant restant dû au 30/09/2017 de 11 666 640 GBP) signé le 25/07/2014 ;

Contrat de Prêt consenti à SAMES KREMLIN China au taux de 6 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 112 250,75 €) signé le 01/09/2013.

3.12.3 Convention de gestion de trésorerie

Avenant n° 12 à la Convention de Gestion de Trésorerie centralisée, existant entre la SA EXEL Industries et ses filiales, qui a porté depuis le 01/09/2014 le taux à EURIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/09/2014 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et SAMES KREMLIN en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/09/2016 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et HOZELOCK Ltd en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/06/2017 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS, au taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE GERMANY, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et ET Works Inc., au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en Euro) ou LIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en US DOLLARS) pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et HOZELOCK Ltd, qui a porté le taux à LIBOR GBP 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et AGRIFAC Machinery, au taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/04/2013 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et HARDI International, au taux à EURIBOR 1 semaine + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/09/2014 ;

Avenant n° 1 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et HOLMER Maschinenbau, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 29/08/2014 ;

Avenant n° 1 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et VERMOREL, au taux à EURIBOR 1 mois + 6 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Avenant n° 1 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et EXEL, au taux à EURIBOR 1 mois + 0,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 27/08/2014.

3.12.4 Autres Conventions courantes

Maintien sur l'exercice 2016/2017 de la Convention d'Intégration Fiscale déjà existante entre la SA EXEL Industries, tête de groupe, et ses filiales signée le 19/07/2010 ;

Maintien sur l'exercice 2016/2017 de la Convention de Prestations de Services depuis le 01/09/2014, signée par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales ;

Maintien sur l'exercice 2016/2017 du Contrat de Licence de Brevets signé par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupes ;

Maintien sur l'exercice 2016/2017 du Contrat de Licence de Marques et Modèles signé par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupes ;

Maintien sur l'exercice 2016/2017 depuis le 01/09/2014 de l'Avenant n° 1 au Contrat de Partenariat mis en place par la SA EXEL Industries avec certaines de ses filiales pour la mise à disposition d'une structure commune en Russie, en vue de mettre à jour le montant des prestations de services et les modalités de calcul des remises ;

Maintien sur l'exercice 2016/2017 des Assurances Groupe souscrites par la SA EXEL Industries pour le compte de ses filiales ;

Facturation d'EXEL Industries sur l'exercice 2016/2017 de prestations RH, suite à mise à disposition de personnel par SAMES KREMLIN.

Facturation d'EXEL Industries sur l'exercice 2016/2017 de prestations comptable, suite à mise à disposition de personnel par TECNOMA Technologies ;

Contrat de Prestations de Service pour la réalisation de prestations administratives fiscales, juridiques et financières signé le 13/09/2016 fournis à EXEL SAS.

3.13 Conventions réglementées

La Société n'a conclu aucune convention pouvant être considérée réglementée sur l'exercice 2016/2017.

3.14 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice.

3.15 Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit

Les informations concernant les honoraires de CAC et autres services sont précisés au 4.5 note 30 du Document de Référence.

3.16 Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté (exercice 12 mois) (en euros)	30/09/2017	30/09/2016	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
■ ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900
■ à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations					
■ par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 249 366	22 197 427	20 593 013	8 172 869	8 001 133
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	61 778 788	51 809 780	46 530 394	33 407 138	21 469 469
Impôts sur les bénéfices	2 795 112	7 733 113	5 923 516	4 864 434	795 085
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	468 112	5 876 118	(7 254 546)	3 552 818	1 865 467
Résultat net	58 515 564	38 200 549	47 861 424	24 989 886	18 808 917
Résultat distribué	10 724 882	7 263 053	7 263 053	7 941 843	6 787 900
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	8.69	6.49	5.98	4.20	3.05
Résultat après impôt, participation, dot, amortissements et provisions	8.62	5.63	7.05	3.68	2.77
Dividende attribué	1.58	1.07	1.07	1.17	1.00
Personnel					
Effectif moyen des salariés	14	12	9	5	5
Masse salariale	1 534 607	1 228 752	1 008 194	354 661	450 145
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	623 395	513 386	444 203	170 195	192 402

4

Les comptes

Comptes consolidés

4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2017	60
4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2017	62
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	63
4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	64
4.5	Annexe aux comptes consolidés	65
4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	90

Comptes sociaux

4.7	Bilan au 30 septembre 2017	94
4.8	Compte de résultat	95
4.9	Annexe aux comptes sociaux	96
4.10	Projet d'affectation du résultat	104
4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	105
4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	108

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2017

Actif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	3	64 390	65 842
Immobilisations incorporelles	4	14 158	12 846
Immobilisations corporelles	5	138 879	137 215
Participations dans entreprises associées	6	3 192	3 092
Actifs financiers	7	1 380	1 337
Actifs d'impôt différé	22	19 848	24 703
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		241 848	245 035
Actifs courants			
Stocks	8	188 711	211 161
Créances clients	9	134 331	119 483
Créances d'impôt courantes		11 683	3 057
Autres créances	10	21 900	19 009
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	103 701	99 672
TOTAL ACTIFS COURANTS		460 326	452 383
TOTAL DE L'ACTIF		702 175	697 417

Passif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Capitaux propres			
Capital	12	16 970	16 970
Autres réserves		273 457	248 129
Actions propres		(152)	(216)
Résultat de l'exercice		45 313	34 181
Capitaux propres (part du Groupe)		335 587	299 064
Participations ne donnant pas le contrôle :			
Quote-part de capitaux propres		12	6
Quote-part de résultat		2	0
Total participations ne donnant pas le contrôle		14	6
TOTAL CAPITAUX PROPRES		335 601	299 070
Passifs non courants			
Provisions à long terme	13	47 877	53 676
Dettes financières à long terme	14 & 15	83 166	111 213
Impôts différés passifs		6 227	7 869
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		137 270	172 759
Passifs courants			
Provisions à court terme	13	3 396	2 380
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	49 000	45 499
Concours bancaires courants	14 & 15	33 006	46 873
Dettes Fournisseurs		69 778	56 682
Dettes d'impôt courantes		4 705	8 121
Autres dettes courantes	16	69 418	66 032
TOTAL PASSIFS COURANTS		229 303	225 588
TOTAL DU PASSIF		702 175	697 417

4.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2017

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2017 Exercice 12 mois	30/09/2016 Exercice 13 mois
Chiffre d'affaires	17	874 205	819 275
Autres produits opérationnels		(7 276)	12 818
Total produits opérationnels		866 929	832 093
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours		(16 727)	(23 158)
Achats consommés		(448 647)	(391 709)
Autres achats et charges externes		(118 017)	(122 217)
Impôts et taxes		(8 245)	(8 376)
Charges de personnel	18	(193 046)	(214 007)
Dotations aux amortissements		(15 182)	(15 984)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	6 861	8 787
Autres charges opérationnelles		(4 435)	(6 151)
Total charges opérationnelles récurrentes		(797 439)	(772 817)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		69 491	59 276
Produits non récurrents		5 319	6 118
Charges non récurrentes		(2 874)	(6 693)
Total des charges & produits non récurrents	20	2 445	(576)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		71 936	58 700
Produits financiers		16 406	20 251
Charges financiers		(24 672)	(27 518)
Total des charges & produits financiers	21	(8 266)	(7 267)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		63 670	51 433
Impôts	22	(18 730)	(17 739)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	375	487
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		45 315	34 181
Résultat net part du Groupe		45 313	34 181
Résultat net part des minoritaires		2	(0)
Résultat par action <i>(en euros)</i>		6,7	5,0
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		6,7	5,0

État des produits et charges comptabilisés sur la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
RÉSULTAT NET	45 315	34 181
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	1 426	(7 632)
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	(579)	1 733
Variation des écarts de conversion	(2 373)	(1 057)
Plus ou moins-valeur sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	(2)	7
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU BILAN	43 787	27 232
Part revenant aux actionnaires	43 785	27 232
Part revenant aux intérêts minoritaires	2	0

4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres - part Groupe						Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Total Part du Groupe		
SOLDE AU 31/08/2015	16 970	2 528	259 489	419	(117)	279 288	156	279 444
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	28 289	(1 057)	-	27 232	-	27 232
Dividendes distribués			(7 166)			(7 166)	(38)	(7 204)
Variation de périmètre			(350)	174		(176)	(112)	(288)
Autres variations			(15)		(99)	(114)		(114)
SOLDE AU 30/09/2016	16 970	2 528	280 247	(464)	(216)	299 064	6	299 070
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	46 158	(2 373)	-	43 785	2	43 787
Dividendes distribués			(7 318)			(7 318)	-	(7 318)
Variation de périmètre						-		-
Autres variations			450	(458)	64	56	6	62
SOLDE AU 30/09/2017	16 970	2 528	319 537	(3 295)	(152)	335 587	14	335 601

4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
A. Opérations d'exploitation			
Résultat net part du Groupe		45 313	34 181
Part des minoritaires dans le résultat		2	-
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence		(375)	(487)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		15 185	15 984
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations ⁽¹⁾		(527)	(12 155)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		(328)	(420)
Capacité d'autofinancement		59 270	37 103
(+) Besoin/(-) Ressource en fonds de roulement	23	(10 387)	(25 414)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation ⁽²⁾		69 657	62 517
B. Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations ⁽³⁾		(20 933)	(28 666)
Cessions d'immobilisations		934	714
Incidence des variations de périmètre		167	(39 179)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(19 831)	(67 131)
C. Opérations de financement			
Augmentation du capital et des primes		-	-
Dividendes nets de l'exercice		(7 043)	(6 835)
Émissions de dettes financières		8 286	83 923
Remboursements de dettes financières		(32 658)	(57 255)
Variation actions autodétenues		65	(117)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(31 350)	19 717
D. Incidence des variations de change		(580)	(4 112)
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		17 896	10 991
Trésorerie nette au début d'exercice		52 799	41 807
Variation de l'exercice		17 896	10 991
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		70 695	52 799
Valeurs mobilières de placement		90	81
Disponibilités		103 611	99 592
Concours bancaires courants		(33 006)	(46 873)
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		70 695	52 799
<i>(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant</i>			
<i>(2) Dont Intérêts financiers versés et dont Impôt sur les Bénéfices versé (ou remboursé)</i>		4 134 29 092	5 076 18 028
<i>(3) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisations</i>			

4.5 Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Règles et méthodes comptables et de consolidation	65	Note 16	Détail des autres dettes courantes	81
Note 2	Périmètre de consolidation	70	Note 17	Chiffre d'affaires net	82
Note 3	Écarts d'acquisition	72	Note 18	Charges de personnel et effectifs employés	83
Note 4	Immobilisations incorporelles	73	Note 19	Dotations nettes aux provisions et dépréciations	84
Note 5	Immobilisations corporelles	73	Note 20	Charges et produits non récurrents	84
Note 6	Participations dans des entreprises associées	74	Note 21	Produits et (charges) financiers	84
Note 7	Actifs financiers non courants	74	Note 22	Impôts sur les bénéfices	85
Note 8	Stocks et en-cours	75	Note 23	Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	86
Note 9	Créances clients	75	Note 24	Comptes <i>pro-forma</i>	87
Note 10	Autres créances	76	Note 25	Transactions avec les parties liées	88
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	Note 26	Engagements hors bilan & passifs éventuels	88
Note 12	Capital social	76	Note 27	Risque de liquidité	88
Note 13	Provisions pour risques et charges	77	Note 28	Risque fiscal	88
Note 14	Détail des dettes financières par nature	80	Note 29	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	88
Note 15	Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2017	81	Note 30	Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit	89

Note 1 Règles et méthodes comptables et de consolidation

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2017, et disponibles sur le site internet de la Commission européenne.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2016

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} octobre 2016. Ces nouveaux textes présentés ci-dessous qui trouvent à s'appliquer dans le Groupe, n'ont pas d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.
Ils viennent clarifier certains principes relatifs à la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux moins-values latentes sur les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur, afin de répondre aux diversités de pratique ;
- Amendements à IAS 7 – Informations à fournir liées aux activités de financement.

Ces amendements sont d'application prospective. Ils imposent aux entités de fournir des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans leurs activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

Le groupe EXEL Industries a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne avant le 30 septembre 2017, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes IFRS 15 et ses amendements sur les « produits provenant des contrats avec les clients » et IFRS 9 – Instruments financiers. Le Groupe n'a pas encore analysé l'impact de ces normes.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas encore analysé l'impact de la norme IFRS 16 – Contrats de location, votée par l'IASB avec une 1^{re} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme n'a pas encore été adoptée par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2017 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2016.

L'exercice 2015/2016 a eu une durée exceptionnelle de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice 2016/2017 suite à la décision votée

par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/11/2015 de changer la date de clôture de fin août à fin septembre.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14/12/2017. Des comptes *proforma* ont été établis dans le cadre du changement de date de clôture (cf. note 25).

1.2 Principes de consolidation & périmètre (cf. note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existante entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste « Écarts d'acquisition », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres charges et produits non récurrents ».

1.4 Écarts d'acquisition (cf. note 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs acquise existant à la date de prise de contrôle, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte "Écart d'acquisition". À la date de prise de contrôle, le Groupe a la possibilité d'opter pour la comptabilisation du regroupement d'entreprises selon la méthode du *goodwill* partiel ou la méthode du *goodwill* complet. Dans le cas de la méthode du *goodwill* complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur la totalité des actifs et passifs identifiables.

Les frais directement liés à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges non récurrentes ».

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 64 390 K€ au 30 septembre 2017.

1.5 Immobilisations incorporelles (cf. note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

1.6 Immobilisations corporelles (cf. note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 20 à 30 ans sur les bâtiments ;
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions ;
- 5 à 10 ans sur les équipements industriels ;
- de 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport...).

1.7 Dépréciation des immobilisations

Actifs immobilisés à durée de vie définie

Le Groupe effectue à chaque clôture une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeurs lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (*discounted cash flows* : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation l'UGT. Après comptabilisation de cette provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé à partir de la nouvelle valeur comptable nette et sur la durée de vie estimée résiduelle restant à courir de l'immobilisation.

Ce test est effectué au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) qui est constitué de l'actif ou du plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif à tester et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Écarts d'acquisition (*goodwill*) et des immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an au quatrième trimestre de chaque exercice. Ce test de dépréciation est réalisé au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT à laquelle se rattachent l'écart d'acquisition ou les immobilisations testées.

À compter de cet exercice, le Groupe a souhaité modifier la définition de ses UGT ou groupes d'UGT pour prendre en compte la manière dont la Direction gère et analyse la performance du Groupe. Ainsi l'UGT correspond dorénavant aux entités juridiques ou groupe de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans la rubrique « charges non récurrentes ». La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

L'ensemble des tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2017 :

- le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,8 % (contre 2 % en 2016) ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,0 % (contre 8,37 % en 2016).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimés à une date proche de la date de clôture. Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 25 % des fonds propres et d'un taux sans risque de 0,78 % (OAT FR 10 ans).

Le taux de croissance a été apprécié en fonction des prévisions d'inflation long terme du FMI pondéré par zone géographique.

Les flux de trésorerie utilisés sont établis en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont reconnus dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Exceptionnellement le Groupe a réalisé des tests en utilisant à la fois l'ancienne définition d'une UGT et la nouvelle définition par activité et a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation a été réalisé en appliquant une augmentation de 100 pb du taux d'actualisation ou une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini. Cette analyse ne présente pas de risque de perte de valeur complémentaire au titre de l'exercice 2017 (cf. note 3.1).

Par ailleurs, les différentes sensibilités présentées ci-dessus n'entraîneraient aucun risque de dépréciation sur le *goodwill*.

1.8 Actifs financiers non courants (cf. note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la

perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

1.9 Stocks et encours (cf. note 8)

Conformément à la norme IAS 2 – Stocks, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

1.10 Clients et comptes rattachés (cf. note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

1.12 Impôts sur les bénéfices (cf. note 22)

Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment,

il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de récupération n'est pas aujourd'hui probable, pour un montant total d'impôt différé de l'ordre de 11 M€.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales françaises du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système.

Crédits d'impôts

■ Crédit impôt recherche (CIR)

S'agissant d'un dispositif à caractère purement fiscal, susceptible de varier en fonction de la législation fiscale principalement en France, les CIR sont comptabilisés en diminution de la charge d'impôt sur les bénéfices.

■ Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre une diminution des charges de personnel par le CICE, le Groupe a décidé de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, en résultat opérationnel. Le CICE a été calculé sur l'exercice au même rythme que les rémunérations sur lesquelles il porte. Ainsi, au 30/09/2017, un produit à recevoir a été comptabilisé pour le CICE relatif aux salaires de la période janvier 2017 à septembre 2017. Le total des CICE comptabilisés dans le Groupe s'élève à 2 293 K€.

1.13 Conversion des éléments en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste « Écarts de conversion ».

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

1.14 Contrats de location

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 – Contrats de location, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

1.15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

1.16 Engagements de retraite et charges assimilées (cf. note 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le Groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

1.17 Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

1.18 Information sectorielle

Le métier principal du Groupe d'EXEL Industries est la pulvérisation, pour l'agriculture et l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betteraves.

1.19 Instruments financiers

Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le Groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

À la clôture de l'exercice, le Groupe ne détenait pas d'instrument financier dérivé.

Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

1.20 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IAS 18, en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges et produits.

Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu.

Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Note 2 Périmètre de consolidation

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2017	09/2016	09/2017	09/2016	
EXEL Industries SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société mère
TECNOMA Technologies SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
PRECICULTURE SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CMC SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CARUELLE NICOLAS SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RAM Environnement SAS		100,00 %		100,00 %	IG
BERTHOUD Agricole SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
FISCHER Nouvelle sarl (Suisse)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Sprayers Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MATROT Équipements SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MATROT UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI CATHAN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CAPAGRI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI MAIZY	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
VERMOREL (Roumanie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
INGELIA (Roumanie)	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
HOZELOCK EXEL (ex-EXEL gsa SAS)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Germany (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Exel Real Estate Netherlands BV (Pays-Bas)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EMC LLC (Russie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
API SCM SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
SAMES KREMLIN Allemagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Espagne	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG
SAMES KREMLIN Italie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN États-Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Argentine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Pologne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Brésil	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Singapour	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Chine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Russie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Japon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Mexique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2017	09/2016	09/2017	09/2016	
HARDI INTERNATIONAL AS (Danemark)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
HARDI North America Inc. (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Australia PTY (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ILEMO-HARDI SA (Espagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Svenska HARDI AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Norge A/S (Norvège)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HARDI EVRARD SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Service	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
POMMIER S.C.E.P.	47,32 %	47,32 %	47,32 %	47,32 %	ME
AGRIFAC Machinery BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
AGRIFAC UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
AGRIFAC Australia PTY LTD (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RASINDECK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ashspring Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Thistlehaven Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Group Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ever 1241 Ltd (UK)		100,00 %		100,00 %	IG
HOZELOCK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Holland BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Sweden AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Australia Pty (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Tricoflex Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX Benelux (Belgique)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX Scandinavia AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Maschinenbau GmbH (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
Holmer Poland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Holmer Ukraine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Holmer Czech Republic	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Holmer USA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Holmer Turquie	100,00 %		100,00 %		IG
<i>Filiales françaises :</i>					
Holmer EXXACT	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Holmer France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MINWORTH PROPERTY UK	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2017	09/2016	09/2017	09/2016	
ET WORKS INC (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ET Works, LLC		100,00 %		100,00 %	IG
ET Ag Center	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ohio Valley Ag	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Southern Application Management	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
High Plains Apache Sales and Service	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

IG : Intégration globale - ME : Mise en équivalence - NC : Non consolidé, sortie du périmètre - NA : Non applicable.

Changements de périmètre

- En début d'exercice la société KREMLIN REXSON SAS a absorbé la société SAMES Technologies SAS, le nouvel ensemble a été renommé SAMES KREMLIN SAS.
- Le 28 février 2017, EXEL Industries a cédé la société RAM Environnement à R3S International.
- En février 2017, ET Works LLC a absorbé ET Works INC, et a modifié son statut juridique de Limited liability company à Incorporate et est devenu ET Works INC.
- La société dormante Ever 1241 filiale de RASINDECK Ltd a été dissoute.

Note 3 Écarts d'acquisition

3.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	65 842	57 550
Évolution du Périmètre :		
Augmentations		11 915
Diminutions	(355)	
Dépréciation pour perte de valeur		
Autres variations nettes (impact de change)	(1 097)	(3 624)
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	64 390	65 842

Sur l'exercice 2016, l'augmentation de valeur s'expliquait par un *goodwill* reconnu sur la base d'une évaluation provisoire de la société ET Works conformément à ce qui est envisagé par la norme IAS 36. Au 1^{er} semestre 2017, l'évaluation des actifs et passifs d'ET Works a été finalisée et a amené le Groupe à diminuer le montant de l'écart d'acquisition de 0,4 M€.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2017 comme sur l'exercice 2016, l'incidence des taux de change sur la valeur des écarts d'acquisition est liée principalement à la variation de la Livre Britannique et du Dollar Américain. Comme indiqué en note 1.7, le test de dépréciation effectué sur les écarts d'acquisition en fin d'exercice n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 30 septembre 2017.

3.2 Détail des écarts d'acquisition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

(Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
UGT Pulvérisation agricole	25 732	26 715
UGT Arrachage de betteraves	-	-
UGT Pulvérisateur et arrosage du jardin	33 800	34 269
UGT Pulvérisation industrielle	4 857	4 857
TOTAL	64 390	65 842

Note 4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2017			30/09/2016	
	Brut	Amort	Dépréciation	Net	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques	28 153	(14 000)	-	14 152	12 835
Autres immobilisations incorporelles	160	(154)		6	11
TOTAL	28 313	(14 154)	0	14 158	12 846

Note 5 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2017			30/09/2016	
	Brut	Amort	Dépréciation	Net	Net
Terrains et aménagements	39 447	(2 461)	-	36 985	31 644
Constructions	125 661	(65 567)	-	60 094	64 688
Installations techniques	187 944	(161 697)	-	26 247	27 499
Autres immobilisations corporelles*	31 718	(26 486)	-	5 231	7 825
Immobilisations corporelles en cours	10 282	(2)	-	10 280	5 364
Avances et acomptes	42	-	-	42	195
TOTAL	395 094	(256 215)	-	138 879	137 215

* Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique.
Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent des éléments acquis en location-financement pour 9 064 K€ (cf. note sur les dettes financières).

5.1 Mouvements de la période concernant les valeurs brutes

(en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES AU DÉBUT DE PÉRIODE	385 396	360 031
Acquisitions (nettes de transfert)	20 147	26 983
Variation de périmètre	(37)	17 295
Cessions ou mise au rebut	(2 346)	(2 986)
Impact de change & divers	(8 066)	(15 927)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE	395 094	385 396

5.2 Mouvements de la période concernant les amortissements cumulés

(en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	248 181	238 649
Dotations de l'exercice	13 917	14 711
Variation de périmètre	(40)	7 036
Reprises sur cessions ou mise au rebut	(2 028)	(2 719)
Impact de change & divers	(3 815)	(9 497)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE	256 215	248 181

Note 6 Participations dans des entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017	30/09/2016
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	3 092	2 943
Acquisition	-	-
Variation de Périmètre	-	-
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	375	487
Distribution de dividendes	(274)	(339)
Cession / sortie	-	-
Autres variations nettes (dont change)	-	-
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	3 192	3 092

Cela concerne la société POMMIER, détenue à 47 % par HARDI EVRARD, filiale directe de HARDI :

Les agrégats financiers résumés de la société Pommier sont au 30/09/2017 :

- Actifs 8,7 M€ ;
- Passifs (hors capitaux propres) 2,0 M€ ;
- Chiffre d'affaires (12 mois) 10,6 M€ ;
- Résultat net (12 mois) 0,8 M€.

Note 7 Actifs financiers non courants

<i>Consolidé (en milliers d'euros)</i>	30/09/2017			30/09/2016
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Titres de participations	105	(0)	105	104
Créances sur participations		-	-	-
Autres titres immobilisés	3	(1)	2	3
Prêts	45	-	45	48
Autres immobilisations financières	1 415	(187)	1 228	1 182
TOTAL	1 568	(188)	1 380	1 337

Les titres de participations correspondent à des participations minoritaires dans des sociétés de commercialisation de matériels agricoles en Europe, détenues à 10 %.

Note 8 Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	30/09/2017			30/09/2016
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	108 798	(25 645)	83 153	94 325
En-cours de biens et services	16 887	(870)	16 016	17 515
Produits intermédiaires et finis	52 483	(4 977)	47 506	51 708
Marchandises	52 286	(10 250)	42 036	47 612
TOTAL	230 453	(41 742)	188 711	211 161

Note 9 Créances clients

(en milliers d'euros)	30/09/2017			30/09/2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients	139 315	(4 984)	134 331	126 177	(6 694)	119 483
TOTAL	139 315	(4 984)	134 331	126 177	(6 694)	119 483

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle, à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, et sur la base des retards de paiement.

L'évolution des dépréciations des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À L'OUVERTURE	(6 694)	(7 969)
Reprise (ou dépréciation) nette enregistrée en résultat	1 633	1 226
Variation de périmètre	39	0
Autres variations	39	49
DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À LA CLÔTURE	(4 984)	(6 694)

L'échéancier des créances échues, ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées, est le suivant :

(en milliers d'euros)	Créances échues					Total
	Créances non échues	< 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	> 360 jours	
Créances clients brutes	95 828	33 051	4 237	1 753	4 445	139 315
Dépréciation des créances clients	-	(48)	(827)	(482)	(3 627)	(4 984)
TOTAL CRÉANCES NETTES	95 828	33 003	3 410	1 271	818	134 331

Note 10 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017 Valeurs nettes	30/09/2016 Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	10 973	7 957
Créances sociales	321	250
Avances et acomptes versés	2 846	1 253
Débiteurs divers	1 902	1 748
Charges constatées d'avance	5 859	7 801
TOTAL	21 900	19 009

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017	30/09/2016
Valeurs mobilières de placement	90	81
Disponibilités	103 611	99 592
TOTAL	103 701	99 672

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de Sicav de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan.

Note 12 Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 € de nominal, au 30/09/2017. Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période.

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 30/09/2017 est de 1 440 titres.

Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende.

La politique de gestion du Groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le Groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

Note 13 Provisions pour risques et charges

13.1 Ventilation par nature de provisions & mouvements de l'exercice

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	Dotation	Reprise (prov. utilisées)	Reprise (prov. non utilisées)	Écarts actuariels (passés en réserve)	Reclassmt cptes & autres	Variation périmètre & change	30/09/2017
Provisions pour risques	21 116	11 294	(9 729)	(2 729)		-	(182)	19 770
Provisions pour charges	34 941	1 751	(2 948)	(258)	(1 426)	-	(557)	31 503
TOTAL	56 057	13 045	(12 677)	(2 987)	(1 426)	-	(739)	51 273
Dont provisions non courantes	53 676							47 877
Dont provisions courantes	2 380							3 396
TOTAL	56 057							51 273

13.2 Ventilation des provisions entre provisions courantes et provisions non courantes

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêt des comptes, la Société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	1 723	1 537
Garantie contractuelle envers les clients	14 547	15 013
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	411	657
Engagements de retraite charges sociales comprises	29 728	32 991
Autres engagements sociaux divers (hors plans sociaux)	147	176
Risque fiscal et provisions pour impôt	291	414
Divers	1 030	2 888
TOTAL	47 877	53 676

Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	1 335	45
Plans sociaux	-	-
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	-	-
Risque fiscal et provisions pour impôt	-	56
Autres engagements sociaux & divers	2 061	2 279
TOTAL	3 396	2 380

13.3 Engagements de retraite

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays, de régime de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Dans ce type de régime de retraite, l'entreprise paye uniquement les cotisations à un organisme (public ou privé) indépendant de l'entreprise, qui se charge ensuite de verser les indemnités aux retraités de l'entreprise.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Cela concerne :

- les salariés français du Groupe, qui perçoivent une indemnité de départ à la retraite (aussi appelée indemnité de fin de carrière), versée en une seule fois au moment de leur départ en retraite ;
- les salariés de l'entreprise anglaise HOZELOCK Ltd, qui a mis en place un plan de retraite (« Pension Scheme »), dont les actifs sont administrés par un Trustee indépendant de l'entreprise. Le plan de retraite d'HOZELOCK Ltd a été fermé à de nouveaux membres le 6 avril 1997, et les droits des membres existants ont été figés le 6 avril 2001.

Pour les régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des actifs de couverture gérés par les fonds externes (compagnie d'assurance ou fonds de pension).

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite au 30 septembre 2017 sont les suivantes :

Pour les sociétés françaises

- Taux d'évolution des salaires (inflation comprise) : 2 % (contre 2 % en 2016).
- Taux d'actualisation utilisé (inflation comprise) : 1.45 % (contre 0.79 % en 2016).
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00-02.
- Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- Taux de charges sociales de 45 % appliqué sur l'engagement total.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 14 ans.

Pour la société anglaise HOZELOCK Ltd

- Taux de croissance des pensions en paiement : 2,1 % - 5,0 %.
- Taux d'actualisation utilisé : 2,75 %.
- Taux d'inflation : 3,1 %.
- Age de départ à la retraite : 63 ans.
- Probabilité de vie à terme : 107 % de la Table de mortalité S2PA.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 17 ans.

Le coût de la période est composé :

- de la charge afférente à ces engagements de retraite et comptabilisée en « résultat opérationnel courant » ;
- des intérêts enregistrés en « résultat financier » ;
- des impacts liés aux modifications de plan comptabilisé en « charges et produits non récurrents ».

(en milliers d'euros)

	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2017	Total 30/09/2016
Coût annuel des services rendus	549	247	796	549
Coût de l'actualisation	76	34	111	81
Coût des intérêts	2 201	-	2 201	3 477
Changement de plan	-	-	-	-
COÛT DE LA PÉRIODE	2 826	282	3 108	4 107

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)

	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2017	Total 30/09/2016
ENGAGEMENTS À L'OUVERTURE	99 951	4 196	104 147	106 449
Coût de la période	2 826	282	3 108	4 107
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	(4 921)	(451)	(5 372)	13 773
Indemnités payées	(3 448)	(220)	(3 668)	(4 378)
Variation de change	(2 086)	-	(2 086)	(15 802)
Variation de périmètre	(47)	(21)	(68)	-
ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	92 276	3 785	96 061	104 147

Les actifs de couverture des engagements de retraite évoluent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2017	Total 30/09/2016
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À L'OUVERTURE	71 156	-	71 156	75 712
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	1 777		1 777	2 753
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	(4 000)		(4 000)	6 141
Contributions versées aux régimes	2 033		2 033	2 513
Indemnités payées	(3 001)		(3 001)	(3 550)
Variation de change	(1 633)		(1 633)	(12 413)
Variation de périmètre	-		-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	66 333	-	66 333	71 156

Répartition des actifs de couverture des engagements de retraite :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/09/2017		Total 30/09/2016	
Actions	350	0,5 %	1 925	2,7 %
Obligations	14 189	21,4 %	21 850	30,7 %
Autres actifs	51 794	78,1 %	47 381	66,6 %
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	66 333	100 %	71 156	100 %

Réconciliation entre les engagements de retraite et la provision comptabilisée au passif du bilan au 30/09/2017 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2017	Total 30/09/2016
ENGAGEMENTS TOTAUX À LA CLÔTURE	92 276	3 785	96 061	104 147
Juste valeur des actifs de couverture des retraites	(66 333)	-	(66 333)	(71 156)
PROVISION À LA CLÔTURE	25 943	3 785	29 728	32 991

La provision pour retraite a varié de la façon suivante sur l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2017	Total 30/09/2016
PROVISION À L'OUVERTURE	28 795	4 196	32 991	30 736
Coût de la période	2 826	282	3 108	4 107
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	(921)	(451)	(1 372)	7 632
Indemnités payées	(447)	(220)	(667)	(828)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	(1 777)	-	(1 777)	(2 753)
Contributions versées aux régimes	(2 033)	-	(2 033)	(2 513)
Variation de change	(453)	-	(453)	(3 390)
Variation de périmètre	(47)	(21)	(68)	-
PROVISION À LA CLÔTURE	25 943	3 785	29 728	32 991

La sensibilité de l'engagement aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/09/2017	avec une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	avec une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation
Engagements à la clôture	96 061	103 029	89 330

Note 14 Détail des dettes financières par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger ⁽²⁾	33 006	46 873
Location financement ⁽¹⁾	1 816	2 377
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger ⁽³⁾	100 146	125 211
Compte-courant d'actionnaires	29 035	27 619
Dettes sur participation des salariés	375	548
Dettes financières diverses	547	554
Avances conditionnées ⁽⁴⁾	246	404
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	165 171	203 586
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	83 166	111 213
Part courante (à moins d'1 an)	82 005	92 373
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	165 171	203 586

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 1,9 % contre 2,1 % sur l'exercice précédent.

(1) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restant
Terrains & constructions	2 949	(2 047)	902	
Installations, matériels & outillages	2 173	(2 028)	145	
Autres immobilisations	3 942	(2 517)	1 424	(1 816)
Logiciels informatiques	1 074	(1 074)	-	
TOTAL	10 138	(7 667)	2 471	(1 816)
Dont immobilisations incorporelles	1 074	(1 074)	-	
Dont immobilisations corporelles	9 064	(6 593)	2 471	
TOTAL	10 138	(7 667)	2 471	(1 816)

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(2) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 4,1 M€.

(3) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'analysent ainsi :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
France	98 685	123 481
Étranger	1 460	1 730
TOTAL	100 146	125 211
Dont dettes à taux fixe	61 042	62 699
Dont dettes à taux variable	39 104	62 512

(4) Il s'agit d'avances octroyées par des organismes publics de financement pour des projets de modernisation et d'innovation, ou d'avances reçues de la COFACE pour des prospections à l'export.

Dettes financières en devises

Au 30/09/2017, les dettes financières en devises se décomposent ainsi :

- dettes financières libellées en GBP : 40 577 K€ (soit 35 781 KGBP) ;
- dettes financières libellées en USD : 5 244 K€ (soit 6 191 KUSD) ;
- dettes financières libellées en AUD : 2 291 K€ (soit 3 454 KAUD).

Note 15 Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2017

Consolidé (en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	33 006	-	-	33 006
Location financement	397	1 419	-	1 816
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	19 017	60 157	20 971	100 146
Dettes financières diverses	484	437	0	922
Dettes conditionnées	66	179	-	246
TOTAL	52 970	62 193	20 972	136 135
Compte-courant d'actionnaires	29 035	-	-	29 035
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	82 005	62 193	20 972	165 171

Note 16 Détail des autres dettes courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	30/09/2016
Avances et acomptes reçus	11 381	9 176
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	32 728	29 442
Autres dettes	17 015	17 435
Produits constatés d'avance	8 295	9 979
TOTAL	69 418	66 032

Note 17 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2017		30/09/2016	
	12 mois	%	13 mois	%
Marché				
Pulvérisateur agricole	381,0	43,6 %	385,4	47,0 %
Arracheuse de Betteraves	176,0	20,1 %	126,9	15,5 %
Jardin	108,8	12,5 %	100,6	12,3 %
Industrie	208,4	23,8 %	206,4	25,2 %
TOTAL MARCHÉ	874,2		819,3	
Zone géographique				
France	181,0	20,7 %	213,2	26,0 %
International	693,2	79,3 %	606,0	74,0 %
TOTAL ZONE GÉOGRAPHIQUE	874,2		819,3	

Le chiffre d'affaires à l'international se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2017		30/09/2016	
	12 mois	%	13 mois	%
Europe	430,9	62 %	370,5	62 %
USA/Canada/Amérique latine	150,1	22 %	133,8	22 %
Asie	49,4	7 %	45,4	7 %
Afrique & Océanie	62,9	9 %	56,3	9 %
TOTAL À L'INTERNATIONAL	693,2		606,0	

Les facturations en devises se décomposent ainsi (contre valeur en euros) :

- **total facturé en Euros (filiales + ventes directes) : 358,8 M€**
- **total facturé en devises : 334,5 M€**
 - en dollars US : 132,9 M€ soit 146,8 MUSD
 - en livres sterling : 78,5 M€ soit 68,4 GBP
 - en couronnes danoises : 6,8 M€ soit 50,6 MDKK
 - en dollars australiens : 36,8 M€ soit 53,3 MAUD
 - en autres devises : 79,5 M€

Note 18 Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du Groupe, se sont élevés à 2 145 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, contre 2 901 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	30/09/2017	30/09/2016
Cadres	683	716
ETAM	1 193	1 163
Ouvriers	1 632	1 621
TOTAL	3 508	3 500

Effectifs permanents par branche	30/09/2017	30/09/2016
Siège		
Effectifs employés en France	14	10
TOTAL	14	10
Pulvérisation agricole		
Effectifs employés en France	777	808
Effectifs employés à l'étranger	1 040	1 012
TOTAL	1 817	1 820
Arracheuse de betteraves		
Effectifs employés en France	29	34
Effectifs employés à l'étranger	352	334
TOTAL	381	368
Pulvérisation et arrosage du jardin		
Effectifs employés en France	180	128
Effectifs employés à l'étranger	267	260
TOTAL	447	388
Pulvérisation industrielle		
Effectifs employés en France	529	584
Effectifs employés à l'étranger	320	330
TOTAL	849	914
Ensemble		
Effectifs employés en France	1 529	1 564
Effectifs employés à l'étranger	1 979	1 936
TOTAL	3 508	3 500

Note 19 Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Dotations aux provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	(12 084)	(8 258)
Dépréciations sur actifs courants	(3 589)	(7 434)
Reprises de provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	11 748	13 725
Dépréciations sur actifs courants	10 785	10 754
TOTAL	6 861	8 787

Note 20 Charges et produits non récurrents

Cette rubrique comprend des opérations non courantes, qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Le montant net des produits et charges non récurrents du Groupe est positif de 2,4 M€. Il comprend principalement la clôture d'un litige en notre faveur pour 2,5 M€ et les charges de restructuration de l'activité Industries et Pulvérisation Agricole.

Note 21 Produits et (charges) financiers

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	513	662
Coût de l'endettement financier brut	(4 134)	(5 076)
(COÛT)/ PRODUIT NET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(3 621)	(4 414)
(Pertes)/ Profits de changes & autres (charges)/ produits financiers	(4 645)	(2 853)
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(8 266)	(7 267)

Note 22 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose en :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
(Charge)/ produit d'impôts exigibles	(16 275)	(20 535)
(Charge)/ produit d'impôts différés	(2 455)	2 796
TOTAL	(18 730)	(17 739)

22.1 Variation des impôts différés

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 Exercice	30/09/2016 Exercice
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'OUVERTURE : ACTIFS/(PASSIFS)	16 834	9 898
Impôts différés constatés en capitaux propres	(579)	1 901
(Charge)/ produit d'impôts différés	(2 455)	2 796
Variations de périmètre	(41)	3 139
Écarts de change	(138)	(900)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	13 621	16 834
Dont impôts différés actifs	19 848	24 703
Dont impôts différés passifs	(6 227)	(7 869)

22.2 Détail des impôts différés par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 Exercice	30/09/2016 Exercice
(actifs si + ; passifs si -)		
Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires		
Avantages du personnel (provision retraite, participation, congés payés)	8 734	9 058
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	492	2 458
Déficits fiscaux reportables	4 399	5 386
Impôts différés liés aux écritures de consolidation		
Activation des contrats de location-financement	11	(7)
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(2 537)	(2 758)
Élimination des marges internes en stocks	3 947	4 544
Écarts de réévaluation	(1 353)	(3 591)
Autres divers	(72)	1 744
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	13 621	16 834
Dont impôts différés actifs	19 848	24 703
Dont impôts différés passifs	(6 227)	(7 869)

22.3 Réconciliation de la charge d'impôt comptabilisée avec la charge d'impôt théorique

(Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Résultat net avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	63 670	51 433
Taux d'impôt courant en France	34.43 %	38.00 %
(CHARGES)/ PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES AU TAUX D'IMPÔT COURANT	(21 921)	(19 545)
Incidence des :		
Différences fiscales permanentes	(696)	(645)
Déficits fiscaux non activés	(1 648)	(3 269)
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	3 990	3 885
Crédits d'impôts	1 513	1 600
Impôts de distribution/dividendes	(550)	(376)
Divers (dont impact intégration fiscale)	583	610
(CHARGES)/ PRODUITS D'IMPÔTS NETS COMPTABILISÉS	(18 730)	(17 739)
Taux effectif du Groupe en %	29.4 %	34.5 %

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (CIR).

Note 23 Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

(en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Stocks nets	(20 332)	(11 029)
Avances & acptes versés	1 647	412
Créances clients nettes	16 293	(17 579)
Créance d'IS courante	8 956	271
Autres créances nettes & comptes de régul.	139	(35 463)
	6 703	(63 388)
Avances & acptes reçus	2 404	(1 490)
Dettes fournisseurs	13 671	(11 573)
Dettes sur immobilisations	(24)	(37)
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	1 584	665
Dette d'IS courante	(3 579)	2 778
Autres dettes & comptes de régul.	55	(30 655)
	14 111	(40 313)
(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT	(7 408)	(23 076)
Dettes s/immob. reclassées en partie Investissements	24	37
Impact changement périmètre s/variation de BFR	13	-
Impact du change s/variation de BFR	2 942	2 301
(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (HORS IMPACT DE CHANGE & PÉRIMÈTRE)	(10 387)	(25 414)

Note 24 Comptes *pro-forma*

Flux de trésorerie consolidé *pro-forma*

<i>(en milliers d'euros)</i>	10/2016 à 09/2017 12 mois	Pro-forma 10/2015 à 09/2016 12 mois
A. Opérations d'exploitation		
Résultat net part du Groupe	45 313	33 157
Part des minoritaires dans le résultat	2	-
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	(375)	(487)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations	15 185	14 684
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations (a)	(527)	(10 615)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	(328)	(390)
Capacité d'autofinancement	59 270	36 349
(+) Besoin/ (-) Ressource en fonds de roulement	(10 387)	(28 554)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	69 657	64 903

Compte de résultat consolidé *pro-forma*

<i>(en milliers d'euros)</i>	10/2016 à 09/2017 12 mois	Pro-forma 10/2015 à 09/2016 12 mois
Chiffre d'affaires	874 205	770 894
Autres produits opérationnels	(7 276)	5 155
Total produits opérationnels	866 929	776 049
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours	(16 727)	(27 300)
Achats consommés	(448 647)	(359 027)
Autres achats et charges externes	(118 017)	(113 821)
Impôts et taxes	(8 245)	(7 677)
Charges de personnel	(193 046)	(198 868)
Dotations aux amortissements	(15 182)	(14 684)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	6 861	7 935
Autres charges opérationnelles	(4 435)	(5 245)
Total charges opérationnelles récurrentes	(797 439)	(718 687)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	69 491	57 362
Produits non récurrents	5 319	5 536
Charges non récurrentes	(2 874)	(5 894)
Total des charges & produits non récurrents	2 445	(358)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	71 936	57 004
Produits financiers	16 406	20 299
Charges financiers	(24 672)	(26 969)
Total des charges & produits financiers	(8 266)	(6 670)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	63 670	50 334
Impôts	(18 730)	(17 664)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	375	487
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	45 315	33 157

Note 25 Transactions avec les parties liées

25.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Les rémunérations et avantages sont détaillés dans le rapport de gestion 3.11.1.

25.2 Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie existante entre EXEL SAS et EXEL Industries a effectué des versements ou des retraits en compte-courant financier ; le montant du compte-courant de trésorerie s'est élevé à 29 M€ au 30/09/2017 et figure dans les dettes financières (cf. note 14) ; EXEL Industries a enregistré une charge nette d'intérêts de 432 K€ correspondant à un taux d'intérêt à Euribor 1 mois + 1,5 % au titre de cette convention de trésorerie.

Note 26 Engagements hors bilan & passifs éventuels

26.1 Garanties données sur dettes financières

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 30/09/2017, le montant des nantissements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Les titres de la société immobilière Minworth Property UK ont fait l'objet d'un nantissement amortissable en garantie d'un emprunt bancaire dont le solde est de 12 M GBP au 30/09/2017.

26.2 Ouverture de lignes de crédit à moyen terme

Dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, le groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques.

26.3 Caution donnée

Aucune.

26.4 Autres engagements

À sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

Note 27 Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 28 Risque fiscal

À sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 30 Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés		Mazars		Autres Commissaires aux Comptes			
	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016		
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, et examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	58 9 %	55 9 %	38 8 %	39 7 %				
Filiales intégrées globalement	574 85 %	552 86 %	437 81 %	460 78 %	82 47 %	85 100 %		
SOUS-TOTAL	632 94 %	607 94 %	475 88 %	499 85 %	82 47 %	85 100 %		
Autres prestations								
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	23 3 %	20 3 %				0 %	0 %	
Juridique, fiscal, social	21 3 %	16 2 %	62 13 %	89 15 %	91 53 %		0 %	
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
SOUS-TOTAL	44 6 %	36 6 %	62 13 %	89 15 %	91 53 %	0 0 %		
TOTAL	676 100 %	642 100 %	537 100 %	588 100 %	173 100 %	85 100 %		

En 2017, les autres prestations connexes aux missions de certification incluent notamment les honoraires relatifs aux travaux réalisés sur l'audit du rapport Responsabilité Social des Entreprises (20 K€), et des honoraires au titre des prestations fiscales.

Les prestations fiscales sont réalisées hors de France.

4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXEL Industries relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Règles et méthodes comptables et de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne les effets sur la comparabilité des exercices clos au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016 suite au changement de date de clôture décidé sur l'exercice précédent à savoir des exercices de 12 mois pour la clôture au 30 septembre 2017 contre 13 mois pour la clôture au 30 septembre 2016.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

(Note 1.4 et note 3 – Écarts d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 30 septembre 2017, la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à [64,4] M€ soit environ 9,2 % du total des actifs du Groupe. Ces écarts d'acquisition ont été comptabilisés suite aux différentes opérations de croissance externe effectuées par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe effectue, au moins une fois par an et à chaque fois que la Direction identifie un indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition. Ce test consiste à déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition est affecté et à s'assurer que la valeur nette comptable de ces UGT n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable respective. Les valeurs nettes sont présentées dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Toute évolution défavorable des performances attendues des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été alloués est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces UGT et, éventuellement, à comptabiliser une dépréciation.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisitions est un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur en lien avec les normes comptables applicables, apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues par la Direction et vérifié notamment :

- la pertinence de l'allocation des écarts d'acquisition aux différentes UGT ainsi que les modalités de détermination des actifs nets économiques affectés aux UGT devant être testées ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie telles que présentées au Conseil d'Administration par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes UGT, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques du Groupe ;
- l'examen des principaux paramètres retenus, à savoir :
 - la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus par la Direction en lien avec nos propres *benchmark*, et
 - les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés.

Pour ces appréciations, nous avons recouru au support de nos spécialistes en évaluation.

Par ailleurs, nous avons examiné la pertinence des scénarios de sensibilité préparés par la Direction et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations relatives à ces scénarios mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(Note 1.16 – Engagements de retraite et charges assimilées et note 13.3 – Engagement de retraite de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les salariés du Groupe bénéficient selon les pays d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations et cotisations définies au titre des régimes de retraite. Les régimes à prestations définies, localisés en France et au Royaume-Uni, représentent la quasi-totalité de la valeur actuarielle des engagements bruts du Groupe (96,0 M€ au 30 septembre 2017). Compte tenu de la couverture de ces engagements de retraite par des actifs de régime dédiés dont la juste valeur s'élève à 66,3 M€ à la clôture, la provision comptabilisée au 30 septembre 2017 s'établit à 29,7 M€.

L'évaluation des passifs et actifs des régimes de retraite ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, en particulier, les taux d'actualisation. Une variation de ces hypothèses peut avoir une incidence significative sur la détermination de la provision comptabilisée dans les passifs consolidés du Groupe ainsi que sur le résultat du Groupe. Dans ce contexte, la Direction fait appel à des actuaires externes pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Du fait d'une part des montants que représentent ces engagements et les actifs dédiés à leur couverture et d'autre part de l'importance des jugements de la Direction et de la technicité requise pour leur évaluation, nous avons considéré ce type d'engagements comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus d'identification et d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.

Nous avons notamment eu recours à nos propres experts pour apprécier les données retenues par la Direction pour la valorisation de ces engagements au titre des régimes de retraite, en particulier concernant ceux de la France et du Royaume-Uni, en effectuant principalement les procédures suivantes :

- vérifier la cohérence des taux d'actualisation avec les conditions de marché ;
- examiner la pertinence des calculs et analyses de la dette préparés par les actuaires externes notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation.

En ce qui concerne les actifs de couverture dédiés, nous avons également apprécié si les hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation de ces actifs et la documentation apportée par la Direction pour justifier la comptabilisation d'un actif de couverture net étaient appropriées.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations présentées dans les notes [1.16 et 13.3] de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société EXEL Industries par l'Assemblée Générale du 28 février 1997 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 21 janvier 2015 pour le cabinet Mazars.

Au 30 septembre 2017, Mazars était dans le troisième exercice de sa mission sans interruption et le Deloitte & Associés dans le 21^e exercice de sa mission dont, 20 années pour Deloitte & Associés depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Lyon le 16 janvier 2018

Mazars

Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés

Nathalie LORENZO CASQUET

Comptes sociaux

4.7 Bilan au 30 septembre 2017

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017	30/09/2016
Immobilisations incorporelles nettes	24 384	14 990
Immobilisations corporelles nettes	618	795
Immobilisations financières	215 316	221 966
ACTIF IMMOBILISÉ	240 318	237 751
Clients et comptes rattachés	2 809	4 203
Autres créances	152 662	159 963
Disponibilités	45 323	53 509
Comptes régul. & écarts conversion	5 760	7 117
ACTIF CIRCULANT	206 553	224 792
TOTAL DE L'ACTIF	446 871	462 543

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017	30/09/2016
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	206 009	175 070
Résultat	58 516	38 201
Provisions réglementées	1 634	1 495
CAPITAUX PROPRES	289 757	238 364
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 285	4 545
DETTES FINANCIÈRES	140 996	180 742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	853	650
Dettes fiscales et sociales	590	3 554
Autres dettes	8 935	32 151
Comptes régul. & écarts conversion	2 455	2 536
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	12 833	38 892
TOTAL DU PASSIF	446 871	462 543

4.8 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Chiffre d'affaires	24 249	22 197
Autres produits d'exploitation	555	1 005
Produits d'exploitation	24 804	23 202
Charges d'exploitation :		
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	(4 000)	(3 969)
Impôts et taxes	(715)	(362)
Charges de personnel	(2 188)	(1 774)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 388)	(1 059)
Autres charges	(123)	(113)
Charges d'exploitation	(8 415)	(7 277)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16 389	15 926
RÉSULTAT FINANCIER	44 947	31 926
RÉSULTAT COURANT	61 336	47 852
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(26)	(1 918)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	61 311	45 934
Impôts	(2 795)	(7 733)
RÉSULTAT NET	58 516	38 201

4.9 Annexe aux comptes sociaux

Faits marquants de l'exercice

L'année précédente, la Société a changé la date de clôture de ses comptes annuels du 31 août au 30 septembre 2016. L'exercice clos au 30/09/2016 comportait ainsi 13 mois.

Le compte de résultat de l'exercice 2016/2017 n'est donc pas comparable avec celui de l'exercice 2015/2016.

1. Application des principes généraux

Les états de synthèse de notre Société pour l'exercice clos au 30/09/2017 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - indépendance des exercices ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte économique actuel et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Cet environnement économique et financier est pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement, ainsi que dans la valorisation des actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la Société en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2. Exceptions prévues par les textes – Dérogation aux prescriptions comptables

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

3. Utilisation d'estimation

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la Société

procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la Société et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la Société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissement ou de dépréciation en fonction des durées suivantes :

- brevets :linéaire 1 an à 10 ans ;
- marques :non amortissables sauf indice de perte de valeur ;
- logiciels informatiques : Linéaire 1 an à 5 ans.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- constructions : linéaire entre 10 et 20 ans ;
- matériel et Outillage : dégressif entre 3 et 5 ans ;
- installations & agencements : linéaire entre 1 et 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : .. linéaire et Dégressif entre 3 et 10 ans.

État de l'actif immobilisé

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	16 981	10 566			27 548
Immobilisations corporelles	2 835	9	(53)		2 791
Immobilisations financières :					
Participations	175 442	10 506	(9 621)		176 327
Créances rattachées	48 129		(7 299)		40 830
Autres titres immobilisés	6		(3)		3
Autres	945	0			946
TOTAL	244 339	21 082	(16 976)	0	248 445

État des amortissements

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	1 991	1 172	0	3 163
Amortissements immobilisations corporelles	2 040	184	(50)	2 173
TOTAL	4 031	1 356	(50)	5 337

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations incorporelles & corporelles	86	0	(28)	59
Sur frais d'acquisition de titres	1 409	167	0	1 576
TOTAL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	1 495	167	(28)	1 634

5. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus

lors de la prise de participation, la valeur d'utilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché reposant notamment sur les capitaux propres réévalués.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries (en milliers d'euros)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat 2017	Quote- part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires 2017	Résultat après impôts du dernier exercice 2017	Dividendes perçus par la Société au cours de l'exercice
Filiales françaises											
BERTHOUD Agricole SAS	K€	1 155	13 025	100	5 457	5 457			49 913	2 709	7 310
CAPAGRI SAS	K€	80	23	100	524	127	0		896	24	0
CARUELLE NICOLAS SAS	K€	537	1 423	100	5 472	5 472	410		9 356	(1 836)	0
SCI CATHAN	K€	0	194	99	4 597	4 597			0	259	256
CMC SAS	K€	405	647	100	844	844			3 365	390	263
HOZELOCK EXEL SAS	K€	2 600	8 611	100	5 120	5 120	1 650		38 719	2 748	1 700
PRECICULTURE SAS	K€	420	6 789	100	1 584	1 584			38 019	3 103	2 837
SAMES KREMLIN	K€	12 720	20 987	100	15 815	15 815			122 673	16 862	15 772
TECNOMA Technologies SAS	K€	1 174	7 248	100	6 273	6 273			42 148	924	863
TRICOFLEX SAS	K€	1 909	6 746	100	22 022	22 022			46 981	2 094	11 791
Filiales étrangères											
AGRFAC MACHINERY BV (NL)	K€	68	11 954	100	5 432	5 432	27 689		63 503	641	0
LLC EMC (Russie)	K€	111	517	100	184	184			9 024	552	806
EXEL REAL ESTATE (USA)	K€	1 419	173	100	1 116	1 116	143		0	93	
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	K€	2 869	4 260	100	2 679	2 679	4 017		0	659	
EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS	K€	0	60	100	0	0	8 188		1	9	
EXEL REAL ESTATE GERMANY	K€	25	(564)	100	25	25	12 330		0	(320)	
ETW Inc (USA)	K€	28 676	(15 929)	100	27 740	27 740	14 263		35 968	(1 537)	
HARDI INTERNATIONAL A/S (DK)	K€	13 437	21 139	100	39 852	39 852	31 897		65 846	1 428	
HOLMER Maschinenbau GmbH	K€	5 000	4 453	100	16 127	16 127	23 175		137 833	2 042	
MATROT UK	K€	0	10	100	42	42			0	(1)	
MINWORTH Property UK	K€	9 526	971	100	11 891	11 891	13 230		0	469	
RASINDECK Ltd (UK)	K€	138	1 136	100	179	179			0	0	
VERMOREL (RO)	K€	3 267	(2 309)	100	3 350	958	236		2 562	(573)	
INGELIA (RO)	K€	0	10	90	2	2			0	0	
Autres participations	K€				3	2					
TOTAL					176 330	173 540	137 228				41 596

6. Stocks et encours

Sans objet.

7. Clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de difficultés de recouvrement.

8. Valeurs mobilières de placement

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier et de SICAV monétaires.

À la clôture de l'exercice, les actions auto-détenues correspondent à 1.440 titres valorisés au prix unitaire de 105,72 €, soit 152 K€.

Durant l'exercice, la Société a acheté 50 359 titres à un prix moyen de 80,41 € et en a vendu 52 052 à un prix moyen de 79,55 €.

Les excédents de trésorerie sont placés en SICAV monétaires en cours d'exercice. À la clôture de l'exercice, la Société ne détient plus de SICAV.

9. Risque de change

Au 30/09/2017, la Société détient dans ses disponibilités :

- 4 550 KUSD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,1806 USD/€, ce qui correspond à 3 854 K€ ;
- 3 562 KGBP ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 0,8818 GBP/€, ce qui correspond à 4 039 K€ ;

12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

12.1. Mouvements de l'exercice

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2016	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	30/09/2017
Provisions pour litiges chez les filiales	0	110			110
Provisions pour pertes filiales	0				0
Provisions pour retraite	17	32			49
Provisions pour risques de change	4 528	3 125	(4 528)		3 125
TOTAL	4 545	3 267	(4 528)	0	3 285

12.2. Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

- 294 KAUD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,5075 AUD/€, ce qui correspond à 195 K€

Notre Société consent des prêts ou des comptes courants débiteurs en devises auprès de filiales étrangères du Groupe. Les écarts de conversion actifs et les écarts de conversion passifs sont la conséquence des variations des devises à la date de clôture des comptes par rapport au taux de conversion historique du flux.

Durant les exercices précédents, des financements à moyen terme en devises ont été mis en place afin de couvrir le risque de change sur les prêts en devises consentis aux filiales étrangères.

Sur l'exercice 2016/2017, la Société a poursuivi sa politique de couverture du risque de change, en utilisant des lignes de crédit à court terme en devises pour couvrir les créances à court terme sur ses filiales étrangères.

Ces mesures contribuent à réduire l'exposition de la Société aux effets de change.

10. Capital social

Le capital social est constitué de 6 787 900 actions de 2,5 € entièrement libérées.

11. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux Propres au 30 septembre 2016	238 364
Dividendes	(7 262)
Résultat de l'exercice	58 516
Variation des provisions réglementées	139
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2017	289 757

À la fin de l'exercice, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 49 K€ et se décompose ainsi :

■ Passif/engagement de retraite - hors charges sociales	45 K€
■ + Charges sociales (45 % du passif)	20 K€
■ - Écarts actuariels non comptabilisés	- 16 K€
= Provision totale (charges sociales incluses)	49 K€

12.3. Autres provisions pour risques et charges

Sur l'exercice en cours, la Société a comptabilisé une provision concernant des risques chez les filiales, pour un montant de 110 K€.

Ces provisions ont été constatées dans les comptes de la maison mère plutôt que dans les comptes des filiales, par souci de confidentialité et afin de préserver les intérêts des filiales dans les litiges et procédures en cours.

15. Créances et dettes

État des créances

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	40 830	3 397	37 433
Autres immobilisations financières	946		946
Créances clients	2 809	2 809	
Créances fiscales & sociales	8 452	8 452	
Groupe & associés	143 912	143 912	
Autres créances & comptes de régul.	481	481	
TOTAL	197 430	159 052	38 378
Montants des prêts accordés sur l'exercice	0		
Montants des remboursements reçus sur l'exercice	7 299		

Détail des charges à payer

■ Clients - Factures à établir.....	1 K€
■ Fournisseurs - Avoirs à recevoir	6 K€
■ Remboursements taxes à recevoir.....	85 K€
■ Produits divers à recevoir.....	256 K€
■ Total des produits à recevoir	347 K€

13. Avance aux Dirigeants

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux Dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

14. Transactions conclues avec des parties liées

La Société réalise avec des parties liées des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

État des dettes

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	30 335	335	15 000	15 000
Dettes financières (y compris C/C actionnaires)	110 662	63 482	41 218	5 961
Dettes fournisseurs	853	853		
Dettes fiscales et sociales	590	590		
Groupe & associés	8 867	8 867		
Autres dettes & comptes de régul.	71	71		
TOTAL	151 378	74 198	56 218	20 961
Emprunts souscrits sur l'exercice	0			
Emprunts remboursés sur l'exercice	25 148			

Détail des charges à payer

Intérêts courus/dettes financières.....	487 K€
Dettes fournisseurs.....	311 K€
Dettes fiscales et sociales.....	516 K€
Autres dettes.....	67 K€
Total des charges à payer.....	1 381 K€

Éléments relevant des plusieurs postes du bilan

Rubriques (en milliers d'euros)	Entreprises liées
Actif immobilisé	
Participations	176 327
Créances rattachées à des participations	40 830
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	2 802
Autres créances	144 118
Dettes	
Emprunts & dettes financières diverses	29 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174
Autres dettes	8 867

16. Chiffre d'Affaires

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Prestations Services en France	10 622	10 992
Prestations Services à l'international	13 627	11 206
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 249	22 197

17. Résultat financier

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Produits financiers de participations	41 596	26 254
Autres intérêts et produits assimilés	7 068	7 189
Reprise sur provisions	4 553	255
Différences positives de change	8 922	11 579
Produits nets sur cessions de VMP	16	23
TOTAL DES PRODUITS	62 155	45 300
Dotations aux provisions	(3 695)	(5 161)
Intérêts	(3 232)	(3 375)
Différences négatives de change	(10 280)	(4 838)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
TOTAL DES CHARGES	(17 208)	(13 374)
RÉSULTAT FINANCIER	44 947	31 926

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

(en milliers de euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Produits financiers	48 663	33 440
Charges financières	750	536

18. Résultat exceptionnel

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 13 mois
Mise en œuvre clauses retour à meilleure fortune	0	177
Prix de cession des immobilisations sorties	9 632	16 317
Reprise provisions / cession d'immobilisations	312	191
Reprise provisions pour risques filiales	0	46
Divers autres	28	34
TOTAL DES PRODUITS	9 972	16 765
Abandons de créances accordés aux filiales	(42)	(1 948)
VNC des immobilisations sorties	(9 626)	(16 462)
Dotations à provisions pour risques filiales	(110)	
Dotations aux amortissements dérogatoires	(167)	(209)
Divers autres	(52)	(64)
TOTAL DES CHARGES	(9 998)	(18 683)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(26)	(1 918)

19. Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe fiscal, les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité. L'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime d'intégration fiscale.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi :	(en K€)
■ impôt sur le résultat fiscal propre de la Société - y compris sur dividendes.....	5 625
(identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale)	
■ redressements et dégrèvements fiscaux, régularisation IS sur (N-1).....	2
■ charge/(Produit) d'intégration fiscale.....	(2 469)
(provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble)	
■ Crédits d'impôt de la Société (principalement CIR).....	(363)
Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net).....	2 795

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôt dû	Résultat net après Impôts
Résultat courant	61 336	(5 308)	56 029
Résultat exceptionnel	(26)	44	18
Incidence intégration fiscale		2 469	2 469
RÉSULTAT COMPTABLE	61 311	(2 795)	58 516

Situation fiscale différée

(en milliers d'euros)	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	1 634
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 634
Impôt payé d'avance sur :	
Charges & décalages non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	88
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	49
TOTAL ALLÈGEMENTS	137
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	1 497

20. Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés (en milliers d'euros)

Nantissement de titres de participation d'une filiale anglaise, consenti en garantie d'un emprunt bancaire	13 230
	13 230

Engagements reçus (en milliers d'euros)

Clauses de retour à meilleure fortune (reçues des filiales)	13 778
	13 778

Effectifs moyens

	30/09/2017	30/09/2016
Cadres	11	10
Employés	2	1
TOTAL	13	11

21. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

4.10 Projet d'affectation du résultat

(en euros)	30/09/2017	30/09/2016
Origines :		
1. Report à nouveau antérieur	206 008 797	175 069 865
2. Résultat de l'exercice	58 515 564	38 200 548
Affectations :		
3. Réserve légale	0	0
4. Dividendes	10 724 882	7 263 053
5. Report à nouveau	47 790 682	30 937 495
TOTAL	58 515 564	38 200 548

4.11 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXEL Industries relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

4

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne les effets sur la comparabilité des exercices clos au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016 suite au changement de date de clôture décidé sur l'exercice précédent à savoir des exercices de 12 mois pour la clôture au 30 septembre 2017 contre 13 mois pour la clôture au 30 septembre 2016.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2017 pour un montant net de 176,3 M€, soit 40,9 % du total des actifs. Ces titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Comme indiqué dans la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe, la valeur recouvrable est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réévalués à la date de clôture de l'exercice des entités concernées et de leurs prévisions de flux de trésorerie actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels. Du fait, d'une part, des montants que représentent ces actifs et, d'autre part, de l'importance des jugements de la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les capitaux propres réévalués ou les valeurs d'utilité des titres de participation :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ;
 - vérifier la justification des éventuelles réévaluations d'actifs estimées par la direction ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - vérifier les modalités de détermination des valeurs d'utilité ;
 - apprécier les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les valeurs actualisées des flux futurs de trésorerie et, notamment, la cohérence des prévisions de trésorerie avec les perspectives de marché, avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité de la filiale ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXEL Industries par l'assemblée générale du 28 février 1997 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 21 janvier 2015 pour le cabinet Mazars.

Au 30 septembre 2017, le cabinet MAZARS est dans le troisième exercice de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans le vingt-et-unième exercice de sa mission, dont vingt années pour Deloitte & Associés depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Lyon, le 16 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés
Nathalie LORENZO CASQUET

4.12 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Courbevoie et Lyon, le 16 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés
Nathalie LORENZO CASQUET

5

Gouvernement d'entreprise

5.1	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	110
5.2	Comité d'Audit	110
5.3	Comité de Rémunération et de Nomination	111
5.4	Mise en place d'un processus ORM	111
5.5	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA	111
5.6	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	112
5.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce	116

5.1 Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

Président du Conseil d'Administration

■ M. Patrick BALLU

Nommé le 13 septembre 1980 comme Président-Directeur Général, renouvelé depuis dans ses fonctions et dernièrement à cette fonction par AG du 9 février 2017, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Par CA du 22 avril 2011, il a été décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs. À ce titre, M. Patrick BALLU a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Enfin, par CA du 9 février 2017, il a été décidé de renouveler, en accord avec les Statuts le mandat de M. Patrick BALLU comme Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Directeur Général et Administrateur

■ M. Gueric BALLU

Nommé par AG du 26 février 2008 Administrateur, renouvelé depuis dans cette fonction par AG du 21 janvier 2014 pour la durée légale, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Puis, par CA du 22 avril 2011, il a pris les fonctions de Directeur Général, suite à la séparation des pouvoirs ; puis a été maintenu dans cette fonction par CA du 9 février 2017, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Directeurs Généraux Délégués

■ MM. Marc BALLU, Franck BALLU et Cyril BALLU

Nommés à ces fonctions par CA du 26 octobre 2005, pour une durée égale à celle du Président et Directeur Général ; puis renouvelés depuis dans leur fonction et dernièrement par CA du 9 février 2017, pour une durée égale à celle du Directeur Général – depuis la séparation des pouvoirs entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Administrateurs

■ EXEL SAS, repr. par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX

Société nommée Administrateur par AG du 02 février 1995, renouvelée depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 09 février 2017 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

■ M. Marc BALLU

Nommé Administrateur par AG du 24 janvier 2012, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Administrateurs indépendants

■ Mme Marie-Claude BERNAL

Nommée Administrateur par AG du 24 janvier 2012, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

■ SAS JUMPTIME, repr. par son Président M. Claude LOPEZ

Société nommée Administrateur par cooptation par CA du 18 février 2014, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

5.2 Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 09 décembre 2011, notre Société a créé un Comité d'Audit. Il est composé de Mme Marie-Claude BERNAL, en charge de la présidence, et M. Claude LOPEZ.

Ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration des comptes consolidés ;
- de la qualité de l'information financière ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

De plus, ce Comité analyse, veille et donne son avis :

- sur l'efficacité des mesures de contrôle interne ;

- sur l'efficacité de gestion des risques et opportunités (ORM) ;
- sur la bonne prise en compte des responsabilités sociales et environnementales (RSE).

Pour l'exercice 2016/2017, le Comité s'est réuni 2 fois :

- le 12/06/2017, sur les comptes consolidés du premier semestre 2016-2017 ;
- le 13/12/2017, sur les comptes consolidés de l'exercice 2016/2017.

Il a aussitôt rendu compte de ses réunions au Conseil d'Administration, dont les Conseils d'Administration des 13/06/2017 et 14/12/2017 ont pris acte.

5.3 Comité de Rémunération et de Nomination

Le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé un Comité de Rémunération et de Nomination.

Ce Comité est composé d'un Administrateur indépendant, la SAS JUMP'TIME représentée par M. Claude LOPEZ, qui en assure la présidence et du Président du Conseil d'Administration, Patrick BALLU.

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'Administration, pour choisir les mandataires sociaux et déterminer leurs rémunérations et avantages, sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux.

Le Comité s'est réuni le 17/01/2017 avec pour ordre du jour les rémunérations du Dirigeant et les jetons de présence.

5.4 Mise en place d'un processus ORM

Le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a validé la démarche mise en place par le Directeur Général Groupe d'un processus de Management des Risques et Opportunités (ORM).

Chaque filiale a constitué un Comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général.

Ce Comité de pilotage est chargé de recenser toutes les actions et les moyens pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Chacun des Comités de pilotage rend compte à un Comité Groupe ORM présidé par le Directeur Général Groupe, sous la vigilance du Comité d'Audit.

5.5 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA

Cf. p. 54, au paragraphe 3.11.3.

5.6 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

En complément de notre Rapport d'Activité et conformément à la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière – modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration ainsi que des procédures

de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre Société.

Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'administration de notre Société est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de 6 membres dont 2 femmes, détenant chacun au moins une action de la Société, conformément à l'article 14 des statuts.

Notre Conseil d'Administration comprendra sur l'exercice 2017/2018 un Administrateur représentant les salariés, et bénéficie depuis quelques années de l'expérience de 2 Administrateurs indépendants : M. Claude LOPEZ pour la SAS JUMP'TIME, et Mme Marie-Claude BERNAL qui arrive en fin de mandat. Nous vous proposerons de nommer sa remplaçante à l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 février 2018.

Le mandat de nos Administrateurs est d'une durée de six ans, renouvelable par période identique.

Par ailleurs, le Conseil convie régulièrement à ses réunions 2 Auditeurs Libres, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés aux Assemblées d'actionnaires, notre Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. À cet effet, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Sous ma présidence, je réunis notre Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire.

En tant que Président du Conseil d'Administration, j'organise, je dirige les travaux du Conseil d'Administration et je veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration est un organe collégial : c'est collectivement que nous exerçons les fonctions attribuées aux Administrateurs par la loi.

Je dois m'assurer que les Administrateurs sont bien en mesure de remplir leur mission et en particulier veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les décisions de notre Conseil d'Administration sont prises à la majorité avec la volonté permanente de recherche de consensus. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, notre Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises, dont plusieurs réunions se sont déroulées par visioconférence, en application de l'article 17 des Statuts.

Composition et rôle du Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 9 décembre 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit. Ce Comité a été présidé par Mme Marie-Claude BERNAL, Administrateur indépendant.

Ce Comité d'Audit est notamment chargé de s'assurer :

- du contrôle des Comptes annuels ;
- du suivi du processus d'élaboration des comptes consolidés ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la qualité de l'information financière ;
- ainsi que de la qualité du travail des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

À cet effet, ce Comité analyse, veille et donne son avis sur l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés, l'efficacité des mesures de contrôle interne et de gestion des risques et opportunités (ORM) ainsi que la bonne prise en compte des responsabilités sociales et environnementales (RSE).

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe consultatif, qui doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer de toute difficulté rencontrée.

Pour l'exercice 2016/2017, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois, précédant la réunion du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels :

- le 12 juin 2017, sur les comptes consolidés du premier semestre 2016-2017 ;
- le 13 décembre 2017, sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2016/2017,

Dans sa formation collégiale, il a aussitôt rendu compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN)

Depuis le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN).

Ce Comité est présidé par l'Administrateur indépendant la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ.

Le Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration, notamment :

- pour choisir les mandataires sociaux ;
- pour déterminer leurs rémunérations et avantages, selon des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux ;
- pour faire des propositions sur la répartition des jetons de présence à allouer par le Conseil d'Administration aux Administrateurs ;
- pour aider à la préparation des décisions du Conseil d'Administration dans ces domaines.

II. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Définition et objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations ;
- la fiabilité du reporting ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés aux activités de notre Groupe et de ses filiales.

La gestion de nos risques recouvre non seulement les risques financiers (*liés notamment aux taux de change...*), mais également nos risques opérationnels (*informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, « e-reputation »*).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir de garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Organisation et environnement

Notre Groupe n'a qu'un seul métier très spécialisé, exercé dans 4 activités : la pulvérisation agricole, l'arrachage des betteraves, la pulvérisation industrielle ainsi que l'arrosage et la pulvérisation destinés au grand public.

Nos filiales, détenues à 100 % par notre société EXEL Industries, conçoivent, fabriquent et commercialisent les produits du Groupe.

Nos filiales peuvent bénéficier également des bases logistiques internationales de nos autres filiales.

Les acteurs

De par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, notre Conseil d'Administration est l'acteur principal de notre contrôle interne et de la gestion de nos risques, avec l'assistance de nos comités.

La Direction Générale est assurée par un Directeur Général, assisté de trois Directeurs Généraux Délégués, en collaboration avec le Conseil d'Administration.

Tous passent du temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement et y rencontrer leur Directeur Général avec son équipe dirigeante.

Quant aux 3 Directeurs Généraux Délégués, ils occupent tous des fonctions opérationnelles dans certaines filiales.

La Direction Générale de notre Groupe est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Procédures au sein de nos filiales

Au sein de chacune de nos filiales, il existe des procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière et des procédures de gestion des risques. Chaque filiale est autonome dans sa gestion sociale, commerciale, financière et dans sa gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Le Directeur Général de la filiale, qui a un statut de mandataire social, est responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques.

La filiale dispose ainsi de tous les moyens nécessaires :

- pour suivre ses performances et sa gestion ;
- et pour maîtriser sa gestion des risques.

La Direction Générale du Groupe s'assure de l'efficacité des contrôles mis en place dans les filiales et en demande le renforcement, si elle le juge nécessaire.

Direction Financière centrale

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un planning arrêté par la Direction Financière, sous le contrôle de la Direction Générale et validé par le Conseil d'Administration.

Le Planning est adressé à chacune de nos filiales, qui reste responsable de ses états financiers : chaque filiale établit ses comptes prévisionnels, ses comptes semestriels et annuels, et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière du Groupe est chargée de l'établissement des comptes annuels et consolidés du Groupe, dont le processus est maintenant élaboré à partir d'une application de reporting et de consolidation dédiée.

La Direction Financière du Groupe impose le format, contrôle la qualité du reporting et des comptes établis par chacune de nos filiales. Elle veille également à la bonne application de nos directives pour l'harmonisation de nos comptes. Elle effectue des audits, quand elle le juge opportun., coordonne et arbitre les décisions de gestion de trésorerie de chacune de nos filiales, grâce à la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

Gestion des risques et des opportunités (dite ORM)

Pour assurer la pérennité des activités du Groupe, nous veillons à la prévention, à la maîtrise des risques, auxquels nous sommes exposés, et aux opportunités que nous pourrions être amenés à saisir.

Le Conseil d'Administration a mis en place un processus ORM dont il a confié la responsabilité au Directeur Général du Groupe. Le Groupe et chaque filiale ont mis en place un Comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général, qui recense toutes les actions et les moyens mis en place pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Le Directeur Général du Groupe a rendu compte de sa synthèse avec la remise d'un dossier au Conseil d'Administration du 14 décembre 2017, qui a constaté les actions mises en œuvre et a validé le dossier.

Responsabilité Sociale de l'Entreprise (dite RSE)

Pour la prise en compte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE), notre Direction Générale a mis en place un groupe de travail.

Son travail pour rassembler les informations auprès des filiales et présenter un rapport synthétique RSE s'est amélioré par rapport à l'an dernier : les données s'en sont trouvées fiabilisées et le travail de collecte, consolidation et audit a été plus efficace.

Comme chaque année, ce rapport a été soumis à un audit externe, chargé de donner une attestation et un avis motivé sur la sincérité des informations.

III. Autres procédures (visées par la loi n° 2008-649 du 03/07/2008 – article 26)

Le gouvernement d'entreprise

Notre groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par notre famille, dont une partie des mandataires sociaux sont issus. Nous sommes donc soucieux des règles d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de gestion durable. Pour l'organisation de notre gouvernance, nous nous inspirons des recommandations contenues dans le Code de gouvernance Middlenext.

En particulier, notre Conseil d'Administration a reconduit le processus d'auto-évaluation qui a été confié à nouveau à M. Claude LOPEZ, selon les modalités pratiques suivantes, à savoir :

- sous forme de questionnaire auto-administré et nominatif, à faire tous les 2 ans en juin ;
- suivi d'un entretien individuel avec chacun des Administrateurs ;
- avec une synthèse et des recommandations à présenter au Conseil d'Administration.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de notre Conseil d'Administration et de contribuer ainsi à l'amélioration de notre gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que les autres Dirigeants mandataires sociaux de filiales ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social. En outre, ils ne disposent pas de régimes de retraite particuliers (retraite chapeau), ni de souscription d'actions réservée aux Dirigeants, ni d'avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions (golden parachutes).

Avec l'assistance du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, du Comité d'Audit, du CRN et de toute autre personne compétente ou experte dont il peut avoir besoin, notre Conseil d'Administration exerce pleinement son rôle d'orientation des activités du Groupe et de validation de la stratégie présentée par le Directeur Général.

Le 14 décembre 2017, ce rapport RSE a été validé par le Conseil d'Administration et intégré au Document de Référence.

Polices d'assurances Groupe et Contentieux

Notre Groupe négocie et centralise les différents contrats d'assurances, gère les contentieux et sinistres divers. Pour s'assurer que nos activités restent en conformité avec la réglementation, notre Direction Juridique travaille avec des avocats spécialisés et des experts. Elle centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe. Elle assure en outre la gestion et le suivi des dossiers contentieux en étroite collaboration avec les filiales concernées.

Code de bonne conduite sur la prévention de la corruption

Pour assurer la conformité du Groupe aux législations anti-corruption, le Directeur Général et la Directrice Juridique du Groupe ont rédigé un code de bonne conduite, qui définit les politiques du Groupe en matière de lutte contre la corruption. Ce code a été validé par le Conseil d'Administration et est applicable à toutes les filiales du Groupe.

Depuis déjà plusieurs années, j'avais pris les mesures nécessaires pour assurer une passation de pouvoirs en douceur. C'est dans ce but qu'à ma demande le 22 avril 2011, notre Conseil d'Administration a décidé de dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général. Depuis lors, nous avons confié la Direction Générale du Groupe à mon fils Guerric BALLU, en collaboration directe avec le Conseil d'Administration, dont j'assume la présidence.

Les règles de participation des actionnaires aux Assemblées

Via notre Document de Référence et nos communiqués de presse, nos actionnaires sont correctement informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales. Par ailleurs, nous avons une bonne connaissance de notre actionnariat que nous cherchons à fidéliser dans la durée notamment, en leur accordant un vote double après 4 ans de détention des actions.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le troisième (3^e) jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la Société ;
- ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation d'inscription en compte délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.

À défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la Société, sans indication de mandataire ;
- ou voter par correspondance.

En conclusion, nous vous rappelons que notre Groupe est une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) internationale, d'origine française, familiale et patrimoniale.

La vocation de notre Groupe est de se développer sur ses marchés grâce à une politique d'innovation permanente et à une stratégie d'internationalisation.

C'est pourquoi je veille à ce que notre gouvernance soit saine et respectueuse de l'éthique. Nos collaborateurs sont responsabilisés et motivés ; ils agissent dans le respect de nos valeurs fondatrices.

Patrick BALLU

Président du Conseil d'Administration

Le 14 décembre 2017

5.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EXEL INDUSTRIES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Lyon, le 16 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés
Nathalie LORENZO CASQUET

6

Informations sur la Société et son capital

6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries	118
6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	120
6.3	Autres titres donnant accès au capital	120
6.4	État des nantissements	120
6.5	Pacte d'actionnaires	120
6.6	Dividendes	121

6.1 Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries

Dénomination sociale

EXEL Industries

Siège social

54, rue Marcel Paul - F-51200 EPERNAY

Établissement principal

52, rue de la Victoire – 75009 PARIS

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite « loi NRE » (cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

Nationalité

Française

Date de création de la Société

04 août 1952

Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la Société. »

Registres du commerce et des sociétés

Pour le Siège social

RCS REIMS B 095 550 356

Pour l'Établissement principal

RCS PARIS B 095 550 356

Code APE

Code APE (siège) : 2830Z

Code APE (Et. Ppal) : 7010Z

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables pourront être consultés à l'Établissement principal de la SA EXEL Industries : à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

Exercice social (article 24 des Statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

Bureau du Conseil (article 16 des Statuts)

« [...] 16.2. Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer, avant la fin de son mandat.

Le Président est réputé démissionnaire d'office, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice, au cours duquel il a atteint l'âge de quatre-vingts ans. »

Délibérations du Conseil d'Administration (article 17 des Statuts)

« 17.1. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc...) et même verbalement.

Tout Administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du Conseil d'Administration par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Il est tenu un Registre de Présence, qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.(...) »

Assemblées Générales (article 23 des statuts)

« Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (*notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.*) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation. »

Cession et transmission des actions (article 10 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Indivision – usufruit – nue-propriété (article 11 des statuts)

« [...] 11.2 Le nu-proprétaire et l'usufruitier sont convoqués et participent aux Assemblées, dans les mêmes conditions que les actionnaires en toute propriété. Ils exercent, dans les mêmes conditions, leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des actionnaires, mentionnés au procès-verbal.

En cas de démembrement de propriété, les droits de vote de l'usufruitier sont limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. »

Droit de vote double (article 12 des statuts)

« (...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif. »

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12^e résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur).

Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

« Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. »

« L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. »

« Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

Rachat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 09 février 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 160 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 54,3 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Une autorisation en vue du rachat par la Société de ses propres actions est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 07 février 2018. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 février 2017.

Titres au porteur identifiable

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

« Outre les franchissements des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne

physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2,5 %, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception. »

« En cas de défaut de déclaration à la Société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur », à savoir : la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation.

6.2 Renseignements à caractère général concernant le capital

Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social s'élève à 16 969 750 €, divisé en 6 787 900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits. »

6.3 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

6.4 État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

6.5 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

6.6 Dividendes

Exercices	Dividende par Action
2013/2014	1,17 €
2014/2015	1,07 €
2015/2016	1,07 €

Politique de dividendes

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

7

Texte des résolutions

soumises à l'Assemblée Générale
Extraordinaire et Ordinaire du 7 février 2018



De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration, décide d'autoriser le Conseil d'Administration (avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués) pour une durée n'excédant pas 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, à augmenter le capital social, en le portant à un montant nominal maximal de 80 M€, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, **avec maintien du DPS et un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires.**

Si le Conseil d'Administration use de cette autorisation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, avec maintien ou division du nominal de l'action, soit :

- en numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ;
- par échange de titres ;
- par attribution gratuite d'actions ;
- par exercice de bons de souscription d'actions.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions en numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

- instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, si celui-ci atteint les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, à l'effet de réaliser l'augmentation ou les augmentations de capital, faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions et notamment, de fixer le prix d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les demandes d'ouverture et de clôture de souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil d'Administration prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration, décide d'autoriser le Conseil d'Administration (avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués) pour une durée n'excédant pas 26 mois, à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire à :

- réaliser, **avec maintien du DPS et un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires**, l'émission d'actions et de valeurs mobilières, de quelque catégorie que ce soit, compatible avec les dispositions légales (y compris les bons de souscription d'actions (BSA), les obligations attachées à des BSA (OBBSA), les bons de souscription d'obligation (BSO), les obligations convertibles (OC)...), sachant que ces émissions pourront porter le capital social à un montant nominal maximal de 80 M€ ;
- arrêter les conditions d'émission et les modalités de souscription ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;

- accomplir les formalités résultant des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, suite à l'exercice ou à la conversion en actions desdites valeurs mobilières, et effectuer les modifications corrélatives des statuts ;
- et d'une façon générale, à prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la conversion et au service de ces valeurs mobilières.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, connaissance prise des dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce décide d'autoriser le Conseil d'Administration (avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués) à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois une augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette augmentation serait réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration, décide d'inscrire dans les Statuts des dispositions relatives à l'Administrateur représentant les salariés, et en conséquence décide de rajouter les dispositions suivantes aux articles 13 et 15 des Statuts, comme suit :

Article 13 - composition du Conseil d'Administration

« Le Conseil comprend en outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, des Administrateurs représentant les salariés, dont le régime est soumis aux dispositions légales en vigueur et aux présents statuts. »

Article 15 - désignation - durée des fonctions - limites d'âge remplacement

« 15.1. L'Administrateur nommé ou ratifié par l'Assemblée »

« 15.2. L'Administrateur représentant les salariés

Le ou les Administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité de Groupe.

La durée des fonctions de l'Administrateur représentant les salariés est de trois ans.

Les fonctions de l'Administrateur représentant les salariés prennent fin, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année, au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. »

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités nécessaires de publication et de dépôt des Statuts ainsi modifiés.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, lecture entendue des divers rapports et notamment du « Document de Référence – Rapport Annuel », du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation, les contrôles internes et la gestion des risques ainsi que des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort un résultat consolidé net bénéficiaire de 45 312 291 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et résumées dans les rapports précités, et desquels il ressort un résultat bénéficiaire de 58 515 564 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 58 515 564 €, soit affecté comme suit :

- distribution d'un dividende de 10 724 882 €, à raison de 1,58 € par action ⁽¹⁾, sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 47 790 682 € ;

Ce qui portera le report à nouveau à 253 799 479 €.

Par ailleurs, le Conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver la dotation faite au compte « Report à nouveau » du montant correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries détenues par la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle, en outre, que la Société a distribué des dividendes, au cours des 3 derniers exercices comme suit :

Exercices	Dividende par Action
2013/2014	1,17 €
2014/2015	1,07 €
2015/2016	1,07 €

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de l'absence de conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce sur l'exercice 2016/2017, approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat, au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel global des jetons de présence à la somme de 120 000 € à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice à clore le 30/09/2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie en outre la décision du Conseil d'Administration de répartir les Jetons de Présence trimestriellement dès l'ouverture de l'exercice, sous réserve que soit maintenue inchangée l'allocation du montant de ces Jetons de Présence.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017/2018, tels que détaillés dans le Document de Référence 2017 de la Société dans le chapitre 3 « Rapport de Gestion – 3.10 « Informations concernant les mandataires sociaux ».

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;

(1) Dividende qui serait mis au paiement à partir du 16 février 2018 aux guichets du CM-CIC Market Solutions.

- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tout moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 220 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 74,7 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Marc BALLU, vient à expiration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler ce mandat pour la durée légale, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administratrice indépendante de Mme Marie-Claude BERNAL, de nationalité franco-américaine, vient à expiration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas la renouveler en qualité d'Administratrice et de, nommer, en qualité d'Administratrice indépendante de la Société, Mme Pascale AUGER, de nationalité Française, demeurant à Paris (75116), 42 avenue Georges Mandel, pour la durée légale à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/ce du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant.

Le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

1. Personnes responsables	p. 6
1.1 Nom et fonction des responsables du document	p. 6
1.2 Attestation des responsables	p. 6
2. Nom et adresse des contrôleurs légaux	p. 6
3. Informations financières sélectionnées	p. 24, 39 à 41
4. Facteurs de risques	p. 41 à 44
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	p. 10
Raison sociale et nom de la Société	p. 118
Lieu et numéro d'enregistrement	p. 118
Date de constitution et durée de vie	p. 118
Siège social et forme juridique	p. 118
Événements importants dans le développement	p. 118 à 121
5.2 Investissements	p. 21
6. Aperçu des activités	p. 11 à 16
6.1 Principales activités	p. 11 à 16
6.2 Principaux marchés	p. 11 à 17
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	p. 11 à 17
7. Organigramme	p. 11, 70 à 72
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 17 à 20, 27
9. Examen de la situation financière et du résultat	p. 24, 39, 59 à 109
9.1 Situation financière	p. 60 à 64
9.2 Résultat d'exploitation	p. 62
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	p. 46 à 48, 60 à 63, 76, 94;
10.2 Flux de trésorerie	p. 64, 76
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 39 à 41, 43, 60 à 61, 80 à 81, 84, 94, 101, 102

11.	Recherche et Développement, brevets, licences	p. 24 à 27
12.	Informations sur les tendances	p. 12 à 17, 24
13.	Perspectives	p. 24
14.	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, Direction Générale	p. 54 à 55, 110 à 116
15.	Rémunération et avantages	p. 49 à 53, 83
16.	Fonctionnements des Organes d'Administration et de Direction	p. 110 à 111
17.	Salariés	
171	Effectifs	p. 12 à 15, 28, 83
172	Stock-options	p. 53
173	Participation des salariés dans le capital	p. 46
18.	Principaux actionnaires	p. 46
19.	Opérations avec des apparentés	p. 49 à 53, 88
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur	
	Informations financières historiques et états financiers, vérifications des informations financières historiques annuelles	p. 39, 58, 59 à 107
	Politiques de distribution des dividendes	p. 121
	Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	p. 46, 76, 99, 120
21.2	Acte constitutif et statuts	p. 118 à 121
22.	Contrats importants	p. 16 à 21, 45
23.	Informations provenant des tiers	
24.	Documents accessibles au public	p. 7
25.	Informations sur les participations	p. 70 à 72, 74, 98

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



EXEL Industries

52 rue de la Victoire
75009 Paris – France
Tél : + 33 (0)1 71 70 49 50

Société Anonyme au capital de 16 969 750 euros
RCS REIMS n° B 095 550 356

www.exel-industries.com